

# *Entre* Nous

VOLUME 24, n° 1

JANVIER 1999

# 2000

## Le SCC et l'informatique de l'an 2000



Service correctionnel Correctional Service  
Canada Canada

Canada

# Entre Nous

Entre Nous est une revue trimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

Commissaire adjointe France Lagacé  
Rédacteur en chef Pierre Simard  
Rédacteur en chef adjoint Martin Bélanger  
Révision Julie Renaud  
Révision et rédaction Lise Traversy  
Rédaction et révision Louisa Coates  
Rédaction Graham Chartier  
Services de traduction Bureau de la traduction  
Conception graphique Mario Godbout Design inc.

## Comité éditorial

France Lagacé  
Pierre Simard  
Martin Bélanger  
Millard Beane  
Sylvie Brazeau  
Robert Dandurand  
Marie-Andrée Drouin  
Holly Flowers  
Peter Hecht  
Bob LeDrew  
Dean Jones  
Marcel Kabundi  
Michelle Landry  
Fernande Rainville  
Lise Traversy  
John Vandoremalen  
Lisa Watson

## Collaborateurs

Atlantique – Claudine Daigle  
Québec – Céline Laplante  
Ontario – Elizabeth van Allen  
Prairies – Tim Krause  
Pacifique – Dennis Finlay  
Pacifique – Sonya Henry

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'Entre Nous serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Entre Nous / Let's Talk  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P9  
Téléphone : (613) 995-5364  
Télécopieur : (613) 947-0091  
Internet : <http://www.csc-scc.gc.ca>

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1999

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

# Entre Nous

JANVIER 1999

VOL.24, n° 1

## MANCHETTES

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE	1
L'INFORMATIQUE À VOTRE SERVICE MISE À JOUR DES SYSTÈMES DU SCC EN VUE DU SIÈCLE PROCHAIN	2
LA RÉUNION DE LA GESTION SUPÉRIEURE LA RÉINSERTION SOCIALE SÉCURITAIRE DES DÉLINQUANTS	6
UNE DÉLÉGATION CORRECTIONNELLE SE REND EN CHINE	12
LA TROUSSE D'OUTILS DE LA RÉINSERTION SOCIALE	13
LES BÉNÉVOLES JOUENT UN RÔLE CRUCIAL AU SEIN DU SCC	14
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION	15
LES CONTACTS AVEC DES TIERS CE QUE RÉVÈLENT LES ENQUÊTES NATIONALES	16
LA RÉINSERTION SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ	18
CLIC! LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA EST MAINTENANT EN LIGNE	19

## ARTICLES

### LE CAHIER SECTORIEL

Un manuel sur les enfants en difficulté à l'école	20
Deux projets importants de CORCAN remportent un grand succès	21
Prenez des nouvelles de CORCAN par voie électronique!	21
Des dignitaires visitent les lieux d'une réalisation de CORCAN	21
Jeu questionnaire	21
Une communauté entreprenante	22
L'International Association of Justice Volunteerism	24
Séances nationales de consultation publique sur les services correctionnels et la justice pénale	25
Réflexions sur le crime, le châtement et la justice	26
Les approvisionnements écologiques : au-delà des mythes, des bénéfices considérables pour l'environnement	28
Nominations	29
Le centre correctionnel pour femmes de Burnaby	30
L'acquisition de connaissances informatiques contribue à la réinsertion sociale des délinquants	32

### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

#### La région de l'Atlantique

L'alphabétisation en marche	33
Un chien qui a de la chance	34
Des bancs pour l'école primaire locale, grâce à l'établissement Springhill	34
L'Initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick	35

#### La région du Québec

Colloque en délinquance sexuelle	36
Première conférence régionale nord-américaine de la pastorale catholique des prisons	37

#### La région de l'Ontario

Le Musée du SCC fait des découvertes historiques	38
--	----

#### La région des Prairies

Des employés du SCC visitent leurs homologues norvégiens	40
Remise des Médailles pour services distingués	41
Bricks and Stones, Prisons and Homes	42
Une Autochtone publie un livre sur sa vie tourmentée	43
Le septième Symposium sur la violence et l'agression	44
Des agents de correction sur le podium aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers	46
Vingt années de loyaux services dispensés par les employés et les bénévoles	47

#### La région du Pacifique

La société chinoise des prisons visite la région du Pacifique	48
L'inauguration d'un poteau totémique sculpté par des détenus de l'établissement Matsqui	49
La région du Pacifique rend hommage à une employée courageuse	49
La campagne « Cops for Cancer » de 1998 à l'île de Vancouver	50
Des employés de l'établissement William Head se font raser le tête pour recueillir des fonds	50
Vivre une crise – Le récit d'une surveillante de liberté conditionnelle	51

# Le respect en milieu de travail

**C**omme l'article de fond du présent numéro d' *Entre Nous* porte sur la technologie, et tout particulièrement sur l'informatique, on pourrait se demander pourquoi mon éditorial concerne le respect en milieu de travail.

C'est parce que le travail accompli par le personnel de la technologie mérite et appelle le respect, tout comme celui du personnel qui participe directement aux activités correctionnelles.

La technologie est devenue un facteur d'importance dans l'organisation de la vie. Le Service correctionnel est fier d'annoncer que dans quelques mois, le langage informatique utilisé sera le même à l'échelle du Service et sera accessible par l'ensemble du personnel. L'équipe de gestion de l'information met également les bouchées doubles pour préparer les systèmes informatiques du Service en vue de l'an 2000.

Il convient de rappeler que la technologie emploie un grand nombre de personnes, compte énormément de consommateurs, représente des sommes très importantes, a son propre langage et peut sembler hermétique aux non-initiés. Ces derniers comprennent rarement les efforts consacrés à la création d'un produit. Ceci est susceptible de créer un certain élitisme au sein des «initiés» et de susciter l'hostilité des autres.

Les deux parties doivent faire leur possible pour jeter un pont. Or, il ne

suffit pas d'un pont. Il faut également savoir s'adapter à ses interlocuteurs et veiller à la clarté de la communication pour que la collaboration n'en souffre pas. Sans la ferme volonté de comprendre et d'être compris, les parties ne réussiront pas à établir une bonne communication.

Le respect en milieu de travail, c'est la sensibilisation aux besoins des autres, une bonne communication et la recherche de la synergie.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier de votre excellent travail et vous souhaiter à vous et vos proches une heureuse et prospère année.



Ole Ingstrup  
Commissaire  
Service correctionnel Canada



**« Le travail accompli par le personnel de la technologie mérite et appelle le respect, tout comme celui du personnel qui travaille directement dans les opérations. »**

## L'informatique à votre service

# Mise à jour des systèmes en vue de

Par M<sup>me</sup> Heather Blumenthal, rédactrice indépendante

**Il est difficile de collaborer lorsqu'on ne parle pas la même langue. Pensez seulement à ce passage de la Bible où les ouvriers chargés d'ériger la Tour de Babel ne parviennent plus à se comprendre les uns les autres !**

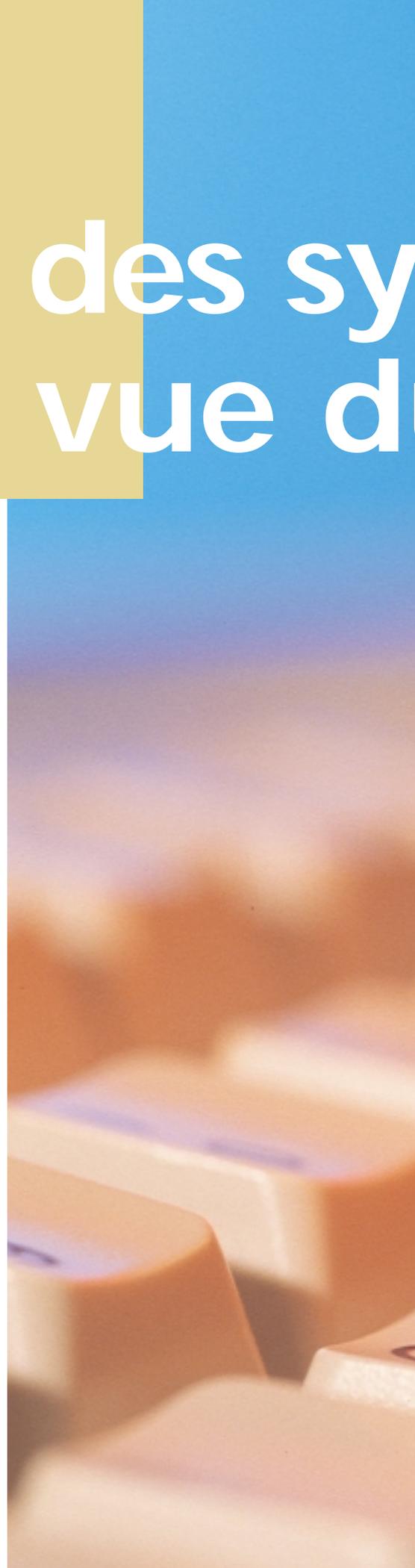
**D**e nombreux employés du Service correctionnel du Canada (SCC) connaissent la même difficulté que ces ouvriers de l'Antiquité, à ceci près que le problème ne réside pas dans la langue qu'ils parlent, mais bien dans la langue qu'utilisent leurs ordinateurs.

Une bonne communication est essentielle au succès des activités du SCC. Les employés doivent être en mesure de prévoir et d'analyser les situations qui se présentent, et d'expliquer aux partenaires de la collectivité la façon dont le système correctionnel fédéral fonctionne. Ils doivent aussi être en mesure d'échanger des renseignements sur la gestion des détenus avec leurs collègues du SCC et du secteur de la justice pénale. La mise à jour de leurs systèmes informatiques aura pour effet de favoriser et d'améliorer ces communications internes et externes.

### **ÉCHÉANCIERS NON RESPECTÉS... PERSONNEL FRUSTRÉ**

Les employés du SCC, à l'instar de ceux des autres organisations, dépendent de plus en plus de l'informatique, que ce soit pour s'acquitter de leurs propres tâches ou pour communiquer avec leurs collègues. Cependant, il est difficile de travailler efficacement lorsque certaines personnes utilisent Windows 3.1 et d'autres, l'une des cinq versions de Windows 95 tournant sur les ordinateurs du SCC. Et que dire des applications et de leurs différentes versions? Il en résulte des délais, des problèmes d'incompatibilité, du gaspillage d'argent et de la frustration au sein du personnel.

Au cours des prochains mois, on fera en sorte que tous les ordinateurs du SCC parlent la même langue. Articulés sur le même système d'exploitation, ils utiliseront les mêmes programmes et communiqueront de la même façon les uns avec les autres. Cela vous rendra la vie plus facile, que vous travailliez dans un établissement de la Colombie-Britannique, en tant qu'agent de liberté conditionnelle à Halifax, ou à l'administration centrale à Ottawa. ►





# ystèmes du SCC u siècle prochain

La compatibilité an 2000 concerne  
autant les logiciels que le matériel.

Il s'agit là d'une entreprise complexe. Les employés du SCC, en plus d'utiliser les ordinateurs pour l'exécution des tâches courantes de tout organisme d'envergure, tels la gestion financière, les approvisionnements et les ressources humaines, y ont recours aux fins de la gestion quotidienne des détenus de plus de 50 établissements à travers le Canada.

Monsieur Bruno Kierczak, directeur général des Services de gestion de l'information, compare le SCC à une ville dont les habitants accomplissent des tâches différentes et selon des points de vue distincts les uns des autres. Les ordinateurs permettent de rassembler tous ces habitants.

« L'informatique est la colonne vertébrale du SCC. Elle lui permet de fonctionner, souligne M. Kierczak. Si les instruments informatiques ne répondent pas aux besoins des personnes qui les utilisent, la capacité du SCC de s'acquitter de ses tâches s'en trouve compromise. »

### LE POSTE DE TRAVAIL COMMUN DE L'ENTREPRISE

Peu de temps après avoir accédé au poste qu'il occupe actuellement, M. Kierczak s'est rendu dans toutes les régions du pays afin de rencontrer les utilisateurs de l'administration centrale, des bureaux régionaux, des établissements, des bureaux de libération conditionnelle et de tous les autres milieux de travail du SCC. La question qui lui était posée le plus fréquemment, dit-il, est la suivante : « Quand serons-nous en mesure de transmettre et de recevoir des documents sans que ce soit un supplice ?

« Plus tôt que vous ne le croyez », dit-il.

La solution s'appelle le poste de travail commun de l'entreprise, ou PTCE. Grâce à lui, chaque membre du personnel du SCC, quelles

que soient ses fonctions et quel que soit l'endroit où il travaille, disposera du même système d'exploitation et des mêmes programmes sur son ordinateur.

Tous les utilisateurs seront en mesure de communiquer les uns avec les autres et d'échanger des documents par voie électronique, « du local de la chaufferie au bureau de la direction, en passant par la collectivité », explique M. Kierczak.

### MÊME SYSTÈME D'EXPLOITATION ET MÊMES PROGRAMMES

En premier lieu, le nouveau système d'exploitation Windows 98 sera incorporé à tous les ordinateurs. Les régions contribuent à la mise à l'essai des différentes versions de cette nouvelle version de Windows, afin de déterminer la configuration qui répond le mieux aux besoins fonctionnels des utilisateurs du SCC et du ministère dans son ensemble. Au terme de ce processus, six configurations possibles auront été mises à l'essai.

Le courrier électronique constitue un outil de plus en plus essentiel lorsqu'il s'agit de prendre et de transmettre des décisions, et de se tenir en contact avec les autres employés. Pour faciliter l'usage de cet outil crucial, tous les messages électroniques, qu'ils soient internes ou externes, seront envoyés par l'entremise d'un programme commun, Microsoft Exchange.

Enfin, on mettra à la disposition de tous les employés l'ensemble des programmes Office 97, dont le logiciel de traitement de texte, le chiffrier électronique, la base de données et les programmes de présentation. Outlook constitue l'un des éléments les plus intéressants d'Office 97. En effet, ce programme peut établir votre horaire de la journée, mettre à jour votre

liste « pense-bête », gérer vos communications avec les autres employés, et vous permettre de prendre des notes au sujet de toutes ces activités.

On travaille présentement, de concert avec chaque région, à l'établissement d'un programme de formation flexible offrant une gamme d'options allant de la formation intégrale en salle de classe à la formation automatisée. Cela permettra une formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque utilisateur.

« Aucun employé ne sera laissé à l'écart », assure M. Kierczak.

### PRÉPARATION À L'AN 2000

Le passage au PTCE signifie également que tous les logiciels installés sur les ordinateurs du SCC et que les ordinateurs eux-mêmes seront compatibles an 2000. On entend de plus en plus souvent l'expression « compatible an 2000 », mais il règne encore une grande confusion quant à sa signification réelle.

Pour aller au plus simple, le « bogue du millénaire » se rapporte à la façon dont les programmeurs informatiques ont enregistré les dates dans leurs programmes. Bon nombre de ces programmes ont été écrits à une époque où la mémoire était une ressource rare. Par conséquent, les programmeurs n'ont inscrit que deux chiffres pour l'année. Ainsi, dans la plupart des programmes, l'année actuelle est désignée par « 98 » plutôt que par « 1998 ».

Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, donc, lorsque le compteur des années passera de 99 à 00, de nombreux ordinateurs interpréteront la date comme étant 1900 plutôt que 2000. Selon ces ordinateurs, une personne née en 1955 sera âgée de 44 ans en 1999, mais de -55 ans en 2000. Plus d'un expert prévoit qu'une telle situation est susceptible de causer des problèmes de taille, à moins que tous les systèmes informatiques ne soient mis à jour d'ici là. Certaines personnes ont déclaré publiquement qu'elles éviteraient de prendre l'avion pour quelque destination que ce soit pendant le premier mois de l'an 2000, car elles craignent que les systèmes de contrôle aérien ne soient inopérants. Beaucoup d'autres veillent à obtenir des registres papier de leurs avoirs financiers, car elles ne croient pas que les dossiers de leur banque demeureront précis.

### IL IMPORTE DE SE MONTRER PRUDENT ET DE SE PRÉPARER EN CONSÉQUENCE

Monsieur Kierczak qualifie d'« alarmistes » bon nombre de ces scénarios catastrophes. Néanmoins, dit-il, compte tenu de notre dépendance de plus en plus grande face à l'informatique (chacun de nous y ayant recours de 60 à 65 fois au cours d'une même journée), il importe de se montrer prudent et de se préparer en conséquence.



En arrière-plan, M. Doug McMillan, directeur général du Soutien opérationnel; M. André Martel, de CORCAN, M. Bruno Kierczak, directeur général des Services de gestion de l'information, et une technicienne effectuant des essais.



Le personnel du SCC visite le laboratoire conçu pour simuler la manière dont le SCC mènera ses activités en l'an 2000.

«La préparation est particulièrement importante dans le cas d'un organisme essentiel tel que le SCC», ajoute M. Kierczak. Peu importe la façon dont réagiront les puces informatiques à minuit et une minute de la journée du 1<sup>er</sup> janvier 2000, le SCC devra quand même dispenser des services au public en plus d'héberger, de nourrir, de garder au chaud et de protéger les détenus de plus de 50 établissements.

Donc, à quoi se résume vraiment la préparation à l'an 2000 pour la plupart des employés du SCC? Les employés ne sont pas tenus de prendre des mesures pour rendre leurs ordinateurs compatibles an 2000. Il n'existe aucune procédure spéciale, ni aucune technique particulière à apprendre.

Pour le personnel, la signification réelle de la compatibilité avec les dates ultérieures au 31 décembre 1999 n'apparaîtra que lorsqu'on sera vraiment en l'an 2000. Grâce à une préparation appropriée, le SCC continuera d'assurer la gestion des détenus au sein des établissements et au moment de leur réinsertion dans la société, et ce, sans perturbation, sans chaos et sans que l'on ait à vivre les scénarios de malheur si popu-

laire dans les médias.

La compatibilité an 2000 concerne autant les logiciels que le matériel. Le programme PTCE fera en sorte que tous les logiciels utilisés sur les ordinateurs du SCC soient compatibles. Tous les logiciels propres au SCC, du Système de gestion des détenus aux logiciels de gestion des biens, en passant par le Système de réhabilitation assisté par ordinateur, et près de 30 autres systèmes informatiques en usage seront l'objet d'essais de compatibilité an 2000, et seront révisés si nécessaire. On demande à tous les fournisseurs des logiciels de préciser le degré de compatibilité an 2000 de leurs produits. Si la garantie de compatibilité fournie n'est pas satisfaisante, on cessera de les utiliser. De plus, près de 200 autres produits logiciels seront mis à l'essai et remplacés au besoin.

Cependant, selon M. Kierczak, le SCC demeure vulnérable au chapitre du matériel : 12 000 micro-ordinateurs et 2 000 mini-ordinateurs et serveurs répartis dans l'ensemble du SCC.

Tout le matériel sera mis à l'essai dans un laboratoire conçu pour simuler de façon précise la manière dont le SCC mènera ses activi-

tés en l'an 2000, que ce soit dans les régions, à l'administration centrale ou par accès à distance. Selon le calendrier établi, la construction du laboratoire s'est terminée l'automne dernier et les essais auront lieu d'ici le mois de mai 1999.

Chaque élément du matériel sera d'abord mis à l'essai séparément, puis en connexion avec les autres éléments, et enfin avec les applications qu'il utilisera. On donnera la priorité aux micro-ordinateurs en réseau lors des essais, et le matériel sera révisé, si nécessaire, dans le cadre de l'installation du PTCE.

Cependant, le problème de l'an 2000 ne concerne pas que les ordinateurs. Bon nombre de systèmes que nous tenons pour acquis – télécommunications, installations de chauffage, sécurité périphérique aux établissements (p. ex., portes et grilles), ou alimentation en eau – sont commandés au moyen de puces intégrées, qui ne sont pas nécessairement compatibles an 2000. Ces systèmes font également l'objet de mises à l'essai et de révisions, de sorte qu'ils soient homologués dans le cadre du programme de préparation à l'an 2000 du SCC.

## LE SCC SERA EN MESURE DE RESPECTER LE DÉLAI

Le gouvernement du Canada considère la préparation à l'an 2000 comme sa priorité dans le domaine de l'informatique. En tant qu'organisme essentiel, le SCC est suivi par un analyste spécial du Conseil du Trésor qui rend compte chaque mois de la façon dont nous atteignons nos objectifs. À la fin du mois d'août 1998, le SCC était prêt pour l'an 2000 dans une mesure d'environ 70 p. 100 alors que, selon M. Kierczak, la moyenne de tous les autres organismes et ministères est de 59 p. 100. En raison de ces résultats, M. Kierczak se dit persuadé que le SCC sera en mesure de respecter le délai établi aux fins de la préparation intégrale à l'an 2000, soit septembre 1999, et ce, dans l'intérêt de tous les employés du SCC et de leurs clients. ■

## Le SCC collabore avec les collectivités en vue de la préparation à l'an 2000

Nous serons en plein milieu de l'hiver lorsque débutera l'an 2000, ce qui n'est pas le moment idéal pour une panne des systèmes de chauffage et d'alimentation en eau. Pourtant, c'est exactement ce qui risque de se produire si l'on ne prépare pas les services publics municipaux pour l'an 2000.

Le Conseil du Trésor travaille avec les entreprises distributrices d'électricité, de gaz naturel et d'eau, afin de déterminer leurs plans et de les aider à se préparer en vue du prochain siècle. Cependant, comme personne ne peut

prédire ce qui se produira réellement lorsque l'horloge sonnera le début du XXI<sup>e</sup> siècle, les collectivités prévoient le pire et se préparent en conséquence.

C'est ici qu'intervient le SCC. Un comité du SCC chargé de la gestion des risques travaille avec les collectivités, ainsi qu'avec Protection civile Canada, afin de veiller à ce que des mesures soient en place pour faire face à la situation si des services vitaux sont interrompus en raison du bogue du millénaire.

Il existe des liens étroits entre les établissements du SCC et les collectivités au sein desquelles ils sont situés. Ainsi, pendant la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'Est du Canada l'hiver dernier, le SCC est venu en aide aux collectivités et leur a fourni des abris, de la nourriture, des couvertures et de l'alimentation électrique de secours.

Quand viendra le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le SCC sera encore prêt à venir en aide aux collectivités et à empêcher que les problèmes ne s'aggravent.

# Réunion de la gestion supérieure La réinsertion sociale sécuritaire des délinquants

Du 14 au 16 octobre 1998

Par M<sup>me</sup> Louisa Coates, Secteur des communications

La réunion de la gestion supérieure (RGS) du Service correctionnel du Canada (SCC) qui s'est tenue à l'automne avait pour thème la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants sous responsabilité fédérale. Le but de cette rencontre était de trouver des moyens imaginatifs de relever ce défi, dans le contexte des services correctionnels modernes. La formule des discussions en petits groupes a permis aux participants de cerner les problèmes, de faire du remue-méninges pour produire des idées et de prendre les mesures nécessaires pour que les changements soient effectués durant les mois à venir.

## CONTEXTE DE LA CONFÉRENCE

Les gestionnaires avaient indiqué aux organisateurs lors de réunions antérieures qu'il leur fallait plus de temps pour discuter les uns avec les autres et pour échanger des idées lors des réunions semestrielles. Ils avaient aussi exprimé le souhait de se rencontrer dans un cadre moins formel. Et c'est précisément ce qui a été offert aux participants de la RGS tenue à l'automne.

Un comité formé de représentants de chacune des cinq régions du SCC, soit celles de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique, a dressé un ordre du jour prévoyant des séances plénières pour la première journée, des ateliers pour le jour et demi suivant ainsi que la présentation des comptes rendus d'ateliers et d'un résumé pour la dernière matinée.

Le révérend Pierre Allard, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels, a signalé au groupe que ce n'est pas l'expertise du personnel qui fait la réussite d'une organisation, mais plutôt les gens qui se soucient de leurs clients et ont à cœur de les aider. « Comme au hockey, nous faisons tous partie de l'équipe », a-t-il déclaré.

« La vision sans la tâche n'est qu'un rêve et la tâche sans la vision est une besogne ingrate, mais la vision comportant une tâche c'est tout l'espoir du monde », a-t-il affirmé en s'inspirant de la citation d'une église d'Angleterre.



M. Willie Gibbs, Président de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Monsieur Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), a indiqué au groupe qu'en 1999 on célébrera le centenaire de la mise en liberté sous condition au Canada, le quarantième anniversaire de la CNLC et le trentième anniversaire de la *Loi sur le casier judiciaire* (qui attribue à la CNLC le pouvoir d'accorder la réhabilitation).

Monsieur Gibbs a rappelé que deux ans plus tôt il avait entretenu les gestionnaires du SCC de l'importance de la gestion des cas des délinquants; il estime que le personnel a,

depuis, véritablement progressé à ce chapitre. Faire la bonne chose veut dire assurer la réinsertion sociale des délinquants, a-t-il précisé. Bien faire les choses signifie former les agents de liberté conditionnelle et réduire le temps qu'ils passent à l'ordinateur. « Cela démontre notre volonté commune de protéger le public et notre engagement envers la libération conditionnelle », a-t-il ajouté.

Il a souligné les secteurs où le SCC a connu du succès: le programme Lifeline pour les délinquants purgeant une peine de longue durée, les cercles de mise en liberté de la collectivité autochtone et les cercles de soutien aux délinquants sexuels, la réduction du temps d'admission et d'évaluation à l'établissement entreprise en 1998 à l'établissement de l'Atlantique, et des heures plus longues mais tout de même flexibles pour les agents de liberté conditionnelle pour qu'ils puissent assurer la surveillance des libérés conditionnels en alternance.

Monsieur Gibbs a déclaré que le nombre de libérations conditionnelles accordées était à la hausse, une réalité dont il a été fait écho lors du dernier jour de la conférence lorsque la sous-commissaire principale Lucie McClung a indiqué au groupe que, durant les trois jours qu'ont duré la conférence, 45 personnes ont atteint avec succès la date d'expiration de leur mandat, 27 ont obtenu la semi-liberté et un nombre presque égal, la libération conditionnelle totale. En moyenne, les délinquants purgent 39 p. 100 de leur peine avant de se voir octroyer la libération conditionnelle, a affirmé M. Gibbs. « Je crois que le Service s'est amélioré au cours des deux dernières années. »

Le commissaire Ole Ingstrup du Service correctionnel du Canada a présenté de nouveaux cadres supérieurs du SCC. Il a souhaité la bienvenue aux invités de l'extérieur, dont le sergent R. J. Taylor, analyste des politiques

fédérales à la Gendarmerie royale du Canada, M. Ron Wolchuk, directeur principal au Bureau du vérificateur général, M<sup>me</sup> Christiane Ouimet, Affaires correctionnelles et police des Autochtones, et M. Richard Zubrycki, Affaires correctionnelles, tous deux du ministère du Solliciteur général, et enfin M. Marvin Trott et M<sup>me</sup> Sharon Swann de l'administration pénitentiaire des Bermudes.

## CRÉATIVITÉ ET PROFESSIONNALISME

Monsieur Ingstrup a affirmé au groupe de participants qu'ils étaient des gens de haut calibre au chapitre de la direction et de la résolution des problèmes, comme en témoigne la fructueuse mise sur pied de l'« opération Retour à l'essentiel ». Il s'agit d'un nouveau système qui réduira les tâches administratives de sorte que le personnel pourra consacrer davantage de temps aux délinquants. Le personnel s'était dit frustré de devoir passer de longues heures à remplir des formulaires et avait demandé que la direction trouve une solution à ce problème, ce qu'elle a fait sans tarder. Le personnel travaillant avec M. Irving Kulik, ancien commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et M<sup>me</sup> Louise Saint-Laurent, commissaire adjointe, Services corporatifs, a rédigé une proposition et l'a envoyée au personnel régional, qui lui a répondu que ses idées étaient bonnes. L'équipe s'occupe à présent d'informatiser le système. « L'opération Retour à l'essentiel est un exemple de la façon dont on peut travailler efficacement en équipe et résoudre avec succès des problèmes en peu de temps », a-t-il déclaré.

Le commissaire Ingstrup a insisté auprès du groupe sur l'importance grandissante des relations internationales, autant pour mesurer notre rendement par rapport à des systèmes

qui donnent de bons résultats, que pour partager notre savoir-faire avec les autres, une opinion qu'appuyait l'ex-solliciteur général Andy Scott. « Plus de 1,2 million de personnes ont interrogé notre site Internet. Le monde entier a l'œil sur nous », a-t-il déclaré. Au cours des dernières années, le SCC a prêté main-forte à Haïti, au Cameroun, à la République tchèque, à la République slovaque, à la Lituanie, à la Turquie, au Kazakhstan, aux Bermudes, au Ghana, à la Chine, au Royaume-Uni, à la Nouvelle-Galles du Sud, à la Namibie, au Danemark, à la Norvège et à la Suède. En 1998, le SCC a formé l'*Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires* afin de favoriser le recours aux meilleures pratiques et la diffusion de l'information et des résultats de la recherche. Le SCC fait aussi partie de l'*International Roundtable for Correctional Excellence* qui se réunit tous les six mois pour étudier des questions correctionnelles. Il a rendu hommage au personnel de la région du Pacifique qui a tenu la conférence Asie-Pacifique à l'intention des administrateurs correctionnels.

## SOLIDES PARTENARIATS

Le commissaire a félicité le personnel engagé dans des partenariats, comme celui de la région de l'Atlantique qui collabore avec celui des Services correctionnels du Nouveau-Brunswick, le personnel des régions de l'Ontario et des Prairies qui participe à la mise sur pied d'un système de justice pénale pour le Nunavut, et celui de la région du Pacifique qui souhaite partager des idées avec les Services correctionnels de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Il a demandé aux employés d'imaginer quels sont les facteurs susceptibles de nuire au rendement et d'étouffer toute tentative de changement. Selon un article du *Harvard* ▶



Des gestionnaires travaillent en ateliers sur des questions portant sur la réinsertion sociale.

## VERBATIM

« Enfin nous avons pu à loisir discuter d'un sujet précis concernant la réinsertion sociale tout en ayant le temps voulu pour lancer des idées et parvenir à des solutions concrètes à des problèmes à notre portée. Merci ! »

« Ce fut une excellente occasion d'échanger des idées avec les collègues. »

« En demeurant dans le même groupe, nous avons pu véritablement travailler en équipe. »

« Apprendre des pairs fut vraiment une expérience positive. Les ateliers ont été intéressants et stimulants. »

« Pierre Allard s'est révélé un excellent modérateur; il nous a stimulé et inspiré. »

« Un excellent exposé de Willie Gibbs. De bonnes nouvelles ! »

« J'ai bien apprécié l'esprit et l'humour du commissaire. »

« Le commissaire nous a lancé des défis sur divers plans à l'appui d'une réinsertion sociale sécuritaire. »

« L'exposé du commissaire m'a fortement impressionné. Il évoquait le dépassement, le défi et la solidarité. Une véritable démonstration de leadership. »

« Excellentes séances plénières; la motivation et les défis y étaient. »

« Les messages qui nous ont été transmis sont demeurés cohérents et à l'appui de la Mission. »

« Beaucoup d'excellentes idées partagées pour améliorer la qualité du travail que le SCC peut accomplir. Cela devrait se produire plus souvent. »

« Les discussions en atelier ont été très concentrées et tous y ont participé. Une expérience agréable. »

« C'était magnifique d'avoir davantage de temps pour discuter de ces sujets importants en profondeur. La diversité des compétences était particulièrement stimulante. »

« Lucie a bien su, résumer les idées issues des ateliers et inspirer les participants. »

M. Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale en établissement.

*Business Review* paru en 1997, ces facteurs sont la culture d'une organisation, c'est-à-dire les points de vue, les valeurs et les façons de penser et d'agir de la majorité des personnes au sein de cette organisation. L'embauche de 1 000 nouveaux agents correctionnels et le départ à la retraite de près des trois-quarts des gestionnaires actuels d'ici l'an 2006 signifient l'avènement d'une nouvelle culture au sein de l'organisation en moins d'une décennie. «Un défi vraiment énorme que nous devons relever consiste à mettre en place une relève de qualité», a-t-il dit au groupe.

#### QUATRE MESSAGES IMPORTANTS

Le commissaire Ingstrup a rappelé aux gestionnaires qu'il y avait quatre messages importants à communiquer à la population : que la réinsertion sociale réussie des délinquants veut dire ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement, que des services correctionnels efficaces signifient une répartition plus équilibrée de la population carcérale dans les établissements et dans la collectivité, qu'il n'existe aucun quota ou nombre défini de délinquants devant se retrouver dans la collectivité, et que nous souhaitons vraiment engager le dialogue avec les Canadiens au sujet de notre travail et de la façon de l'améliorer. En tant que fonctionnaires, notre rôle ne consiste pas à mettre en œuvre les changements réclamés par les Canadiens, mais à écouter ce qu'ils ont à dire et à conseiller notre ministre. C'est ce que nous faisons, a-t-il précisé.

Il a affirmé que la réinsertion sociale des délinquants s'orientait dans la bonne direction. Entre 1997 et 1998, le nombre de délinquants purgeant leur peine dans la collectivité a augmenté de 400, et de 100 au cours des derniers

mois. Les placements en milieu de travail sont passés de 10 à 40 par tranches de 1 000 délinquants. Une étude menée par le SCC a démontré que seulement 11 des 10 000 crimes graves signalés à la police étaient imputables à des délinquants de ressort fédéral sous surveillance. Monsieur Gerry Hooper, commissaire adjoint, Évaluation du rendement, nous a fourni une excellente information statistique pour nous évaluer, a dit le commissaire.

« Nous sommes ici pour trouver des solutions. Je m'attends à ce que les ateliers permettent de trouver des solutions qui seront utiles à tous en créant d'autres liens entre les établissements et la collectivité. J'ai bien hâte de voir les fruits de votre créativité », a-t-il indiqué aux gestionnaires.

#### OPÉRATION RETOUR À L'ESSENTIEL

Monsieur Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale des délinquants, et M<sup>me</sup> Anne Kelly, directrice, Opérations de réinsertion sociale en établissement, ont présenté des diapositives instructives expliquant la nouvelle « opération Retour à l'essentiel » du SCC. Conçue pour répondre à la demande du personnel qui souhaitait consacrer moins de temps aux tâches administratives pour s'occuper davantage des délinquants, l'« opération Retour à l'essentiel » est un système qui réduira le dédoublement des tâches et simplifiera la préparation des rapports pour que le personnel puisse passer plus de temps auprès des délinquants.

Le Système de gestion des détenus (SGD) et le Guide de gestion des cas du SCC ont été modifiés de manière à refléter ces changements. Une stratégie de formation a aussi été élaborée, et la mise en œuvre de l'« opé-

ration Retour à l'essentiel » sera entièrement terminée en février 1999.

« L'opération Retour à l'essentiel nous fournira l'occasion de faire progresser l'organisation plus rapidement que jamais », a déclaré le commissaire Ingstrup.

Après les séances plénières, les délégués à la conférence se sont divisés en groupes d'ateliers. Les participants sont demeurés avec le même groupe afin de discuter plus en profondeur du sujet à l'ordre du jour. Les gestionnaires supérieurs du SCC et les visiteurs de l'extérieur y ont pris part.

#### ATELIERS

Les ateliers portaient sur les questions suivantes : la préparation des délinquants en vue d'une libération sécuritaire; la libération sécuritaire des délinquants; les programmes offerts dans la collectivité pour le soutien des délinquants libérés; la base du succès des services correctionnels pour femmes dans la collectivité; la façon d'aborder la culture autochtone dans nos établissements; les attitudes et l'énergie; le soutien du potentiel de réinsertion sociale des délinquants; les délinquants présentant plus de difficultés; les programmes des établissements à l'appui d'une réinsertion sociale sécuritaire; les capacités et les habiletés; l'obtention et l'entretien de l'appui de la collectivité; le potentiel du délinquant sur le plan de la réinsertion sociale.

#### COMPTE RENDU DES ATELIERS

Au dernier jour de la conférence, les rapporteurs des ateliers ont présenté leurs résultats au groupe. Chaque rapporteur a traité des trois questions qui avaient fait l'objet de discussions : Quels sont les facteurs ou les éléments qui ont une incidence sur notre ren-

dement en ce qui concerne la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants ? Que pouvons-nous faire pour surmonter les obstacles et obtenir un meilleur rendement ? Comment pouvons-nous progresser en nous appuyant sur nos points forts ?

Monsieur Ken Peterson de l'établissement Mission a fait le compte rendu de l'atelier traitant des compétences et des habiletés du personnel. On y retrouvait diverses recommandations :

1. Modifier le processus d'embauche des agents de liberté conditionnelle. Les employés occasionnels doivent être embauchés à ce titre et il en va de même pour les employés nommés pour une période déterminée et pour ceux nommés pour une période indéterminée.
2. Offrir une gestion de carrière aux agents de liberté conditionnelle. « Nous avons besoin de personnes compétentes sur le plan de l'analyse et d'autres ayant des aptitudes en relations humaines. »
3. Axer la formation des agents de liberté conditionnelle autant sur le processus que sur la résolution et l'analyse des problèmes.
4. Établir des examens des qualités requises pour les agents de liberté conditionnelle afin de bien délimiter les tâches de l'emploi et de préparer les agents à de possibles cas de litige.
5. Protéger le fonds destiné à la formation et au perfectionnement pour qu'il ne serve pas à d'autres fins.
6. Établir une politique nationale qui précise le type de formation que nous offrirons aux employés, aux cadres intermédiaires, aux sous-directeurs d'établissement et à d'autres membres du personnel.

Les participants à l'atelier sur les attitudes et l'énergie ont recommandé que le SCC fasse bien comprendre au personnel et aux intéressés en quoi consiste sa Mission, afin de montrer ce que le Service considère être des priorités fondamentales. « Les employés ont besoin

de comprendre clairement et sans ambiguïté quelles sont leurs responsabilités professionnelles. Les surveillants correctionnels doivent constituer un groupe cible en ce qui touche la formation intensive axée sur la Mission, car ils jouent un plus grand rôle dans la transmission de cette information au personnel d'exécution. »

Monsieur Jack Linklater de l'établissement Edmonton a fait le compte rendu de l'atelier traitant des femmes dans les services correctionnels communautaires et les participants ont désigné cinq priorités principales :

1. Les questions touchant les femmes sont particulières et il faut rendre obligatoire, pour au moins un agent de liberté conditionnelle par bureau, la formation axée sur la situation des femmes;
2. Il faut identifier les ex-délinquantes dans chaque région afin de prêter main-forte au personnel et aux femmes incarcérées en ce qui a trait au processus de réinsertion sociale;
3. Le SCC aurait avantage à amener ses partenaires de la collectivité à collaborer avec lui dans le domaine correctionnel;
4. Il faut s'occuper des besoins des femmes aux faibles performances et de celles souffrant de troubles psychiques;
5. Il est urgent de trouver des moyens de loger les délinquantes dans la collectivité et il faudrait songer aux placements dans des maisons privées là où la demande concernant des maisons de transition pour femmes seulement n'est pas assez forte.

Madame Heather Bergen, du pénitencier de la Saskatchewan a fait le compte rendu de l'atelier portant sur les délinquants autochtones. Les participants du groupe ont déploré le fait que le SCC, à ce jour, n'ait eu recours qu'à des moyens limités pour traiter des cas des délinquants autochtones et c'est pourquoi ils ont donné le titre de « Burning the Box » à l'exposé de leur compte rendu.

Les délinquants autochtones forment un groupe divers qui comprend des membres des Premières nations, des Dénés, des Inuits et des Métis, et dont l'âge varie de 18 à 35 ans et qui est en majorité de sexe masculin; chaque sous-groupe a ses propres caractéristiques et besoins. On a constaté l'émergence des bandes de rue autochtones au cours des cinq dernières années parce qu'elles donnent aux jeunes sans abri un sentiment d'appartenance et les acceptent tels qu'ils sont.

En reconnaissant que les bandes de rue représentent un problème croissant pour ce qui est des délinquants autochtones, le personnel du SCC doit entrer en communication avec les écoles secondaires et les collectivités pour demander aux jeunes chefs de ces bandes de

rue de quelle façon l'organisme peut leur venir en aide ainsi qu'à ceux qui les suivent, avant qu'ils ne se retrouvent dans le système correctionnel. Les agents des établissements et les agents de liberté conditionnelle doivent recevoir une excellente formation afin de pouvoir déterminer ce qui se passe dans les collectivités autochtones.

### **Le premier ministre Jean Chrétien s'est adressé aux gestionnaires du SCC par l'entremise d'un exposé sur vidéo.**

*« L'une des plus hautes priorités de notre gouvernement est de faire en sorte que les Canadiens se sentent en sécurité au foyer comme dans la rue, et vous du Service correctionnel jouez un rôle de premier plan à ce chapitre. Vous n'avez pas un travail facile et, à titre de premier ministre, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour votre dévouement et votre compétence. Je vous souhaite tout le succès possible au cours de vos discussions des prochains jours. Merci. »*

Nous pouvons compter sur de solides partenaires qui ont de l'argent à dépenser, comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Santé Canada, mais le SCC doit communiquer plus efficacement avec eux pour déterminer les enjeux concernant les collectivités autochtones. Il faudrait mettre sur pied un groupe de travail afin d'examiner les programmes actuels du SCC aux fins d'échange de l'information et d'acquisition de connaissances. Par exemple, le programme pour Autochtones en vigueur à l'établissement Bath, dans la région de l'Ontario, pourrait être utilisé dans les régions des Prairies et du Pacifique. Pourquoi ne pas mettre à exécution dans la collectivité certains de nos programmes offerts en établissement, comme celui sur la violence familiale ?

Le SCC aurait avantage à recourir aux services d'ex-délinquants autochtones comme personnes-ressources dans leurs collectivités et pour que ces dernières acceptent plus facilement le retour des délinquants à la libération.

Le SCC doit créer des emplois permanents pour les Autochtones dans ses locaux, peut-

M. Léopold David-Gnahoui, Ambassadeur de la République du Bénin, Ole Ingstrup, commissaire du SCC et M<sup>me</sup> Lucie McClung, sous-commissaire principale.

M. Marc-Arthur Hyppolite, directeur de l'établissement Cowansville, pendant la session questions-réponses.

être dans les services alimentaires ou administratifs ou dans d'autres secteurs ne relevant pas de ses agents.

Les personnes intéressées à obtenir un exemplaire du document du groupe portant sur les « stratégies de maintien en fonction et de recrutement d'employés autochtones » sont priées de s'adresser à M<sup>me</sup> Bergen.

Monsieur Rémi Gobeil, sous-commissaire, région des Prairies, a fait le compte rendu de l'atelier portant sur la façon de préparer les délinquants en vue d'une libération sécuritaire. Il a dit que, selon le groupe, le SCC devait appuyer ses employés de première ligne et ses agents de liberté conditionnelle, surtout au moment d'examiner le rendement au travail, quand un libéré conditionnel a été impliqué dans une activité criminelle. En plus d'étudier la situation afin de savoir ce qui a mal fonctionné, nous devrions donner plus rapidement une rétroaction positive. Il serait stimulant pour le personnel de retrouver aussi dans le Rapport sur les renseignements de sécurité, des statistiques quotidiennes comme le nombre de mises en semi-liberté, de libérations conditionnelles totales et de libérations d'office.

Le personnel a besoin de temps pour s'adapter aux nombreux changements qui se sont produits au cours des dernières années, et il faut aussi accorder aux agents de liberté conditionnelle le temps d'assimiler l'information et de montrer comment ils peuvent s'acquitter des tâches qu'on exige d'eux désormais.

Les agents doivent avoir le temps de s'occuper des personnes sans avoir à se concentrer sur le processus. Si les agents correctionnels font leur travail, les agents de liberté conditionnelle peuvent aussi s'acquitter efficacement de leurs tâches, a ajouté M. Gobeil.

Le SCC doit faire en sorte qu'un lien plus étroit s'établisse entre la collectivité et les établissements correctionnels. Sans doute un nouvel agent de liberté conditionnelle ne devrait pas dresser le plan correctionnel pluriannuel d'un délinquant. Mais les agents de liberté conditionnelle dans la collectivité pourraient apporter une aide en indiquant au personnel des établissements ce qui est disponible dans la collectivité; une meilleure collaboration entre les deux groupes pourrait garantir de meilleurs services correctionnels.

Tous les employés du SCC doivent comprendre parfaitement le rôle qu'ils ont à jouer dans le processus de réinsertion sociale.

Monsieur Marc Brideau, du bureau de libération conditionnelle du district Ouest du Nouveau-Brunswick, a résumé deux ateliers où l'on avait discuté de programmes pour les délinquants dans l'établissement et dans la collectivité.

Il serait nécessaire de structurer quelque peu le savoir-faire que nous avons acquis dans tout le Service au chapitre des programmes communautaires. Des sujets comme les ressources en personnel, le contrôle de la qualité et les bénévoles dans la collectivité, doivent être abordés.

Le SCC a besoin de divers types de spécialistes de l'exécution des programmes pour faire face à la multitude de besoins des groupes de délinquants; il faut faire appel autant à des professionnels faisant partie des effectifs qu'à des professionnels à contrat.

Il est essentiel qu'on enseigne au personnel les idéaux et les programmes du SCC, afin que l'agent de liberté conditionnelle comprenne les principes des services correctionnels et les programmes d'établissement auxquels les délinquants ont participé avant de réintégrer la

collectivité. Nous devons aider l'agent de liberté conditionnelle à perpétuer le type d'aide qui était fournie dans l'établissement. Nous devons également aider les délinquants à réintégrer la société; il peut suffire d'une tasse de café ou du montant de la course d'un taxi pour que se poursuive la participation à un programme communautaire bénéfique. Les outils de recherche et d'évaluation du SCC ont une importance vitale, et ils sont nécessaires et appréciés. Les partenariats internes et externes sont un élément important de notre travail.

Monsieur Derek Orr, du bureau de libération conditionnelle du centre de l'Ontario, a fait le compte rendu de trois ateliers portant sur les questions ayant trait à la collectivité.

Le premier atelier portait sur les moyens par lesquels la collectivité peut apporter son appui à la libération sécuritaire des délinquants. Il a été suggéré qu'un agent de liberté conditionnelle travaillant dans un établissement reçoive une formation dans la collectivité. Cela s'appliquerait dans les deux sens. La coopération entre les deux groupes doit s'intensifier.

Le groupe a également dit qu'on devrait retrouver des programmes communautaires partout au Canada. Monsieur David Cail du bureau de libération conditionnelle du district rural de la Nouvelle-Écosse, région de l'Atlantique, a discuté de ce sujet à la séance de questions-réponses qui a suivi. Il a déclaré qu'il lui semblait plutôt difficile et irréaliste de vouloir fournir des programmes dans toutes les collectivités. « La prestation de nos programmes doit se faire de façon plus stratégique. La plupart des programmes de base du SCC devraient être offerts aux délinquants qui bénéficient d'une permission de sortir ou d'une semi-liberté dans les centres urbains. Ces programmes pourraient être suivis de programmes de renforcement ou de prévention de la récidive, qui feraient partie intégrante de la stratégie de surveillance communautaire, dans les cas où cela s'avérerait nécessaire. Nos ressources sont trop dispersées », a-t-il dit.

Le compte rendu d'atelier suivant portait sur la façon d'empêcher les délinquants libérés d'être à nouveau incarcérés. Les participants ont proposé que le SCC dresse un plan énergique de relations publiques, de consultation de la collectivité et de relations avec les médias à l'échelle nationale. Il serait utile d'établir des indicateurs nationaux concernant notre rendement sur le plan de la réinsertion sociale. Il faut favoriser les rapports entre les agents de liberté conditionnelle et les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. De même, il faudrait élaborer une formule s'appliquant à la charge de travail des agents de liberté conditionnelle.

Les participants à l'atelier traitant du maintien de partenariats efficaces avec la collectivité ont relevé la nécessité de communiquer avec les partenaires et de les consulter de même que les citoyens. On recommandait que le SCC reconnaisse comme essentiel à la réin-

sertion sociale des délinquants l'établissement de partenariats avec la collectivité et de mesures de soutien à cet égard.

## EN RÉSUMÉ

Suite à la présentation des comptes rendus, la sous-commissaire principale Lucie McClung en a dressé le résumé.

Madame McClung a déclaré au groupe qu'elle avait entendu des délégués dire que le SCC continue à se concentrer sur la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants. « Comment faire voir aux gens les mesures que nous prenons et leur prouver que nous recherchons sans cesse des façons nouvelles et plus efficaces d'y arriver? » Elle a signalé que durant la conférence les gestionnaires ont réclamé instamment que le personnel du SCC prenne un engagement en ce sens et qu'il dispose des outils nécessaires pour démontrer cet engagement. Elle a dit douter que le changement connaisse un ralentissement dans notre milieu de travail, mais que les meilleurs changements étaient ceux qui ne causaient pas de perturbations. L'« opération Retour à l'essentiel » en est un exemple, a-t-elle ajouté.

Madame McClung a fait état de la préoccupation suscitée par le Rapport sur les renseignements de sécurité du SCC et ses effets négatifs sur le moral du personnel. Elle a dit aux intéressés que le but du rapport, même s'il allait rester dans sa forme actuelle, était d'informer le commissaire, les cadres supérieurs et les principaux partenaires de tout incident grave touchant les opérations et qui se produit dans les établissements fédéraux et dans la collectivité – le personnel pourrait recevoir des informations positives au sujet du SCC par l'entremise d'un autre outil de communication qui accompagnerait le rapport dans le futur. L'information sur la réinsertion réussie des délinquants, fournie par M. Gerry Hooper, commissaire adjoint, Évaluation du rendement, est un exemple d'information positive qui pourrait être communiquée au personnel.

Madame McClung a prié les gestionnaires « d'aiguiser leurs compétences linguistiques » en dressant quotidiennement la liste des faits positifs qui sont survenus dans des domaines comme la prévention du crime, les libérations conditionnelles et les programmes. Nous devons nous servir de notre capacité de véhiculer notre message là où cela compte, dans les collectivités. « Il n'y a pas qu'une seule opinion publique, mais plusieurs, a-t-elle déclaré, et elle a encouragé le personnel à influencer ces opinions en diffusant les bonnes nouvelles. »

Les gestionnaires ont indiqué que le Service devait offrir des formules de travail de rechange aux agents de liberté conditionnelle, aux agents correctionnels, aux instructeurs d'atelier et à tout le personnel qui a un rôle à jouer dans le secteur de la réinsertion sociale. Elle a fait savoir que le SCC songeait à prolonger les heures des intervenants du secteur de la libé-

ration conditionnelle afin qu'ils puissent se tenir en rapport avec les délinquants au-delà du bloc de temps de neuf à cinq. Elle a aussi entendu dire que le partage des ressources entre les établissements et la collectivité suscitait certaines inquiétudes. « Je pense qu'il s'agit là de préoccupations pertinentes, et je vous appuie. Nous devons nous assurer que les ressources se déplacent tel que prévu entre les établissements et la collectivité, » a-t-elle ajouté.

## Tout surveillant de liberté conditionnelle travaillant dans un établissement devrait avoir reçu une formation dans la collectivité.

« En novembre, lors de notre réunion de planification stratégique, les principales idées soulevées durant la réunion et qui ont une incidence directe sur nos stratégies actuelles, ont été soumises au Comité de gestion. Denis Méthé et Fraser McVie s'en sont chargés », a-t-elle précisé.

« Il reste du chemin à parcourir et je vous remercie de m'avoir fait partager un peu de votre enthousiasme, d'ailleurs le moral se porte très bien au SCC », a dit M<sup>me</sup> McClung.

Dans son mot de la fin, le commissaire Ingstrup a déclaré: « Ce qui me plaît surtout, c'est que vous démontriez votre impatience à agir et votre désir de bien faire les choses au moment opportun. Je me sens de plus en plus à l'aise devant vous. »

Il a mentionné à l'intention du personnel que la gestion de la qualité était constituée de deux éléments: l'essor de l'apprentissage et la participation personnelle. « Il faut apprendre à mieux acquérir la connaissance. Nous devons demeurer curieux de tout ce qui concerne notre entreprise. »

Il importe de se concentrer sur les gens, les personnes individuellement et non sur les systèmes. Le SCC aura du succès dans la mesure où son personnel se préoccupe des autres. « Vous devez toujours être prêts à vous intéresser aux personnes », a-t-il déclaré.

« Je vous remercie pour la contribution que vous avez apportée au cours des trois derniers jours et pour votre professionnalisme, votre bonne humeur et votre générosité », a dit le commissaire Ingstrup en terminant. ■

## MEMBRES DU PERSONNEL HONORÉS PAR LEURS COLLÈGUES

La cérémonie de remise des prix aux gestionnaires supérieurs du SCC a eu lieu le deuxième soir de la conférence; plusieurs employés dévoués et très appréciés ont alors été honorés par leurs collègues.

Le commissaire Ingstrup a déclaré aux lauréats que « la profession de fonctionnaire était importante. Les valeurs que nous défendons au sein de la fonction publique doivent nous rendre fiers. Aucune organisation ne pourrait exister sans les gens qui lui donnent vie; il est essentiel de le rappeler lorsque quelqu'un se distingue. »

**Région de l'Atlantique – Plaques pour 25 années de service public** – MM. Robert Babineau, Mike Corbett, Alphonse Cormier, Gary Mills et Brendan Devine.

**Région du Québec – Plaques pour 25 années de service public** – MM. Réjean Arsenault, Jean-Pierre Bérubé, Denis Cloutier, Guy Leblanc, Daniel Richer, Raymond Lussier et Richard Beaudry ainsi que M<sup>me</sup> Lucie Vallière.

**Certificat de retraite** – M. Guy Leblanc.

**Région de l'Ontario – Plaques pour 25 années de service public** – MM. Monty Bourke, Vince Hendricks, Louis Kelly, Larry Stebbins et Craig Townsend ainsi que M<sup>me</sup> Thérèse LeBlanc.

**Région des Prairies – Médaille pour services distingués en milieu correctionnel, première barrette (30 ans)** – M. Dave Mills.

**Administration centrale – Plaques pour 25 années de service public** – MM. Fraser McVie, Doug McMillan, Denis Méthé et Habib Chaudhry.

**Récompenses pour le travail d'équipe** – MM. Paul Braun et Bruce Muise.

**Prix d'excellence professionnelle du SCC** – MM. Richard Harvey, Ken Peterson, Robert Riel et Arden Thurber.

**Prix d'excellence de la fonction publique** – M. George Centen.

**Certificat de reconnaissance** – M<sup>me</sup> Marg Ruttan.



Les autorités correctionnelles canadiennes et chinoises prennent le temps de commémorer un moment historique. La délégation du Service correctionnel du Canada se veut la première délégation officielle sur le plan correctionnel à se rendre en Chine en vue d'établir un partenariat de collaboration à long terme dans le domaine de la justice pénale.

## Une délégation correctionnelle se rend en Chine

Par M<sup>me</sup> Louisa Coates et M. Graham Chartier, Secteur des communications

Une délégation de représentants du système correctionnel canadien a visité Beijing, en Chine, du 30 mai au 7 juin 1998. Les Canadiens ont rencontré des représentants chinois pour échanger avec eux des renseignements sur leurs systèmes correctionnels respectifs et pour les sensibiliser aux principes canadiens et internationaux relatifs au traitement sûr et humain des délinquants. La délégation du Service correctionnel du Canada (SCC) comptait la sous-commissaire principale, M<sup>me</sup> Lucie McClung, et le directeur de l'établissement William Head, M. Mike Gallagher. Ils étaient accompagnés de trois représentants du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale ainsi qu'un représentant de la Direction des affaires correctionnelles du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique.

Les membres de la délégation ont visité la prison à sécurité maximale et la maison de correction pour jeunes de Beijing. Ils ont ren-

contré des représentants de la Société chinoise des prisons, du Bureau chinois des prisons et d'un comité de médiation communautaire. Ils ont également assisté à un colloque sur les services correctionnels au cours duquel M<sup>me</sup> McClung a présenté un aperçu du SCC. Elle a insisté sur le cadre législatif, la Mission, la structure organisationnelle et les principes régissant les programmes, ainsi que sur la réintégration des délinquants sans danger pour la société et le rôle des services correctionnels communautaires. Citant l'établissement William Head en exemple, M. Gallagher a traité de la prestation des programmes et des services et de la façon dont l'aménagement physique d'un établissement correctionnel peut faciliter la mise en œuvre des programmes. Les questions posées après les exposés traduisaient chez les participants chinois un vif désir d'en apprendre davantage sur le régime canadien de libération conditionnelle et sur le programme de services correctionnels communautaires du SCC.

«L'intérêt manifesté par nos collègues étrangers envers les services correctionnels canadiens est un témoignage d'estime envers tous les membres du personnel du SCC. La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Mission du



Les membres de la délégation ont visité la prison à sécurité maximale et la maison de correction pour jeunes de Beijing.

# La trousse d'outils de la réinsertion sociale

Par M. Ron Surette, agent de projet principal, région de l'Atlantique

SCC prennent toute leur signification grâce au professionnalisme de chacun des employés et à leur acharnement dans la poursuite de l'excellence dans les services correctionnels», a déclaré M<sup>me</sup> McClung.

C'était la première fois qu'une délégation correctionnelle officielle se rendait en Chine. Les gouvernements chinois et canadien sont fermement résolus à établir un partenariat à long terme dans le domaine de la justice pénale. Ainsi, des représentants du système correctionnel chinois se sont rendus au Canada en septembre 1998.

## MADAME MCCLUNG RENCONTRE LE PERSONNEL DE L'AC

Le 23 septembre 1998, la sous-commissaire principale M<sup>me</sup> Lucie McClung a entretenu les membres du personnel de son récent voyage en Chine et de la visite de représentants chinois dans la région du Pacifique en septembre dernier. Plus de 50 employés ont eu l'occasion d'entendre les impressions de M<sup>me</sup> McClung au sujet de la Chine et de voir les diapositives prises au cours de son voyage. Monsieur Wang Zhenmao, conseiller culturel à l'ambassade de la République populaire de Chine, s'est également adressé aux membres du personnel pour leur parler surtout de la taille et de la complexité culturelle de la Chine.

Madame McClung a déclaré au groupe que les délégués du système correctionnel canadien avaient été bien reçus à Beijing. Elle a ajouté que, selon les responsables chinois, l'emprisonnement devrait conduire à la réforme; la Chine compte 1,4 million de détenus et une population totale de 1,2 milliard d'habitants. À la prison de Beijing, M<sup>me</sup> McClung a vu 2 000 détenus qui portaient des uniformes et des gants blancs. Ils faisaient leurs exercices du matin et récitaient de la poésie pendant qu'on hissait le drapeau. Elle a eu le souffle coupé devant les splendeurs architecturales du Palais impérial et la majesté de la Grande muraille.

Comme l'a souligné M<sup>me</sup> McClung, cette visite était une première étape. Elle a déclaré qu'une des principales leçons que l'on peut en tirer, c'est l'importance d'établir avec les Chinois des rapports fondés sur la confiance. En s'y attachant, le SCC assume un rôle de chef de file sur la scène correctionnelle internationale. ■



Membres de l'équipe du projet de la trousse d'outils de la réinsertion sociale :

Rangée supérieure (de gauche à droite) Paul Weaver (AR, Atlantique), James Racicot (AR, Québec), Phil Chitty (AR, Ontario), Debra Cordazzo (AR, Pacifique), Sara Shadbolt (AR, Pacifique), Richard Jongstra (Stony Mountain).

Rangée inférieure (de gauche à droite) K. Molyneau (AC), Marie-Claude Diotte (AC), William Bembridge (AC), Michel Brosseau (AC), Mario Roy (AR, Québec), Leah Grove (Grande Cache).

**P**our faciliter le travail des employés du Service correctionnel du Canada (SCC) et améliorer la façon dont les détenus sont gérés, un nouvel outil est disponible depuis peu dans le secteur correctionnel.

La trousse d'outils de la réinsertion sociale a été élaborée à l'interne par un groupe de travail composé de membres du personnel et de la direction. Elle vise à permettre un accès amélioré et plus rapide aux renseignements dont le personnel de correction a besoin pour remplir ses fonctions. Son premier module a été approuvé par la haute direction du SCC en juin 1997. Appelé Indicateur d'intervention, l'outil est maintenant mis à la disposition des agents de liberté conditionnelle des établissements et de la collectivité.

La trousse est un instrument de diffusion d'information en toute sécurité. Il donne au personnel du SCC des méthodes simples d'accès aux données du Système de gestion des détenus (SGD), le système d'exploitation fondamental du SCC.

## UN ACCÈS PLUS FACILE AUX RENSEIGNEMENTS

Monsieur Doug McMillan, directeur général de la Direction du soutien opérationnel du SCC, souligne qu'avec la trousse d'outils de la réinsertion sociale « Nous tirons profit des innovations technologiques pour permettre un accès plus facile aux renseignements du SGD, et pour fournir ces renseignements d'une façon qui répond aux besoins du personnel. »

Le but de la trousse de réinsertion sociale est simple: rendre l'information disponible sous une forme utilisable, et trouver des façons de répondre aux besoins quotidiens des employés du SCC. Un groupe de travail national composé de représentants des cinq régions du SCC continuera à œuvrer en ce sens.

Monsieur John Edwards, ancien commissaire du SCC, a entrepris l'élaboration de la trousse d'outils de la réinsertion sociale en raison de la qualité des données enregistrées dans le SGD et de la difficulté qu'avait le personnel à avoir accès aux renseignements sur les détenus. Un groupe de travail composé de MM. McMillan, Art Majkut, directeur de l'établissement Stony Mountain, et de Ron Surette, agent principal de projet, Soutien opérationnel, région de l'Atlantique, a visité les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de l'ensemble du pays, et découvert que le personnel n'avait pas facilement accès à l'information dont il avait besoin pour faire son travail.

## RÉUNIONS NOUVEAU GENRE

En réponse à ce problème, une équipe nationale d'employés en gestion des cas s'est attaquée à l'élaboration d'un outil informatique qui contribuerait à la diffusion de l'information. L'équipe était coordonnée par M. McMillan. Monsieur Surette en était le chef de projet. Pour réduire les coûts, bon nombre de réunions ont été tenues au moyen de Netmeeting®, un programme Microsoft qui permet de relier les participants de façon à ce qu'ils puissent travailler sur un même document. Les voix étaient transmises par le truchement d'un dispositif de conférence téléphonique. Grâce à ce système, les employés pouvaient échanger des idées aussi facilement que dans le cadre d'une discussion face-à-face, et apporter des modifications à un document au fil de l'entretien.

Monsieur Surette souligne l'importance de la participation du personnel. « C'est grâce à elle, dit-il, que les outils dont les employés ont besoin peuvent être élaborés et rectifiés rapidement, car nous – l'équipe de projet – ne pouvons savoir exactement quels outils sont nécessaires. » Il précise qu'il vaut mieux avoir recours à cette démarche que de faire appel à un sous-traitant pour découvrir par la suite que les employés du SCC utilisent un produit qui ne satisfait pas leurs besoins.

Le premier projet exécuté au moyen de la trousse d'outils consistait à concevoir un système pour aider les agents de liberté conditionnelle à faire le suivi des délais impartis aux détenus, et à diffuser des « indicateurs d'intervention » qui informent les employés des mesures à prendre et à quel moment. D'autres projets ont été ajoutés à la suggestion du personnel, comme un outil de planification du travail. Grâce à la participation des employés de toutes les régions desservies par le SCC, d'autres problèmes seront identifiés et des outils seront élaborés et rendus accessibles par l'entremise de la trousse de réinsertion. Il s'agit vraiment d'une démarche « par le personnel et pour le personnel ». ■

## Les bénévoles jouent un rôle crucial au sein du SCC

Par M<sup>me</sup> Helen Friel, chargée de projet principale, Programme des bénévoles



De gauche à droite : accompagnateurs bénévoles M. Ron McMillian, M<sup>me</sup> Kelly Golden et M. Jason Rubino. Derrière les accompagnateurs, le détenu Dave McQuade. Photo prise à l'extérieur de la SPCA de Kingston.

Plus de 10 000 Canadiens offrent bénévolement leur temps au Service correctionnel du Canada (SCC). Selon une enquête de 1994, leur bénévolat peut se résumer à une seule visite durant la période de Noël ou consister en des services réguliers permanents comme le tutorat, la participation aux séances des Alcooliques ou des Narcomanes Anonymes, ou l'accompagnement bénévole.

Et, même si l'on reconnaît que ces bénévoles ne peuvent pas remplacer le personnel ni assumer ses fonctions, il est clair que les avantages que le SCC tire de leur contribution dépassent de loin le service qu'ils fournissent ou le programme qu'ils exécutent. Les bénévoles offrent aux délinquants un modèle de rôle positif à émuler. Ils deviennent des communicateurs informés et donnent dans la collectivité locale une perspective objective sur l'établissement ou le bureau de libération conditionnelle. Les bénévoles sont le lien entre la collectivité et les services correctionnels, établissant un rapprochement entre le milieu isolé de la prison et la société libre. Ils aident ainsi le délinquant à devenir plus apte et mieux disposé à fonctionner dans la collectivité.

Les bénévoles aident également le SCC à réaliser son objectif stratégique de mobiliser les ressources communautaires pour s'assurer que les délinquants mis en liberté recevront le soutien et l'aide nécessaires.

Les services des bénévoles font désormais partie intégrante de la vie d'un délinquant en prison ou en liberté conditionnelle. Ils contribuent à toutes sortes d'activités au sein de l'établissement, notamment l'aumônerie, les loisirs, l'instruction en classe et dans les ateliers, les activités sociales et culturelles, et la création de liens d'amitié. Dans la collectivité, les bénévoles apportent un soutien

aux familles des délinquants incarcérés et aident les délinquants mis en liberté à se réadapter à la vie dans la collectivité.

Le personnel du SCC peut faciliter le travail des bénévoles en conservant avec eux des relations franches et ouvertes, en les aidant, en les conseillant au sujet du comportement des délinquants, et en discutant avec eux les préoccupations ou les observations résultant de leur travail auprès des délinquants.

Tous les bénévoles, qu'ils interviennent sur une base ponctuelle ou régulière, sont filtrés pour s'assurer qu'ils conviennent au travail dans un établissement correctionnel. Le Service vérifie s'ils ont un casier judiciaire et il peut prendre les empreintes digitales et des photos. Tous les renseignements sont protégés et servent uniquement à décider si la demande du bénévole doit être approuvée. De plus, toutes les personnes qui entrent dans une prison peuvent faire l'objet d'une fouille pour éviter que des objets interdits ne soient introduits.

Voici quelques-unes des activités régulières auxquelles participent les bénévoles au SCC :

**Les Comités consultatifs de citoyens (CCC) :** Plus de 400 citoyens représentatifs de la collectivité participent à près de 60 comités dans l'ensemble du Canada. Les comités donnent des avis sur la mise en place d'installations et de programmes correctionnels et sur leur incidence sur la collectivité; ils agissent à titre d'observateurs indépendants des opérations quotidiennes du SCC; et assurent la liaison avec la collectivité.

**Aumônerie communautaire et cercles de soutien :** Ce sont des programmes auxquels participent des membres de groupes confes-

sionnels pour aider à la réinsertion sociale sans risque des délinquants par le biais de la guérison spirituelle des collectivités en cause. Ces programmes existent maintenant dans 23 villes canadiennes et sont financés en partie par le SCC et en partie par des dons. À Toronto, l'aumônerie communautaire a créé des cercles de soutien à l'intention de délinquants sexuels notoires. De plus, l'aumônerie communautaire organise des petits groupes de citoyens, sélectionnés avec soin, qui reçoivent une formation intensive pour fournir un soutien personnel aux délinquants mis en liberté à l'expiration de leur mandat. Ces délinquants, qui sont souvent des délinquants notoires ou qui présentent un risque élevé, sont mis en liberté sans que la loi prévoit un soutien de la part de la collectivité ou du gouvernement, et ils sont souvent accueillis avec hostilité.

**Organismes d'aide postcarcérale :** Depuis la fin des années 1960, le SCC a pris des arrangements contractuels avec des organismes bénévoles tels que la Société John Howard, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la St. Leonard's House et l'Armée du Salut, afin d'offrir des services aux délinquants mis en liberté. De plus, certains de ces organismes s'occupent de surveiller les délinquants mis en liberté dans des régions éloignées ou logeant dans des établissements d'hébergement. Ils offrent aussi des programmes aux délinquants qui ont des besoins particuliers.



De gauche à droite : M<sup>mes</sup> Carolyn Amo et Yola Condy avec le détenu M. Don Emard, à la SPCA de Gananoque.

**Initiatives dans le domaine de la justice réparatrice :** Ces initiatives permettent de réunir des membres de la collectivité avec des délinquants pour faire connaître davantage la justice réparatrice et montrer comment elle peut jouer un rôle positif dans le domaine de la justice pénale et comment elle peut rendre les quartiers plus sécuritaires.

**Collectivités autochtones :** Il existe plusieurs initiatives qui permettent aux membres des collectivités autochtones de participer à la réinsertion sociale des délinquants. Elles visent à faire mieux connaître la culture, les traditions et la spiritualité autochtones; ceux qui participent à ces activités agissent à titre de conseillers auprès des délinquants, du per-

sonnel et des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. De plus, les membres des collectivités autochtones participent à des programmes de visites, à des activités sociales et récréatives ainsi qu'à d'autres programmes et services réguliers qui sont offerts aux délinquants.

La participation des collectivités à la réinsertion sociale des délinquants est l'un des

défis importants que doivent relever les services correctionnels d'aujourd'hui. Étant donné que les délinquants viennent de la collectivité et qu'ils y retourneront, celle-ci a tout intérêt à aider à leur réinsertion sociale. Elle devrait donc être encouragée à participer aux activités correctionnelles. Il est particulièrement important que le SCC augmente la participation des membres des

collectivités ethniques et culturelles pour refléter la composition multiculturelle de la population canadienne.

La tâche qu'il reste à accomplir, une fois que les portes du pénitencier se sont refermées, est grande. Les bénévoles peuvent aider et aident en effet à faire en sorte que lorsque les délinquants quittent l'établissement, c'est pour ne plus y revenir. ■

## MANCHETTES

# L'assemblée annuelle de l'American Psychiatric Association

Par M. Graham Chartier, Secteur des communications

**D**u 30 mai au 4 juin 1998, l'American Psychiatric Association (APA) a tenu son assemblée annuelle à Toronto. Quelque 20 000 psychiatres et praticiens de la santé qui travaillent dans des domaines liés à la psychiatrie ont assisté à la réunion. À cette occasion, on a organisé des centaines de séances sur 68 sujets différents. Vingt-deux de ces séances avaient trait à la psychiatrie médico-légale, abordant notamment des questions comme les complications entre le rôle médico-légal et le rôle clinique, les nouvelles lignes directrices de l'APA pour les prisons, ainsi que le diagnostic et le traitement de la psychopathie. Même si les exposés et les discussions étaient axés sur les systèmes correctionnels américains, ils ont porté sur des questions et des problèmes bien connus au Canada, et divers conférenciers ont fait état de travaux menés par des Canadiens, en particulier dans le domaine de la psychopathie.

L'American Academy of Psychiatry and the Law a décerné le Prix Guttmacher aux D<sup>rs</sup> L. Strasburger et T. Gutheil et à monsieur A. Brodsky pour leur recherche exceptionnelle en psychiatrie médico-légale. L'article qu'ils ont publié dans le numéro d'avril 1997 de l'*American Journal of Psychiatry* traitait des conflits de rôles qu'il faut résoudre lorsqu'on doit agir à la fois comme psychothérapeute et comme témoin expert lors d'un procès. Au cours de leur conférence, les auteurs ont reconnu qu'en milieu correctionnel, le psychothérapeute doit assumer les deux rôles, mais ont aussi souligné à quel point il était important d'avertir le patient que le sceau du secret pourrait être brisé. Ils ont aussi mis en garde les psychothérapeutes contre la tentation d'aider les patients, sur les plans clinique et légal, car les patients peuvent alors renier la responsabilité de leurs gestes.

## ASSOCIATION À DES ÉCOLES DE MÉDECINE

Les D<sup>rs</sup> R. Jackson et L. Rome, du programme de santé mentale en milieu correctionnel du Michigan,

ont expliqué comment la maladie mentale est traitée dans les prisons de cet État. Les conférenciers ont décrit le programme que le Département de la santé mentale a mis en œuvre dans les établissements correctionnels d'État. Ce programme a vu le jour à la suite de jugements de la cour dans une série d'émeutes survenues en milieu carcéral dans les années 1980. Dans le système correctionnel du Michigan, 3,2 p. 100 des 20 000 places sont réservées aux détenus ayant des troubles mentaux. Dans un établissement pour femmes de 820 places, une unité peut traiter de 30 à 40 délinquantes atteintes de maladie mentale. Un psychiatre, deux psychologues et deux agents de correction y sont affectés. Au Michigan, toutes les unités psychiatriques du système correctionnel sont associées à des écoles de médecine, ce qui permet une rotation régulière du personnel et simplifie le recrutement de médecins compétents.



## LA PSYCHOPATHOLOGIE ET LE CRIME

Plusieurs médecins ont parlé des liens qui existent entre la psychopathologie et le crime avec violence, deux domaines entre lesquels on n'a pas toujours fait le rapprochement. Ils ont cité d'importantes études scandinaves qui ont démontré un rapport entre les troubles mentaux et la criminalité violente, surtout chez les femmes. Ils ont encouragé fortement la conclusion d'ententes avec ces patients de manière à gérer leurs cas en toute sécurité et ont mis en garde contre la croyance voulant qu'un patient non violent en milieu hospitalier puisse être mis en liberté dans la population générale sans présenter de danger pour la collectivité.

Par la suite, un groupe de travail de l'APA chargé de réviser les lignes directrices relatives aux soins psychiatriques en milieu carcéral a fait état de ses progrès en mettant l'accent surtout sur les cinq questions suivantes : les délinquantes, les troubles concurrents, la déficience mentale, les questions d'ordre gériatrique et les jeunes placés dans des établissements correctionnels pour adultes. Le rapport du groupe de travail préconise que toutes les prisons procèdent au dépistage des troubles mentaux et que des questions particulières soient examinées pour chacun des groupes.

## LES PEINES OBLIGATOIRES ET LES LOIS TOUCHANT LES PRÉDATEURS SEXUELS

Lors d'une série de discussions sur des questions d'actualité touchant la psychiatrie en milieu correctionnel, on s'est penché sur le problème des peines obligatoires et sur les lois touchant les prédateurs sexuels. Des décisions prises récemment par la Cour suprême des États-Unis et la loi de l'État de Washington permettent aux États de maintenir en incarcération des délinquants après la date d'expiration de leur mandat. Les D<sup>rs</sup> P. Ash et L. Rome ont débattu des problèmes liés à ces cas, de la question de la responsabilité en égard aux délinquants maintenus en incarcération et du protocole qui sert à les évaluer correctement. Ils ont attiré l'attention de l'auditoire sur les avantages que présentent selon eux les lois canadiennes sur la détermination de la peine. Ils ont également fait état des travaux du D<sup>r</sup> Marnie Rice dans le domaine des diagnostics et des traitements efficaces des psychopathes.

Au cours d'une séance réunissant plus de 150 psychiatres, le D<sup>r</sup> G. Abel a traité des possibilités de traitement et de diagnostic des délinquants psychopathes, en particulier des pédophiles. Donnant pour exemple le travail effectué au Canada par les D<sup>rs</sup> Hanson, Brüssiere et autres, le D<sup>r</sup> Abel a déclaré que le Canada faisait figure de chef de file dans la recherche sur la récidive, ainsi que dans le diagnostic et le traitement des psychopathes. Le D<sup>r</sup> Abel a exhorté ses collègues à visiter les sites Web du Service correctionnel du Canada et du ministère du Solliciteur général pour prendre connaissance de l'excellent travail en cours.

Pour de plus amples renseignements sur la conférence de l'APA, veuillez communiquer avec M. Graham Chartier, Secteur des communications, Service correctionnel du Canada, au (613) 947-0240, ou au moyen de Teamlinks du SCC. ■

# Les contacts avec des tiers Ce que révèlent les enquêtes nationales

Par M. Robert Dandurand, analyste principal, Direction des enquêtes

L'examen des rapports des commissions d'enquête des quatre dernières années révèle l'importance des contacts avec des tiers dans la surveillance efficace d'un libéré conditionnel.

Les contacts avec des tiers sont ceux qui sont établis avec des personnes telles que des membres de la famille, des amis, des employeurs et la police, qui peuvent fournir à un agent de liberté conditionnelle une source de renseignements concernant le délinquant autre que le délinquant lui-même.

Les commissions d'enquête ont accordé une attention particulière à la question des contacts avec des tiers dans 10 des 51 enquêtes nationales menées entre le 1<sup>er</sup> avril 1994 et le 31 mars 1998.

## DÉFINITION DES CONTACTS AVEC DES TIERS

Même s'il n'existe pas de définition proprement dite des contacts avec des tiers, un principe de surveillance veut que l'agent de liberté conditionnelle doit intervenir pour répondre aux besoins du délinquant et gérer le risque en utilisant d'une manière efficace les ressources de la collectivité et les contacts avec les tiers. Ces contacts sont considérés comme une composante essentielle d'une bonne surveillance et il est impératif que l'agent de liberté conditionnelle continue de demander des renseignements

**La commission a souligné, en outre, qu'il est important d'établir différents contacts avec des tiers.**

sur le comportement du délinquant en s'adressant à des tiers.

Au cours de la séance publique du Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui a eu lieu le 26 février 1998, le commissaire du Service correctionnel du Canada a été questionné sur les contacts avec des tiers dans un cas particulier. Il a répondu en faisant remarquer que le problème ne résidait pas dans la politique, mais dans son application.

## LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE INSISTENT SUR LES CONTACTS AVEC DES TIERS

Au cours des quatre années visées par l'examen, les commissions d'enquête ont fait des commentaires positifs lorsque les contacts avec des tiers dépassaient les normes de surveillance. Par exemple :

« Le nombre réduit de contacts dans la collectivité n'est pas conforme à la politique actuelle qui indique qu'il est souhaitable d'avoir le plus grand nombre de contacts avec le délinquant dans la collectivité. Toutefois, étant donné que la conjointe de fait du délinquant l'a accompagné au cours de ses visites au bureau, étant donné que celle-ci a participé avec le délinquant au programme de lutte contre la violence conjugale, et étant donné les renseignements obtenus grâce aux nombreux contacts avec d'autres tiers, le nombre des visites dans la collectivité n'est pas un problème dans ce cas. »

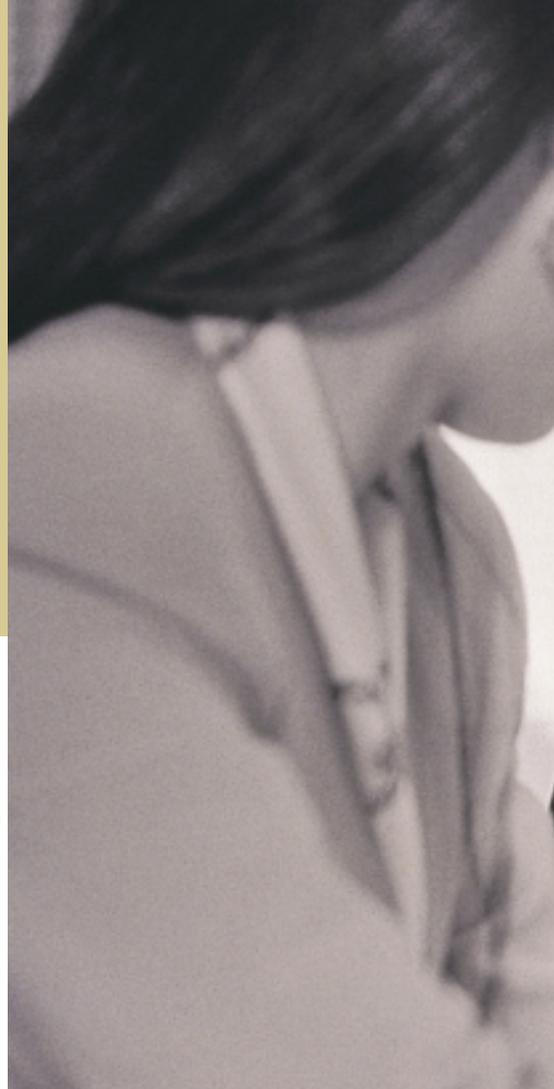
En revanche, les commissions ont aussi volontiers souligné les cas où les contacts avec les tiers ne répondaient pas aux normes. Dans un cas particulier, une commission d'enquête a noté que « beaucoup de contacts avec l'agent de liberté conditionnelle semblaient avoir eu lieu par téléphone, onze visites environ ayant eu lieu au bureau, durant la période de libération conditionnelle de 22 mois. La commission d'enquête ne croit pas que l'on puisse considérer cet encadrement comme « très structuré », ce qui l'a conduit à conclure que « des renseignements fournis par l'intéressé et non corroborés dans le dossier

avaient été utilisés dans les rapports et les évaluations pour la gestion de ce cas ».

## LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'INTÉRESSÉ DOIVENT ÊTRE CORROBORÉS

Dans un autre cas, la commission d'enquête a conclu qu'un réseau limité de tiers avait conduit un agent de liberté conditionnelle à trop se fier aux renseignements fournis par l'intéressé :

« La commission d'enquête note que le réseau de tiers était limité. La commission d'enquête reconnaît que, durant la période de surveillance, le délinquant n'a manifesté aucun signe montrant qu'il existait un risque, la police n'avait aucune preuve concernant une activité criminelle présumée, le délinquant s'était apparemment bien conduit alors qu'il était en semi-liberté et il s'était apparemment bien conduit au cours de sa libération conditionnelle totale. De plus, on reconnaît que, durant cette période, les ressources du bureau sectoriel de libération conditionnelle semblent avoir été utilisées au maximum. Toutefois, il est évident que l'agent de liberté conditionnelle aurait dû remarquer l'association antérieure avec la victime, qui était mentionnée dans le rapport de police versé au dossier. »





**Le surveillant de liberté conditionnelle ne doit pas se fier aux renseignements non vérifiés que lui fournit le délinquant lui-même.**

« La commission d'enquête estime que les contacts avec des tiers sont particulièrement importants lorsque le rapport de police fait état de graves préoccupations au sujet des activités criminelles passées du sujet et lorsque ces renseignements sont très différents de la version des faits donnée par le délinquant. Cela abonde dans le sens de la préoccupation générale que d'autres commissions d'enquête ont soulignée antérieurement et qui concerne la trop grande confiance accordée à des renseignements fournis par l'intéressé et la nécessité de vérifier ces renseignements par le biais des contacts avec des tiers. »

La commission a souligné en outre qu'il est important d'établir différents contacts avec des tiers et d'aller au-delà des contacts minimaux requis par la politique :

« Conformément aux exigences de la politique, des contacts ont été établis avec [la petite amie du délinquant], mais il semble que l'agent de liberté conditionnelle chargé de la surveillance n'a établi aucun contact avec les employeurs et un organisme de recouvrement. La commission d'enquête est d'avis que des vérifications des antécédents de travail auraient permis d'assurer une surveillance plus intensive et qu'on n'aurait pas dû les négliger. »

Une autre conclusion des commissions d'en-

quête consiste à fournir des indices sur la façon d'établir de meilleurs contacts avec des tiers :

« La commission d'enquête est d'avis que les contacts prévus à l'avance – c.-à-d. que le délinquant sait quel jour durant le mois il recevra la visite de son agent de gestion de cas dans la collectivité – sont insuffisants pour déterminer clairement le degré de stabilité et le comportement social des délinquants sous surveillance ainsi que la qualité des associations qu'ils ont avec les autres, particulièrement les associations dont l'agent de liberté conditionnelle est au courant et qu'il approuve, surtout lorsqu'il existe peu de sources de renseignements ou aucune source de renseignements pour confirmer ce que les libérés conditionnels disent à leur agent de liberté conditionnelle. »

La responsabilité de la conformité avec les normes relatives aux contacts avec des tiers n'incombe pas non plus uniquement aux agents de liberté conditionnelle, selon une autre commission d'enquête :

« Le directeur régional devrait s'assurer que les agents de liberté conditionnelle satisfont à la norme convenue selon laquelle les délinquants doivent être vus dans la collectivité de même qu'au bureau – actuellement 50 p. 100 des contacts – et que le contact avec des tiers – amis, parents, associés au travail –

est maintenu afin de fournir des renseignements à jour sur les activités du délinquant dans la collectivité. »

**CONTACTS AVEC DES TIERS DANS LE GUIDE DE GESTION DES CAS**

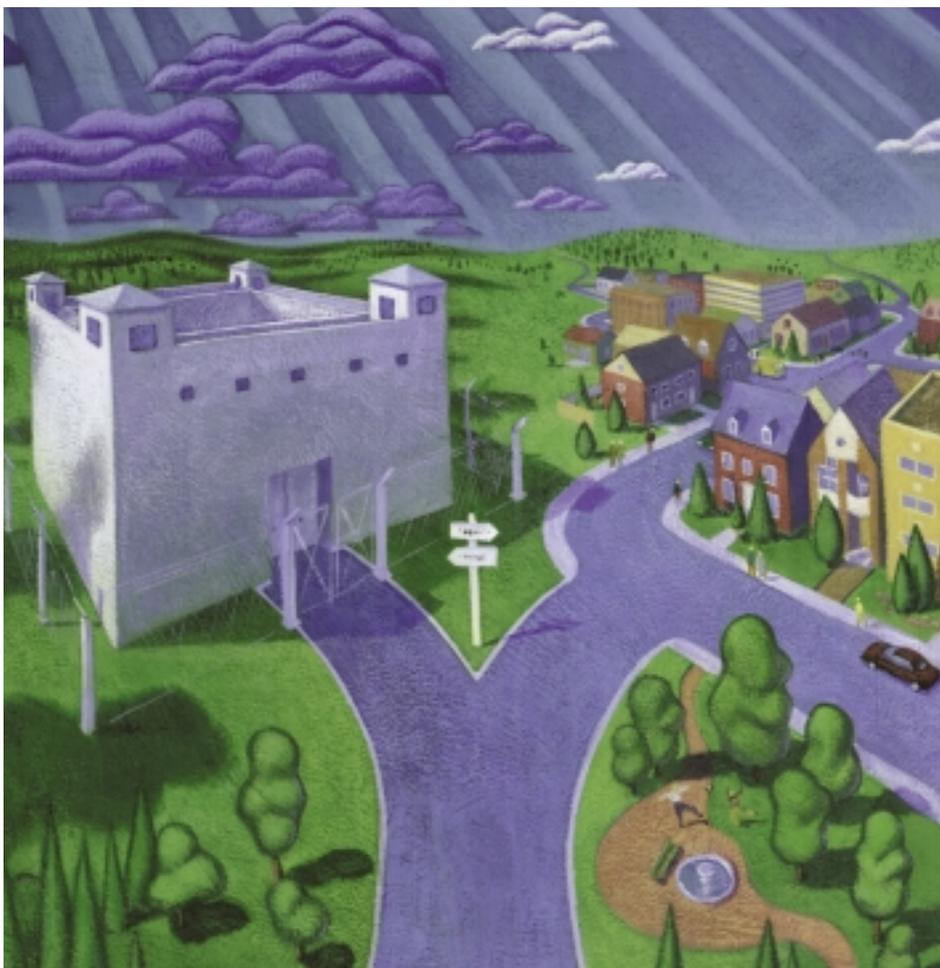
Ces constatations formulées par les commissions d'enquête mettent en lumière l'importance des normes 2.26 et 2.27 du Guide de gestion des cas :

« Bien que tous les contacts à l'extérieur du bureau se produisent, par définition, dans la collectivité, la présente norme ne peut être respectée qu'au moyen de contacts à domicile, en milieu de travail, dans les programmes, avec la police ou, de manière générale, dans des situations où l'on peut apprendre si le délinquant fait des progrès par rapport à son plan correctionnel. Les contacts avec les surveillants dans les casse-croûte peuvent convenir, mais, dans la plupart des cas, ils ne satisfont pas à la présente norme. »

« Le surveillant de liberté conditionnelle ne doit pas se fier aux renseignements non vérifiés que lui fournit le délinquant lui-même. La création d'un réseau de tiers dans la collectivité devrait faciliter le suivi des progrès réalisés par le délinquant par rapport à son plan correctionnel. » ■

# La réinsertion sociale en toute sécurité

Par le personnel de la Direction des programmes pour les délinquants et réinsertion sociale



**E**n tant qu'employés du Service correctionnel du Canada (SCC), nos efforts ont toujours été axés sur la remise en liberté des délinquants le plus rapidement possible, en nous assurant qu'ils ne présentent aucun danger pour la société. C'est ce que la loi nous commande de faire et c'est la responsabilité que nous assumons depuis des années. Il importe de se rappeler que le SCC est un service correctionnel plutôt qu'un service pénitentiaire.

En janvier 1998, lorsque les cadres supérieurs ont orienté le SCC vers son objectif actuel de réinsertion sociale qui vise l'établissement d'un meilleur équilibre entre la population dans la collectivité et la population incarcérée, ils n'ont

pas fixé de nouvelles règles de conduite. Ils ont recentré notre attention et nos efforts sur la réalisation d'un objectif réaliste qui constitue un élément essentiel de notre mandat depuis des années, soit la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité.

## UNE STRATÉGIE SÉCURITAIRE

Plusieurs raisons justifient que nous tentions d'établir un meilleur équilibre au sein de notre population. Nous avons l'obligation légale d'appliquer la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que le Règlement sur le système correctionnel et la mise en

liberté sous condition. Nous devons nous acquitter de notre Mission, selon laquelle le SCC doit aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle sûr, sécuritaire et humain. Cela signifie que la protection de la société est le critère déterminant de toutes nos décisions et que nous devons recourir aux mesures les moins restrictives possibles qui ne sont pas incompatibles avec la sécurité du public. Nous devons offrir des programmes qui répondent aux besoins des délinquants et contribuent à leur réinsertion sociale en toute sécurité. C'est cette recherche d'équilibre fondamental qui rend l'administration des services correctionnels aussi captivante.

La recherche a démontré que la mise en liberté graduelle et structurée est la stratégie la plus sécuritaire pour la protection de la société. Selon les études récentes, plus de 90 p. cent des délinquants terminent sans récidiver le programme de surveillance des libérés conditionnels. Aucune autre stratégie ne s'est montrée plus efficace.

**Nous devons nous acquitter de notre Mission, selon laquelle le SCC doit aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle sûr, sécuritaire et humain.**

Le vérificateur général, dans son analyse des processus de gestion des cas et de surveillance dans la collectivité, nous a aidés à définir les domaines nécessitant une amélioration.

Néanmoins, la principale justification de l'initiative de réinsertion sociale en toute sécurité et la principale raison de croire en son succès nous sont fournies par nos

**La poursuite  
de notre objectif  
de réinsertion  
sociale est  
parsemée  
d'embûches.**

propres travaux. Voici en effet ce que révèle l'analyse de la population carcérale fédérale effectuée par le SCC : environ la moitié des détenus de sexe masculin ont dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle; un nombre important de détenus ont un potentiel de réinsertion sociale élevé; bon nombre de détenus ont aussi un bon potentiel à cet égard, à condition qu'ils suivent des programmes répondant à leurs besoins.

La poursuite de notre objectif de réinsertion sociale est parsemée d'embûches. Le commissaire a demandé aux cadres supérieurs de poursuivre le dialogue avec le personnel en vue de trouver des moyens de réinsérer plus de détenus dans la société, mais en toute sécurité. Il est important de noter que cela ne signifie pas que les mises en liberté doivent se faire selon des quotas, mais plutôt qu'il nous faut mettre l'accent quotidiennement sur la réalisation de notre travail dans les plus brefs délais et sur la formulation de recommandations visant la mise en liberté des délinquants qui ne représentent pas de danger pour la collectivité.

Il est important de se rappeler que, selon notre hypothèse de travail, qui repose sur l'état actuel de la population carcérale, il est possible de trouver un meilleur équilibre entre la population des délinquants en liberté et la population des délinquants incarcérés. Si cet état se modifie ou si de nouveaux problèmes surgissent qui peuvent influencer sur la prestation des services correctionnels, nous ajusterons nos objectifs en conséquence. ■

## Clic ! Le catalogue de la bibliothèque du Solliciteur général du Canada est maintenant en ligne

*Par M<sup>me</sup> Heather Moore, Chef, Bibliothèque du ministère et centre de référence*

Le 15 septembre 1998, la bibliothèque du Solliciteur général du Canada, qui dessert les employés du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du ministère du Solliciteur général, s'est fermement engagée dans la voie des services de bibliothèque virtuelle en mettant en ligne le catalogue de sa collection, le rendant ainsi directement accessible à tous les employés, où qu'ils se trouvent au pays.

Le catalogue est accessible au moyen d'un lien hypertexte qui figure au menu principal du site Intranet du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il est également possible de le consulter en utilisant l'adresse Internet suivante : <http://www.sgc.gc.ca/elibrary>. En se rendant à ce site, les employés auront accès à l'une des plus grandes collections canadiennes en matière de services correctionnels et de justice pénale, où ils trouveront

les renseignements dont ils ont besoin pour leur travail. Le site fournit aussi de l'information sur les autres services de la bibliothèque, y compris les demandes d'inscription à la bibliothèque, des listes à jour de certaines collections et la liste des nouvelles acquisitions à la rubrique « Quoi de neuf ? ».

**La bibliothèque a toujours eu pour mandat d'offrir aux employés des régions l'accès à une information à jour.**

**Le catalogue est accessible au moyen d'un lien hypertexte qui figure au menu principal du site Intranet du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles.**

La bibliothèque a toujours eu pour mandat d'offrir aux employés des régions l'accès à une information à jour. Cependant, le service était parfois lent et peu pratique en raison de la distance. Les nouvelles technologies, notamment les réseaux informatiques, le courrier électronique et les télécopieurs, ont contribué à régler, en grande partie, ces problèmes. Un nombre croissant d'employés, partout au pays, font appel aux services de la bibliothèque, que ce soit pour mener des recherches sur une question, pour obtenir de l'information pour un exposé ou tout simplement pour emprunter un livre.

Le catalogue en ligne se veut facile à utiliser et comprend une rubrique d'aide pour faciliter la recherche. Pour obtenir plus de renseignements sur le nouveau catalogue ou sur la façon dont la bibliothèque peut vous aider, il suffit de communiquer avec M. Leonard Bonavero, chef des Services à la clientèle de la bibliothèque du Ministère, par téléphone au (613) 991-2780 ou par courriel à [bonavel@sgc.gc.ca](mailto:bonavel@sgc.gc.ca). Prière de communiquer avec votre représentant des services informatiques si vous avez des questions de nature technique. ■



# Un manuel sur les enfants en difficulté à l'école

Par M<sup>me</sup> Lise Traversy, Secteur des communications

Des recherches ont démontré qu'il existe un lien entre le domaine correctionnel et les difficultés qu'éprouvent les enfants à l'école. Le Service correctionnel du Canada (SCC) s'engage à servir les meilleurs intérêts de toutes les collectivités canadiennes. Il s'efforce d'établir avec elles des partenariats et de lancer des projets qui leur sont non seulement bénéfiques, mais qui améliorent aussi la qualité de vie de tous les Canadiens, y compris celle des enfants.

C'est ce qu'il a fait récemment lorsque la Société canadienne de pédiatrie a publié un manuel intitulé *Children with School Problems: A Physician's Manual*. Le projet a reçu l'appui d'un grand nombre d'organismes et de personnes dont M. Andy Scott, ex-solliciteur général du Canada, et le D<sup>r</sup> Larry Motiuk, directeur général du service de la recherche au SCC. C'est d'ailleurs grâce au soutien financier du SCC que le manuel a pu être publié, ce qui témoigne de sa volonté de répondre

aux besoins des prochaines générations en améliorant la qualité de vie des enfants.

Ce manuel a été rédigé avec la collaboration de pédiatres et de médecins de famille afin de répondre aux besoins des enfants qui éprouvent des difficultés à l'école.

## UN MANUEL LARGEMENT UTILISÉ

Les auteurs de ce manuel sont des médecins qui ont axé une bonne part de leur carrière sur le service, l'enseignement et la recherche concernant les enfants qui peinent à l'école. Le manuel porte sur l'enfant en difficulté à l'école, plutôt que sur l'enfant qui éprouve une difficulté d'apprentissage particulière comme le faisait l'ouvrage *Disabilities: A Practical Office Manual*. Ce dernier avait été publié en 1972 par le personnel de l'Université de la Colombie-Britannique, sous l'égide de la Société canadienne de la pédiatrie, et il est encore largement utilisé aujourd'hui. Il

visé à aider les médecins à évaluer les difficultés d'apprentissage des enfants.

Avec le temps, les valeurs ont évolué et des besoins différents ont surgi. Des parents et des instituteurs demandent aux professionnels de les aider à comprendre et à venir en aide aux enfants en difficulté à l'école. La pression qu'ils ont exercée a incité la Société canadienne de pédiatrie à publier un manuel répondant aux besoins exprimés par ces groupes.

## DONNER DES CONSEILS, CHANGER LES ATTITUDES ET INFORMER

Les difficultés en classe peuvent être une cause, un résultat ou une manifestation des difficultés avec les copains, à la maison ou dans la société en général. Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés à l'école, on consulte généralement le médecin de famille ou le pédiatre. Le rôle du médecin consiste à reconnaître les facteurs qui, dans le milieu et l'expérience de l'enfant, l'empêchent de bien s'adapter; le médecin saura également aider l'enfant à surmonter ses difficultés. Le médecin ne se contente pas de poser un diagnostic ou de rédiger une ordonnance : son rôle consiste aussi à donner des conseils, à changer les attitudes et à informer.

Grâce à ce manuel, les pédiatres et les médecins de famille du XXI<sup>e</sup> siècle sont mieux outillés pour détecter, dès l'enfance, les facteurs qui contribuent de façon positive ou négative au développement de la personne.

Le ministère du Solliciteur général croit qu'il est essentiel de faire de la prévention. La constitution d'un partenariat entre les secteurs public et privé contribuera beaucoup à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens et aidera à faire de notre société un milieu plus propice à l'éducation de nos enfants. ■

**Les difficultés en classe peuvent être une cause, un résultat ou une manifestation des difficultés avec les copains, à la maison ou dans la société en général.**

## Deux projets importants de CORCAN remportent un grand succès

Par M<sup>me</sup> Ann Marie Sahagian,  
directrice exécutive, CORCAN

Dans ce numéro d'*Entre Nous*, vous pourrez lire le récit de deux réussites de CORCAN. Nous vous parlerons tout d'abord d'un important projet de fabrication de mobilier pour le quartier général de la Division K de la Gendarmerie royale du Canada, à Edmonton, que nous avons terminé dernièrement. Nous traiterons ensuite du travail que nous avons effectué pour les nouveaux bureaux municipaux de Qualicum Beach, en Colombie-Britannique. Le maire de la ville a été tellement heureux des résultats qu'il nous a fait parvenir une lettre de remerciement accompagnée de photos des nouveaux bureaux et de la salle du Conseil.

Ces projets montrent bien de quelle façon CORCAN travaille avec tous les paliers de gouvernement pour fournir des produits de grande qualité qui répondent aux besoins des clients tout en aidant des détenus à apprendre des métiers. ■

## Prenez des nouvelles de CORCAN par voie électronique !

Adaptation de *CORCAN Electronica*

Tous les mois, vous pouvez lire les dernières nouvelles de CORCAN dans notre bulletin électronique, *CORCAN Electronica*.

Le bulletin *Electronica* est publié mensuellement sur notre site Intranet, CORCAN-Net. Il donne des nouvelles sur les établissements ainsi que des détails sur les nouveaux produits et services; il contient également des articles sur les études, les enquêtes et les projets touchant le travail de CORCAN.

Si vous travaillez à CORCAN, un message électronique mensuel vous avertira que le nouveau numéro d'*Electronica* est disponible sur CORCAN-Net. Toutefois, tous ceux qui ont accès au réseau Intranet du SCC peuvent consulter le numéro courant du bulletin et les numéros précédents sur le site CORCAN-Net à <http://172.17.32.48/corcan/>. *Electronica* se trouve sous la rubrique « Bibliothèque ». ■

## Des dignitaires visitent les lieux d'une réalisation de CORCAN

Extrait de *CORCAN Electronica*

Plusieurs hauts représentants du bureau du Solliciteur général, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la ville de Calgary ont récemment pu constater de visu une belle réussite de CORCAN.

Le 23 août 1998, un groupe de dignitaires a visité les nouveaux bureaux du quartier général de la Division K de la GRC, à Edmonton. Le groupe réunissait MM. Andy Scott, ex-solliciteur général; Philip Murray, commissaire de la GRC; Ole Ingstrup, commissaire du SCC; Rémi Gobeil, sous-commissaire du SCC pour la région des Prairies; John Schmal, conseiller municipal de la ville de Calgary; et M<sup>me</sup> Ellen Henderson, chef du marketing à CORCAN.

Pendant plus de deux ans, CORCAN a travaillé à un contrat de fabrication de mobilier de bureau d'une valeur de 1,8 million de dollars pour la GRC. CORCAN a fourni tout le mobilier de l'immeuble de trois étages dans lequel travaillent plus de 500 employés de la GRC.

La GRC a acheté 550 postes de travail Rampart adaptés et un grand nombre de tablettes et de casiers, de même que du mobilier

Vogue et Elite+. CORCAN a aussi fabriqué des commodes et des tables de chevet pour 40 chambres de caserne, et fait des meubles sur mesure pour la cafétéria.

Il s'agit là du plus grand projet d'ameublement jamais réalisé par CORCAN. Pendant presque un mois, 20 étudiants et 15 installateurs ont travaillé sur les lieux pour mettre en place le mobilier.

Le projet Division K a permis de créer environ 43 années-personnes de travail pour des détenus, ce qui représente environ 2 p. cent de tout le travail effectué par les employés de CORCAN pendant la durée du projet.

Selon M. Rick Bowlby, inspecteur à la GRC et guide de la visite, le personnel qui travaille dans le nouveau bâtiment est satisfait du mobilier de CORCAN.

« Les commentaires des employés montrent qu'ils sont ravis du produit », a-t-il dit.

Après la visite des bureaux, M. Scott a dévoilé une plaque produite par CORCAN afin de commémorer le succès du partenariat entre CORCAN, le SCC et la GRC. « Nous faisons tous partie du même ministère. Je crois donc qu'il s'agit d'un bel effort de coopération », a souligné M. Bowlby.

Cette coopération se poursuivra pendant les prochains mois : le personnel de CORCAN et de la GRC se rencontreront pour évaluer le processus d'installation et les leçons qu'ils ont retenues de cet important projet. « Ce fut une expérience très instructive », a conclu M. Bowlby. ■

## Jeu questionnaire

« Connaissez-vous CORCAN ? »

Dans le numéro de septembre d'*Entre Nous*, nous vous avons posé quelques questions pièges sur CORCAN, histoire de faire fonctionner un peu vos méninges. En voici d'autres ! Les réponses apparaîtront dans le prochain numéro d'*Entre Nous*.

Quelle est la particularité de l'équipe de construction de CORCAN qui, plus tôt cette année, a construit, à l'établissement Nova, un garage et un bâtiment pour l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (un projet d'une valeur de 214 000 \$) ?

Beaucoup d'entreprises cherchent à obtenir la certification ISO (International Standards Organization) afin de prouver à leurs clients que leurs méthodes de production sont conformes à des normes de qualité reconnues à l'échelle internationale. Dans quel pays se trouve le seul atelier industriel en milieu carcéral dans le monde à avoir reçu sa certification ISO ?

À la conférence de la Fédération canadienne des municipalités, tenue à Regina, en Saskatchewan, au mois de juin 1998, CORCAN a distribué aux délégués et au personnel 1 700 exemplaires d'un article particulier de CORCAN. De quoi s'agissait-il ?

Des blocs-notes, des polos de golf ou des sacs de compost ?

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DERNIER NUMÉRO

Quel établissement a emprunté 25 génératrices au service des incendies de Halifax pour les prêter à des localités avoisinantes pendant la tempête de verglas de janvier ?

Établissement Cowansville.

Avec tout le fromage produit dans les installations de l'agroentreprise de Rockwood en une semaine, combien de pizza pourriez-vous garnir ?

2 000. Excellent pour la ligne !

En 1990, 2 000 acheteurs avaient le pouvoir de passer des commandes à CORCAN. Aujourd'hui, nos clients potentiels sont beaucoup plus nombreux parce que davantage de gestionnaires ont ce pouvoir. Combien sont-ils aujourd'hui à pouvoir décider d'acheter des produits de CORCAN ?

Plus de 30 000. De plus, les clients peuvent maintenant venir voir nos produits dans notre nouvelle salle de montre, au 10<sup>e</sup> étage de l'administration centrale à Ottawa. ■

# Une communauté entrepre

Un partenariat entre le secteur public... et le secteur public

*Par M. Bob LeDrew, Gérant, marketing, CORCAN*

Les 7 000 résidents de la ville de Qualicum Beach, en Colombie-Britannique, obtiennent continuellement le plus haut taux de participation électorale de la province aux élections municipales, et l'intérêt qu'on y porte aux affaires municipales est élevé. Quand les fonctionnaires municipaux de la petite com-

munauté, qui se trouve à environ deux heures et demie au nord de Victoria, se préparent pour un projet, ils ne se contentent pas d'opter pour la façon dont les choses se font traditionnellement. « Nous croyons que nous devons évaluer régulièrement notre façon de travailler », affirme Bill Luchtmeijer, le maire de la ville.

Quand la ville a décidé de bâtir un nouvel immeuble pour loger l'hôtel de ville et la bibliothèque publique, les fonctionnaires ne se sont pas contentés de demander des soumissions et d'engager une entreprise de construction, ils ont aussi créé un partenariat entre les secteurs privé et public pour concevoir, construire et exploiter

Cet édifice de caractère abrite les bureaux municipaux de Qualicum Beach et une succursale de la bibliothèque locale.

l'établissement. Et quand M. Luchtmeijer et M. Mark Brown, son administrateur, se sont rendus à la foire commerciale de 1997 de la Fédération canadienne des municipalités à Ottawa et qu'ils ont vu le mobilier de CORCAN en montre, ils ont eu une autre idée: un partenariat entre le secteur public... et le secteur public.

### UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRODUITS

CORCAN, qui fait partie du Service correctionnel du Canada, permet à plus de 2 100 détenus sous responsabilité fédérale d'obtenir une préparation à l'emploi et de l'expérience de travail, ce qui leur permet d'apprendre les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres productifs de la société. Les détenus, qui travaillent dans les 32 centres de production dans les établissements correctionnels fédéraux du pays, fabriquent une grande variété de produits à usage industriel et commercial. D'après les recherches qui ont été effectuées, la participation au programme CORCAN pourrait réduire le taux de récidive par 25 p. cent.

«Quand nous avons vu le mobilier de CORCAN à Ottawa, nous avons immédiatement pensé qu'il conviendrait tout à fait à la salle du Conseil et aux bureaux», raconte M. Luchtmeijer. Le nouveau complexe, qui se trouve au centre-ville de Qualicum Beach, hébergerait les bureaux des 31 employés municipaux et la succursale régionale de la Vancouver Island Public Library.

### UN CHOIX EXCELLENT

À l'époque, MM. Luchtmeijer et Brown en savaient peu sur l'organisme. «Quand nous en avons appris davantage, nous avons vraiment souhaité appuyer le volet social des activités de CORCAN», affirme M. Luchtmeijer. «D'autre part, nous souhaitions également terminer le complexe municipal de la façon la plus rentable possible. CORCAN nous a permis d'obtenir le mobilier dont nous avons besoin, tout en soutenant un organisme gouvernemental qui contribue à alléger le fardeau des contribuables.»

Après avoir consulté le catalogue de CORCAN afin de s'assurer que les produits et les options répondaient à leurs besoins, les fonctionnaires municipaux ont consulté l'organisme pour leur communiquer leurs besoins précis. Peu après, le mobilier choisi a été installé, ainsi que les produits et les accessoires des autres fournisseurs du secteur privé.

«Notre hôtel de ville est le point central du centre-ville, souligne M. Luchtmeijer. Le mobilier de CORCAN s'est révélé un excellent choix. Ses lignes sont nettes, sans prétention; nous en avons vraiment eu pour notre argent». La polyvalence du mobilier a ravi les fonctionnaires municipaux. Par exemple, la table de conférence peut facilement être convertie en centre d'opérations d'urgence de 10 postes de travail.

Monsieur Luchtmeijer affirme que le rôle joué par CORCAN dans la réinsertion sociale des détenus est la cerise sur le gâteau. «Nous sommes heureux que nos achats contribuent à accroître l'emploi chez les détenus et que l'expérience a un effet positif sur eux.»

Tandis que les coûts et les avantages découlant de partenariats entre les secteurs public et privé donnent lieu à de vigoureux débats dans tout le pays, le partenariat entre différents niveaux du secteur public profite à tout le monde, particulièrement aux contribuables. ■

# renante

Cette table de conférence CORCAN dans la salle des comités de Qualicum Beach peut être transformée pour accueillir 10 postes de travail.

## RAISON D'ÊTRE DE L'IAJV

« La conférence sera également un forum où vous pourrez faire part d'idées nouvelles sur le bénévolat et la participation des citoyens. Je vous soutiens dans cette démarche et je suis ravi de voir qu'elle trouve son expression dans le thème de votre conférence, « Les collectivités, la coopération et le changement ». (L'honorable Andy Scott, ex-solliciteur général du Canada)

« Les innovations n'émanent pas de l'administration centrale d'un organisme. Elles voient le jour sur le terrain, là où travaillent les employés et les bénévoles. Vous, les bénévoles, nous rendez un fier service. Vous expliquez notre travail au public, et le public vous croit. Ainsi, vous lancez un pont entre le SCC et la population, et vous nous aidez à rendre nos collectivités plus sûres. » (Monsieur Ole Ingstrup, commissaire du SCC)

« Pourquoi me décerner cet honneur ? Je ne suis qu'un de ces nombreux bénévoles qui essaient d'aider les délinquants du mieux qu'ils peuvent: en les écoutant, en partageant leur peine, en défendant leurs droits, en leur servant de médiateurs, en leur offrant du soutien lorsqu'ils sont mis en liberté, et de bien d'autres façons encore. » M. Siegfried Janzen, bénévole de l'année, région de l'Atlantique du SCC.)

« À l'*International Association of Justice Volunteerism*, nous cherchons toujours à étendre notre réseau de bénévoles et de professionnels au sein du système correctionnel. Nos activités se fondent sur un besoin réel. Nous formons des bénévoles et nous présentons des forums et des bulletins d'information. » (Monsieur Bill Potter, directeur exécutif de l'IAJV)

« Au cours des mes trente ans d'expérience au sein du système correctionnel, j'ai eu l'occasion de décerner des prix, mais jamais d'en recevoir un. Celui-ci, je voudrais pouvoir le séparer en fragments, que je donnerais à tous les bénévoles qui assurent nos programmes. Certains d'entre eux font six heures de route, traversant les Rocheuses, pour venir participer à nos programmes. Sans leur apport, je crois sincèrement qu'il nous serait impossible d'accomplir notre travail. » (Monsieur Bob Hickox, directeur d'un établissement de Delta, au Colorado)

« Il ne faut pas mesurer la réussite en fonction de chiffres. Le bénévolat est une flamme perpétuelle qui réchauffe de ses bienfaits. D'une étincelle, il est devenu chez moi un brasier ardent. Et vous pouvez, vous aussi, passer le flambeau pour éclairer ainsi la vie d'une autre personne. » (Monsieur Andy Bigras, caporal de la GRC)

« L'établissement Warkworth compte plus de 300 bénévoles. Sans l'encouragement et la collaboration d'administrateurs comme M<sup>me</sup> Cheryl Outiagdyke, M. Jim Francis et le directeur M. Peter White, nous serions beaucoup moins efficaces dans notre soutien aux détenus. » (Madame Eleanor Brown, bénévole de l'année de la région de l'Ontario, SCC)

## CAHIER SECTORIEL

### Secteur des opérations et programmes correctionnels

# L'International Association of Justice Volunteerism

Par M<sup>me</sup> Helen Friel, *Opérations institutionnelles* et Louisa Coates, *Secteur des communications*



Bénévole de l'année – Région de l'Atlantique  
M. Siegfried Janzen et son épouse Margaret.

## BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE

Un des grands moments de la conférence a été la remise des prix aux « Bénévoles de l'année » de chaque organisme. Le SCC a reconnu le travail d'un bénévole dans chacune de ses cinq régions : M. Siegfried Janzen (Atlantique), s. Réjeanne Martel (Québec), M<sup>me</sup> Eleanor Brown (Ontario), M. Bernie Doucette (Prairies) et M<sup>me</sup> Jackie Maxfield (Pacifique). En outre, l'IAJV a décerné des prix à l'association HOPE International – fondée à Hope, au Colorado – en reconnaissance de son programme sur l'innovation dans le bénévolat au sein du système de justice pénale, à M. Bob Hickox, un directeur d'établissement de Delta, au Colorado, qui s'est particulièrement distingué par son apport en tant que bénévole, et à M. Major Saunders père, de Baton Rouge, en Louisiane, qu'on a nommé bénévole de l'année dans le système de justice.

L'ex-solliciteur général, M. Andy Scott, et le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, étaient parmi les principaux orateurs. De plus, le sergent Claude Turgeon, du bureau de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, M. Gord Williams, des Questions autochtones du SCC, M<sup>me</sup> Susan Brandt, pasteur des Ottawa InnerCity Ministries et le caporal Andy Bigras, membre de la GRC et bénévole dans la collectivité, ont tous prononcé des discours lors de l'assemblée plénière.

Pour les bénévoles, et ceux qui travaillent avec eux, la conférence représentait une belle occasion d'établir des contacts et de mettre en commun des expériences et des connaissances. ■

**D**u 4 au 7 octobre 1998, l'*International Association of Justice Volunteerism* (IAJV) a tenu sa 28<sup>e</sup> conférence annuelle à Ottawa. L'IAJV est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'améliorer les systèmes de justice pénale pour adultes et pour adolescents grâce au bénévolat et à la participation de citoyens. Elle compte des membres au Canada et aux États-Unis.

Présentée en collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC), la conférence avait pour thème « Les collectivités, la coopération et le changement ». Les ateliers et les présentations portaient sur les bénéfices du recours au bénévolat et sur des stratégies susceptibles d'encourager et d'enrichir la participation des citoyens au système de justice pénale.

Les ateliers ont été animés par des employés d'établissements du SCC, des surveillants de liberté conditionnelle, des membres de comités consultatifs de citoyens et d'organismes communautaires du Canada. D'autres ateliers ont été présentés par des regroupements de bénévoles des États-Unis et des représentants d'établissements correctionnels d'États américains. Les ateliers portaient sur divers sujets dont la justice réparatrice, les cercles de soutien, les accompagnateurs bénévoles et les maisons de transition (y compris celle de Kitchener, Sarah's Place for Women en Ontario et la Société Saint Léonard du Canada), ainsi que sur des groupes tels Partners in Learning.

## Séances nationales de consultation publique sur les services correctionnels et la justice pénale

Par M<sup>me</sup> Heather Lunergan, M.A.

Depuis St. John's à Terre-Neuve jusqu'à Victoria en Colombie-Britannique, des citoyens ont eu, au cours du mois de mars 1998, l'occasion de mieux connaître la politique actuelle concernant les délinquants et de faire des recommandations au Service correctionnel du Canada (SCC).

Depuis sa nomination en juin 1997, l'ex-solliciteur général Andy Scott avait fait de la consultation publique une priorité à la fois pour lui-même et pour le ministère. En conséquence, la Direction de la consultation du SCC a parrainé une série de séances publiques dans sept collectivités – St. John's à Terre-Neuve, St. John au Nouveau-Brunswick, Kitchener-Waterloo en Ontario, Winnipeg au Manitoba, Edmonton en Alberta, Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest et Victoria.

La Direction de la consultation, de concert avec la Société John Howard, les comités consultatifs de citoyens et les organisations locales dans chaque collectivité, a aidé à organiser les séances. Celles-ci visaient à encourager la participation du public, à examiner la politique actuelle, à susciter un débat public et à formuler des recommandations au SCC. En moyenne, 60 personnes ont assisté à chaque séance, mais plus de 100 personnes étaient présentes à Victoria. Environ la moitié des participants étaient des membres des services correctionnels ou du système de justice pénale, tandis que l'autre moitié était composée de simples citoyens, de sorte que l'expérience a pu être profitable de part et d'autre.

### PLEINS FEUX SUR LA COLLECTIVITÉ

Même si les sujets particuliers variaient d'un lieu à un autre, les principales préoccupations concernaient les services correctionnels communautaires, les services de police communautaires, la prévention du crime et la formation relative au système de justice pénale. En général, la réunion commençait par une séance plénière, parfois avec un conférencier d'honneur. Elle se poursuivait par de petits groupes de discussion, puis une séance plénière de clôture. Chaque groupe pouvait alors faire part de ses idées et de ses recommandations.

Les conférenciers invités ont tous incité les participants à la réflexion. À St. John's, par exemple, M. Anthony Doob, de l'Université de Toronto, a invité les participants à réfléchir à l'utilité réelle d'un système de justice pénale plus sévère au Canada. À Winnipeg, M<sup>me</sup> Barbara Date du Mennoe Simons College a insisté sur l'importance de sensibiliser le public à la justice réparatrice.



Les services de police ou les organismes non gouvernementaux locaux ont organisé des expositions ou fourni une documentation spéciale à de nombreuses séances. Dans la plupart des cas, on avait mis à la disposition des participants de la documentation sur les organismes représentés à la séance. En Alberta, l'unité de présentation mobile de l'établissement Edmonton a organisé une exposition d'objets, de photographies et de documents.

Pour tous, les petits groupes de discussion ont été l'un des aspects marquants de la journée. Les discussions étaient axées sur l'un des cinq sujets suivants : la réinsertion sociale des délinquants et les mesures de justice autres que l'incarcération; la prévention du crime et la sensibilisation au crime, y compris les services de police communautaires; les autres préoccupations communautaires; les perceptions et les réalités concernant le crime; et une évaluation du système de justice pénale actuel.

### RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PARTENARIATS ET À LA FORMATION

Ces petits groupes de discussion ont formulé une série de recommandations, dont la plupart visaient la collectivité plutôt que le gouvernement ou le SCC. Les recommandations soulignaient la nécessité d'établir des partenariats avec les collectivités, d'assurer la formation de ces collectivités et de leur apporter un soutien afin d'accroître l'efficacité des programmes et des ressources mis en place par le gouvernement. À presque toutes les séances, on a formulé une recommandation voulant que les intervenants dans le domaine des services correctionnels, de la justice, des services de police et des médias s'efforcent de dissiper les conceptions erronées concernant le crime, le système de justice pénale et les délinquants. Les

participants ont souvent mentionné que les médias ne présentent pas une image exacte des réalités de la criminalité au Canada.

Les autres recommandations soulignaient la nécessité de modifier la façon dont nous traitons les bénévoles – par exemple en reconnaissant leur contribution d'une manière officielle – d'augmenter les fonds, d'intensifier la formation et de faire mieux connaître les services qui sont accessibles aux délinquants et aux victimes. Plusieurs groupes ont indiqué qu'il est nécessaire de créer un plus grand nombre de groupes de défense, pour interagir avec le public et les différents organismes de justice pénale, et d'insister davantage sur l'intervention précoce.

Enfin, les participants étaient convaincus qu'il est nécessaire d'organiser d'autres séances semblables pour permettre à ceux qui travaillent au sein du système et au grand public de poursuivre un dialogue efficace sur la sécurité des collectivités, les services correctionnels et le système de justice pénale. Les futures séances, ont-ils dit, devraient aussi inclure un plus grand nombre de citoyens et des ex-délinquants qui pourraient partager leur expérience directe avec le système. Comme dans toute nouvelle entreprise, des améliorations sont nécessaires. Mais les séances de consultation publique ont fourni un cadre positif qui a permis d'informer le public et d'obtenir sa participation. De plus, elles ont manifestement donné l'occasion d'entamer un dialogue entre ceux qui travaillent dans le système de justice pénale et ceux pour qui ils travaillent, c'est-à-dire le public. D'après M. Jim Davidson, directeur général, Consultation, les citoyens veulent et devraient avoir leur mot à dire dans les affaires qui les touchent. Il s'est dit très heureux de la participation à ces séances et du fait qu'on souhaitait les poursuivre. « C'est un défi que nous acceptons », a-t-il dit. ■

Heather Lunergan détient une maîtrise en sciences politiques. Elle dirige *nota bene*, une firme de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, spécialisée en recherche et en communications. Elle a organisé des séances sur les politiques publiques pour M. Andy Scott, député, et a effectué des travaux dans le domaine des communications avec le Secrétariat et la Direction de la consultation du SCC.

# Réflexions sur le crime, le châtement et la justice

Par M. David Hoey, Division des droits de la personne



La peur du crime et l'impression d'en devenir une victime ont d'importantes implications sur le plan de la politique gouvernementale. Malgré que le nombre de crimes de violence ait diminué au cours des cinq dernières années, le public a le sentiment que leur fréquence augmente sans cesse et qu'il y est de plus en plus vulnérable. L'empressement des médias de rapporter les crimes « à sensation » contribue indubitablement à faire croire les inquiétudes en ce qui concerne le taux de criminalité dans notre société. Bien qu'il soit possible de s'interroger sur leur origine, la crainte et l'insécurité conduisent à adopter une approche intransigeante, selon laquelle le châtement et la neutralisation justifient l'emprisonnement du point de vue de la société. Les éléments les plus réactionnaires de l'électorat, qui sont partisans du châtement comme réponse au crime, rejettent les efforts axés sur la réinsertion sociale ou toute tentative de s'écarter de l'emprisonnement, en prétextant qu'ils sont irréalistes ou trop risqués; souvent, ces mêmes personnes ne tiennent pas compte des coûts sociaux et humains de l'incarcération.

## ŒIL POUR ŒIL

Cependant, toute personne qui a subi ou qui a prononcé une peine d'emprisonnement sait que la souffrance qu'entraîne cette peine, c'est-à-dire la perte de la liberté, entraîne des conséquences réelles et graves qu'on ne peut ignorer. Notre société reconnaît que les personnes dont le comportement dépasse les limites permises par les lois doivent rendre compte de leurs actes. Une peine d'emprisonnement rendue par un tribunal est notre façon de dénoncer certains comportements criminels et d'exprimer notre aversion à leur égard. C'est pourquoi on peut prétendre que l'emprisonnement correspond à un besoin très profond des êtres humains que le châtement soit proportionnel à la souffrance

Malgré que le nombre de crimes de violence ait diminué, le public a l'impression que leur fréquence augmente continuellement et qu'il y est de plus en plus vulnérable.

causée par le crime qui a été commis. La punition, c'est-à-dire la séparation et l'isolement de la société libre, reflète donc les valeurs de la société qui l'inflige et celles du délinquant qui la reçoit. Quoique la notion de ce qui constitue un comportement criminel ait évolué au cours du temps, l'emprisonnement continue à répondre, bien qu'imparfaitement, à notre besoin de justice.

## LE BESOIN DE RESPECT

Au cœur de notre croyance en la justice se trouve la présomption que chaque être humain, peu importe son sexe, sa race, ses croyances ou ses crimes, a le droit fondamental d'être traité avec respect et dignité. Cette notion de justice implique que les personnes capables de grande méchanceté sont aussi capables de bonté. Même si nous ne faisons pas toujours honneur à ces principes, nous savons que nous devons dénoncer le crime, pas le criminel. Notre estime de nous-mêmes et notre sens du respect sont fondés essentiellement sur l'idée que nous encourageons la bonté chez autrui. Même si nous ne réussissons pas toujours à réinsérer les délinquants dans la société, nous pouvons et devons offrir la garantie que nous les traitons équitablement. Nous devons les aider à atteindre leur potentiel de croissance personnelle afin qu'ils vivent convenablement et dans le respect de la loi.

**L'empressement des médias de rapporter les crimes « à sensation » contribue indubitablement à faire croître les inquiétudes en ce qui concerne le taux de criminalité dans notre société.**

## LES DÉTENUS FONT QUAND MÊME PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

L'idée qu'un prisonnier est toujours un citoyen capable de contribuer à la société est le fondement du traitement qui est réservé aux prisonniers en vertu de la loi canadienne. Un tel traitement est destiné à réhabiliter les délinquants, et à leur offrir une véritable occasion de réintégrer la société et d'y apporter une contribution valable. Dans une société démocratique, les personnes privées de leur liberté par l'État continuent d'être considérées comme des citoyens et les autorités correctionnelles ont le devoir de les traiter comme telles. Même si certaines libertés individuelles et droits de la personne, dont le droit à la vie privée, de circuler librement et de se réunir, sont restreints par l'incarcération, le prisonnier, dans une démocratie moderne, conserve son droit à la citoyenneté. Les prisonniers doivent être traités comme des membres à part entière de la société, non comme des parias, même s'ils en sont temporairement exclus. Autrement dit, la privation de liberté n'est pas absolue.

## QU'EST-CE QUI CLOCHE ?

Si nous acceptons que les détenus conservent leurs droits et leurs privilèges, à l'exception de ceux qui sont nécessairement limités par l'emprisonnement, les principes qui prévalent dans le monde extérieur devraient s'appliquer à la vie en prison. Nous savons que priver les personnes de leur dignité, réduire ou nier leur valeur en tant que personne est une véritable perte sociale. Un système de justice fondé sur l'imposition d'un châtement équivalent à l'offense et sur la vengeance n'est pas constructif pour le prisonnier et n'apporte aucun bienfait véritable à la société. Nous punissons les délinquants, mais nous n'en faisons pas des pénitents. Comme l'emprisonnement est la peine la plus dure que notre société peut imposer à ses citoyens, elle devrait être utilisée avec modération, et en dernier ressort plutôt qu'en premier recours. Pour accroître les chances de relâcher des personnes qui respecteront les lois, on doit faire en sorte de respecter et de maintenir leur sens de la dignité et la conscience de leur propre valeur tout au long de leur peine.

## PENSEZ-Y BIEN

Avec les grandes pressions qui s'exercent sur notre système judiciaire pour qu'il adopte une approche plus punitive, il devient toujours plus difficile de contrer la croyance envahis-

**Comme l'emprisonnement est la peine la plus dure que notre société peut imposer à ses citoyens, elle devrait être utilisée avec modération, et en dernier ressort.**

sante que l'emprisonnement n'est pas vraiment la meilleure arme de prévention du crime. Les Canadiens ne sont pas nécessairement plus en sécurité quand un délinquant est emprisonné puisque la plupart des délinquants finissent par être relâchés dans la communauté. L'emprisonnement retire les criminels de la circulation pour un certain temps et, dans certains cas, constitue le seul moyen d'assurer la sécurité publique, mais l'argument selon lequel des punitions plus dures, des peines plus longues ou un régime de détention plus strict sont des éléments dissuasifs est d'un simplisme trompeur. Préparer les prisonniers à être relâchés et assurer leur réinsertion graduelle et sécuritaire dans la société est le meilleur moyen trouvé à ce jour pour assurer la sécurité du public. L'idée que la dégradation des prisonniers nous dégrade aussi doit être proclamée sans relâche, même si elle n'est pas populaire. C'est peut-être le seul moyen d'en arriver à une définition judicieuse de la justice pénale. ■

Le traitement que reçoivent les prisonniers en vertu des lois canadiennes leur donne une véritable chance de réintégrer la société et d'y apporter une contribution valable.

# Les approvisionnements écologiques : au-delà des mythes, des bénéfices considérables pour l'environnement

Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux

Chaque année, le gouvernement fédéral dépense plusieurs milliards de dollars en biens et services. C'est dire l'importance des achats et, par conséquent, l'impact considérable des politiques d'approvisionnement du gouvernement canadien sur l'environnement. Mais comment relier, dans la pratique de tous les jours, les décisions d'achat à leurs répercussions environnementales? Voilà où réside le véritable défi.

Comme les enjeux écologiques relatifs aux approvisionnements nous concernent tous et que les arguments en faveur des « achats verts » sont de plus en plus nombreux, pourquoi est-ce si difficile d'appliquer cette pratique au quotidien? Nous pourrions répondre en dressant une liste exhaustive – qui ne cesse d'ailleurs de s'accroître au fil du temps – des produits écologiquement préférables. Nous avons plutôt préféré répondre simplement à cette question en vous présentant quelques arguments et conseils en faveur des achats écologiques, question de démolir quelques mythes malheureusement entretenus par une vision économique simpliste qui n'accorde d'importance qu'au court terme.

## LES MYTHES

On considère trop souvent, à tort, uniquement le coût d'acquisition d'un produit de consommation, sans tenir compte des coûts d'utilisation à moyen et long terme et des impacts environnementaux. Or, d'une part, vérifiez et vous constaterez que dans plusieurs cas, le prix des produits écologiquement préférables – par exemple, les produits fabriqués à partir de papier et plastique recyclé – a énormément diminué au cours des dernières années. D'autre part, si vous considérez les coûts d'utilisation durant toute la période de vie utile d'un produit vous constaterez que les produits certifiés écologiques, comme certains appareils réduisant la consommation d'eau chaude et d'énergie, en plus d'être moins dommageables pour l'environnement, vous en donneront plus pour votre argent même si vous devez parfois

déboursier un peu plus pour les acquérir. Bref, il faut savoir aller au-delà des apparences.

## LES CRAINTES

Par le passé, certains produits recyclés se présentaient comme moins performants que ceux utilisant des matières vierges. Or, ce constat n'est plus valide puisque les produits désignés comme étant écologiquement préférables, notamment ceux portant la certification Éco-Logo, sont soumis à des normes de qualité équivalentes ou supérieures aux produits conventionnels sur le marché.

## LES AVANTAGES

Il est plus facile que jamais de reconnaître les produits plus respectueux de l'environnement grâce au Programme Choix Environnemental (PCE) d'Environnement Canada : les consommateurs soucieux de l'environnement n'ont



qu'à rechercher l'Éco-Logo (voir le logo ci-haut) afin d'orienter leurs choix vers des biens plus écologiques. En effet, le PCE établit et favorise des normes supérieures de rendement environnemental en vertu desquelles des produits et des services sont évalués. Pour être en mesure d'afficher l'Éco-Logo, un produit doit être fabriqué de façon à favoriser l'économie d'énergie, à réduire les sous-produits dangereux et à utiliser des matériaux recyclés. En outre, les produits certifiés doivent rencontrer ou dépasser toutes les normes de sécurité et de rendement propres à l'industrie visée. Alors pourquoi ne pas en profiter?

## LES TROIS R

Le premier des 3R – Réduire, Réutiliser, Recycler – est celui qui offre sans contredit le plus d'avantages sur le plan écologique. En achetant des produits écologiquement supérieurs, les consommateurs contribuent efficacement à la réduction à la source des impacts environnementaux reliés aux produits courants de consommation. Comme il peut parfois s'avérer difficile de réduire directement la quantité de biens à acquérir, l'achat de « produits verts » a au moins le mérite de favoriser indirectement la réduction des répercussions environnementales.

## EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Puisque chacun d'entre nous achète et consomme des produits, les responsabilités à l'égard de leurs impacts environnementaux doivent être partagées par nous tous, au travail comme à la maison. Le Service correctionnel du Canada (SCC) peut faire une différence importante en favorisant l'acquisition et le développement de produits écologiques, non seulement de par son volume d'achats mais aussi par l'influence qu'il peut exercer sur l'ensemble du personnel, de ses fournisseurs et de ses clients. Rappelez-vous qu'en environnement, il faut penser globalement et agir localement. Ainsi, en étendant concrètement la portée de son intérêt à l'égard des approvisionnements écologiques, le SCC peut susciter un effet d'entraînement sur le marché des biens favorables à l'environnement. D'ailleurs, la

stratégie de développement durable aborde la question des approvisionnements écologiques.

## LA MISE EN PRATIQUE

Même si les éléments ci-dessus vous ont peut-être convaincus de la pertinence de promouvoir et d'acquiescer des approvisionnements écologiques, il reste toujours un obstacle majeur à franchir : les bénéfices environnementaux des produits certifiés plus écologiques demeurent encore difficiles à chiffrer. C'est plutôt décevant – pour ne pas dire frustrant – pour les tenants de l'écologie d'avoir à reconnaître qu'on ne peut actuellement en quantifier les bénéfices. Mais au fait, comment quantifier le nombre de lecteurs qui auront été sensibilisés par cet article au point où ils mettront éventuellement en pratique une partie ou l'ensemble des conseils suggérés ici ?

Enfin, on peut encore se demander à quand cette nouvelle économie qui prendra en considération l'ensemble des coûts reliés aux biens de consommation : non seulement l'aspect monétaire des choses, mais également les enjeux environnementaux et sociaux. Il faudrait une équation où l'ensemble des composantes s'appuieraient sur un dénominateur commun visant l'équité entre les générations actuelles et celles à venir. ■

**Puisque chacun d'entre nous achète et consomme des produits, les responsabilités à l'égard de leurs impacts environnementaux doivent être partagées par nous tous.**

# Nominations



Le 29 juin 1998, Marie-Andrée Drouin a été nommée directrice des Services à la haute direction au bureau du commissaire.

Madame Drouin se joint à l'administration centrale, à Ottawa, après avoir travaillé à Kitchener en Ontario, où elle était directrice de l'établissement pour femmes de Grand Valley depuis 1993.

Madame Drouin a entamé sa carrière au SCC en 1983 à titre d'agente de liberté conditionnelle au bureau d'Ottawa. Elle a aussi été affectée à un poste de gestion des cas à l'établissement Millhaven, puis est devenue responsable de secteur au bureau de St. Catherines. En 1991, elle a assumé les responsabilités de directrice

des Communications et des Services à la haute direction à l'administration régionale de l'Ontario. Avant cette nomination, M<sup>me</sup> Drouin était sous-directrice de l'établissement Beaver Creek, à Gravenhurst en Ontario.

Madame Drouin détient une maîtrise en criminologie, un baccalauréat en sciences sociales avec distinction en sociologie, ainsi qu'un baccalauréat en psychologie. Sa formation continue comprend l'enseignement dans un collège communautaire et à l'Université d'Ottawa. En outre, M<sup>me</sup> Drouin a oeuvré comme travailleuse sociale au Bureau des enfants, ainsi que comme chargée de cas dans des centres pour mineurs à Ottawa. ■

## *Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel*

À son entrée dans la fonction publique en 1989, M. Michel Roy travaillait comme inspecteur général adjoint (opérations du SCRS) au Secrétariat du Solliciteur général. En 1992, il est devenu directeur général responsable de la mise en oeuvre de la nouvelle Politique sur la police des Premières nations. En 1996, il s'est joint au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en tant que directeur général, Reven- dications particulières.

Il aussi travaillé pour le gouvernement provincial du Québec en tant que directeur de la Commission des droits de la jeunesse.

Monsieur Roy détient une maîtrise en criminologie de l'Université d'Ottawa. ■

# Le centre correctionnel pour femmes de Burnaby

Par M<sup>me</sup> Nancy Wrenshall, directrice de district



Vue aérienne du Centre correctionnel pour femmes de Burnaby.

Le centre correctionnel provincial pour femmes de Burnaby et le Service correctionnel du Canada (SCC) travaillent en étroite coopération pour aider les femmes de la Colombie-Britannique qui purgent une peine fédérale.

## UNE TRADITION DE PROGRAMMES SPÉCIAUX

Depuis de nombreuses années, la Colombie-Britannique est un chef de file en matière de programmes à l'intention des femmes détenues. En 1940, la province a ouvert la ferme pénitentiaire d'Oakalla pour femmes, dans le « Lower Mainland ». Auparavant, les femmes étaient incarcérées dans une aile de la prison des hommes.

En 1947, on a déménagé les femmes à Prince George, toujours en Colombie-Britannique, en raison de problèmes de drogue, de surpopulation, de démotivation et de détérioration des conditions de détention. La responsable de l'unité de détention, M<sup>me</sup> Besse Maybee, a mis sur pied différentes initiatives comme la création d'un grand potager, l'apprentissage des sciences familiales (cuisine, couture et lessive), la fréquentation de l'église le dimanche et la participation aux activités communautaires. Elle a aussi ouvert les portes de l'établissement à des organismes comme Public Health,

un organisme municipal qui, entre autres, diffuse de l'information sur les maladies transmissibles et les services d'immunisation.

En 1950, M<sup>me</sup> Maybee est revenue à Oakalla, où on lui a demandé de mettre sur pied un programme de thérapie par l'occupation et de mettre en pratique avec les femmes les principes de la société Elizabeth Fry sur l'artisanat et la formation. Au fil des ans, l'unité des femmes d'Oakalla a pris de l'expansion afin de répondre à l'augmentation du nombre de femmes incarcérées.

En 1967, on a construit à Maple Ridge l'établissement Twin Maples, pour les femmes dites à sécurité minimale. On dit que c'est là, en 1975, qu'a été mis sur pied le premier programme mère-enfant au Canada; moins d'un an plus tard, on y a aussi ouvert une garderie. À cette époque, l'établissement Maple Ridge offrait des programmes de menuiserie, un atelier de couture, une conserverie, un salon de beauté, et des cours de premiers soins, de RCR et de dactylographie.

En 1978, l'établissement d'Oakalla, qui relevait jusque-là du directeur adjoint de la prison des hommes d'Oakalla, est devenu autonome et a pris le nom de centre correctionnel Lakeside. Après la publication du rapport Proudfoot, en 1980, on a doté l'établissement de Lakeside de meilleures installations médicales et d'une bibliothèque, on a mis en place

des programmes de scolarisation et un comité consultatif de citoyens et on a amélioré la formation donnée au personnel.

## LE CENTRE CORRECTIONNEL POUR FEMMES DE BURNABY

En 1991, les établissements de Lakeside et de Twin Maples ont été remplacés par le Centre correctionnel pour femmes de Burnaby (CCFB), qui comprend une unité de garde en milieu fermé et une unité de garde en milieu ouvert. Fruit d'un projet fédéral-provincial, le Centre a été conçu dans le but de loger toutes les femmes en détention préventive ou condamnées à une peine d'incarcération en Colombie-Britannique. Le CCFB était déjà en construction en avril 1990 lors de la publication du rapport *La création de choix*, du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale; c'est pour cette raison qu'on a pris la décision de ne pas construire un établissement régional dans la région du Pacifique.

Cette décision a soulevé bien des protestations, car le niveau de sécurité du CCFB était jugé incompatible avec les principes énoncés dans *La création de choix*. Mais ceux qui ne voient que la surveillance électronique et n'entendent que le bruit des portes qui se referment lorsqu'ils pénètrent dans l'unité de garde en milieu fermé ne perçoivent pas les relations très spéciales qui existent entre les femmes qui vivent et les femmes qui travaillent dans les deux unités. Cet intérêt et cette sympathie authentiques sont l'héritage de Lakeside et de Twin Maples.

## RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES

L'une des plus grandes difficultés que doit surmonter le personnel du CCFB consiste à gérer sa population diversifiée. L'établissement compte 118 places, et environ le tiers des femmes y sont en détention préventive dans l'attente de leur sentence. Un autre tiers d'entre elles purgent une peine provinciale dont la durée peut être de un jour à deux ans, tandis que le dernier tiers se compose de femmes purgeant une peine fédérale, de deux ans à la perpétuité, certaines avec 25 ans à purger

avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. Ces dernières s'y trouvent en vertu d'une entente d'échange de services entre le SCC et les services correctionnels de la Colombie-Britannique.

Chacun de ces trois groupes a des besoins particuliers. Les femmes en renvoi pour prononcé de la sentence, par exemple, ont souvent de graves problèmes de santé. Beaucoup d'entre elles arrivent directement de la cour et sont parfois sous le coup d'un récent sevrage de la drogue. Les renvois peuvent durer seulement une nuit comme ils peuvent se prolonger pendant plusieurs mois. Cette période d'incertitude est souvent difficile à supporter, non seulement pour les femmes, mais aussi pour le personnel, qui doit procurer aux femmes les programmes dont elles ont besoin alors qu'elles peuvent être mises en liberté par le tribunal sans avoir eu la possibilité de chercher un endroit où loger.

Environ 80 p. 100 des femmes incarcérées au CCFB ont déjà consommé de la drogue. Le personnel de l'établissement enseigne aux femmes des stratégies de réduction des conséquences, tandis que d'autres femmes spécialement formées animent toutes les semaines une séance d'information expliquant comment éviter les infections transmises par les seringues et les contacts sexuels et où s'adresser pour obtenir de l'aide. Ces femmes accordent aussi des entretiens privés aux délinquantes qui ont des questions additionnelles.

## DES PROGRAMMES INNOVATEURS, LA PIERRE DE TOUCHE DU CCFB

Dans l'intérêt des femmes, le CCFB a pour politique de ne pas faire de distinction entre les délinquantes sous responsabilité fédérale et celles sous responsabilité provinciale. Ainsi, les délinquantes sous responsabilité provinciale ont accès aux programmes fédéraux, et leur nombre justifie souvent la mise en place d'un programme. La gamme des programmes offerts est vaste : programmes traditionnels, traitement contre l'alcoolisme et la toxicomanie, programmes de développement des aptitudes cognitives, maîtrise de la colère et de nombreux autres programmes de développement personnel.

Le CCFB offre aussi l'un des rares programmes au pays sanctionné par un certificat d'apprentissage reconnu dans la collectivité. Le programme de techniques florales comprend une boutique de fleurs nommée *Beginnings*, qui est ouverte au public. Les murs sont couverts de prix remportés par les femmes dans les compétitions de techniques florales; durant les mois d'été, la boutique prépare un grand nombre d'arrangements floraux pour les mariages. Quarante diplômées de ce programme travaillent maintenant dans le domaine des arrangements floraux et l'une d'elles a même ouvert sa propre boutique, où elle emploie deux autres diplômées du programme.

Le premier programme d'élevage canin en milieu correctionnel au Canada a été mis sur pied au Centre correctionnel de Lakeside. L'idée

est née lorsque l'épouse du directeur des opérations a entendu durant une émission à la radio de la CBC un vétérinaire qui expliquait les résultats obtenus grâce à un programme de ce genre à la prison pour femmes de Purdy, dans l'État de Washington. Le CCFB a planifié la mise en œuvre du programme d'élevage canin dans le nouvel établissement, où on a construit un chenil moderne, qui est même doté d'un plancher chauffant. L'objectif premier du programme était de recueillir auprès de la société protectrice des animaux les chiens dont l'adoption était difficile, et de les dresser, de manière à les rendre adoptables; par la suite, les activités se sont étendues au dressage de chiens d'aide ou de compagnie pour les personnes handicapées. Même si la vocation initiale du programme a changé, celui-ci demeure encore l'un des plus populaires. L'objectif du programme actuel consiste à faire acquérir aux



Une détenue au travail à la boutique de fleurs *Beginnings*.

femmes des compétences plus utiles sur le marché dans le domaine du toilettage des chiens et de la gestion des chenils. Le programme a aussi l'avantage de développer le sentiment d'épanouissement personnel, l'estime de soi et la confiance en soi chez les femmes qui travaillent avec les chiens.

Le programme mère-enfant de Twin Maples existe encore à l'unité de garde en milieu ouvert. Malheureusement, la garderie n'a pas remporté au CCFB le même succès qu'elle avait à Twin Maples et on a dû la fermer en 1998.

À l'unité de garde en milieu ouvert, on met l'accent sur les liens avec la collectivité, par le biais d'un important programme de permissions de sortir qui facilite la participation des délinquantes aux programmes communautaires comme Émotions Anonymes, Alcooliques Anonymes et Narcomanes Anonymes et d'autres groupes déjà établis. Le programme de permissions de sortir encourage aussi les femmes à diversifier leur façon d'utiliser leurs loisirs; il arrive donc qu'on voie un groupe de femmes revenant à l'établissement après une promenade le long du fleuve Fraser ou qu'on entende

une détenue raconter sa visite à la bibliothèque ou sa participation à un pow-wow.

Les unités de garde en milieu ouvert et de garde en milieu fermé offrent toutes deux divers programmes destinés aux délinquantes autochtones, qui sont encore surreprésentées dans la population de l'établissement. Le programme *Balanced Lifestyles*, les services de counseling avec les Aînés, les cercles de discussion et les services de liaison autochtones ne sont que quelques exemples de programmes conçus pour les délinquantes autochtones; de plus, le CCFB leur permet de se rendre dans des établissements de traitement communautaires qui s'occupent spécifiquement des besoins des Autochtones.

## COLLABORATION AVEC LE SCC

La directrice, M<sup>me</sup> Esther McMullen, est passée de Lakeside au CCFB lorsque celui-ci a ouvert en 1991, et elle y est restée jusqu'à sa retraite, à l'automne de 1997. Preuve de la collaboration entre les deux services, M<sup>me</sup> McMullen a été membre à part entière du comité des directeurs des établissements régionaux pour femmes depuis sa création en 1993. Elle a été une source d'information et de conseils inestimable pour le SCC, avant comme après l'ouverture de l'établissement régional du SCC. Sa présence dynamique manquera à tous.

Le CCFB est un membre actif de la grande communauté du SCC. Nous sommes branchés au Système de gestion des détenus et à Teamlinks. Le personnel du CCFB participe régulièrement aux séances de « formation des formateurs » de nombreux programmes et il offre de la formation et de l'aide au personnel des établissements régionaux et de l'administration centrale. Après avoir travaillé 17 ans au SCC, l'auteur de ces lignes a été nommée directrice du CCFB et perpétue les liens de collaboration établis par M<sup>me</sup> McMullen.

## DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Depuis Oakalla, dans les années 1940, jusqu'au CCFB, en passant par Lakeside et Twin Maples, le fil conducteur est l'esprit d'intérêt et de sympathie envers toutes les femmes, aussi bien parmi le personnel que parmi les délinquantes. Plusieurs femmes ont déjà affirmé que leur séjour au CCFB leur a sauvé la vie. Beaucoup d'entre elles restent en contact avec les membres du personnel et les tiennent au courant de leur situation.

La réaction des détenues au décès d'une femme attribuable à une surdose de drogue, en mai 1998, a été très révélatrice. Le lendemain, j'ai visité à titre de directrice chacune des unités résidentielles de la section de garde en milieu fermé. Deux détenues, en deux occasions distinctes, m'ont arrêtée pour me demander des nouvelles des membres du personnel qui avaient tenté de ranimer la femme. C'est là un bel exemple du genre de relation qu'une simple structure physique ne peut arriver ni à créer, ni à détruire. ■

# L'acquisition de connaissances informatiques contribue à la réinsertion sociale des délinquants

Par M. John Costello, agent de projet, Division de la sécurité et M<sup>me</sup> Louisa Coates, Secteur des communications



RÉCIPIENDAIRES DE PRIX DU SCC EN SEPTEMBRE 1998

(De gauche à droite) MM. John Boileau, de la région du Pacifique; Denis Méthé, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels; André Chicoine, de la région du Québec et Dave Dahl, de la région du Pacifique.

La réunion semestrielle du Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus du Service correctionnel du Canada (SCC) a eu lieu à Ottawa le 29 septembre 1998. Monsieur Denis Méthé, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels, a remis un certificat d'appréciation à MM. John Boileau, Dave Dahl et André Chicoine, qui ont fait des efforts extraordinaires pour aider le comité à atteindre ses objectifs.

Le Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus a été créé par la sous-commissaire principale afin d'examiner l'utilisation d'ordinateurs par les délinquants sous responsabilité fédérale et de présenter des recommandations à ce sujet aux cadres supérieurs. Les procès-verbaux du comité sont diffusés dans les cinq régions du SCC et affichés sur le site Infonet de la région du Pacifique. Ils seront affichés sur le site Web national du SCC.

Le président du comité travaille à la Sécurité à l'administration centrale et relève directement du directeur général de la Sécurité. Les autres membres proviennent de secteurs concernés du SCC, dont les Services informatiques, les Services juridiques, les Affaires des détenus et les Programmes des détenus, ainsi que de chacune des régions. Tout employé intéressé du SCC peut assister aux

réunions ou y demander à ce qu'une question soit soulevée.

Le comité a notamment pour rôle d'examiner les nouvelles technologies informatiques et les demandes des détenus concernant l'utilisation de logiciels et de matériel qui n'ont pas encore été approuvés. Le comité applique alors les critères suivants :

- Le fait d'accéder à la demande concernant l'utilisation d'un logiciel ou de matériel pose-t-il un risque inacceptable pour le public, le milieu des affaires, les organismes gouvernementaux ou le réseau du SCC?
- Le fait d'accéder à la demande rendrait-il difficile, pour les employés du SCC, de surveiller et de contrôler l'utilisation d'ordinateurs par les détenus?
- Le fait de rendre le logiciel ou le matériel demandé accessible aidera-t-il les délinquants à poursuivre leurs études, à apprendre le traitement de texte ou à gérer leur temps libre en acquérant des connaissances technologiques à des fins d'amusement?

Un membre du personnel de chaque établissement est chargé de communiquer à son représentant régional des points à inscrire à

l'ordre du jour. Ce dernier les soulève pendant la réunion. Les détenus peuvent aussi présenter des demandes par l'intermédiaire de leur représentant au sein de l'établissement.

Le comité examine le point présenté, puis s'entend sur une recommandation. Les recommandations sont ensuite communiquées au directeur général de la Sécurité. Un bulletin technique fondé sur l'examen de ce dernier est ensuite diffusé.

S'il y a lieu de modifier une politique, la question est renvoyée à l'organisme d'examen des politiques concerné à l'administration centrale.

Le comité examine aussi les incidents de sécurité de nature informatique mettant en jeu des ordinateurs de détenus. Il porte à l'attention du directeur général de la Sécurité les tendances marquées et les situations graves et présente des recommandations sur les façons d'éviter ce genre de problème à l'avenir. Il n'a pas comme mandat, pour le moment, d'examiner les problèmes qui ne sont pas liés aux ordinateurs de détenus, notamment ceux fournis par CORCAN ou se trouvant dans les centres d'enseignement et de formation professionnelle ou dans les bureaux du SCC.

Le comité agit aussi de façon proactive en examinant les logiciels et le matériel nouveaux ou améliorés afin de déterminer si leur utilisation par les délinquants pose un risque. L'existence de technologie qui représente un risque pour le réseau du SCC ou le public fait l'objet d'articles sur l'Infonet de la région du Pacifique.

Depuis la création du Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus, le nombre de plaintes de détenus relatives aux ordinateurs ou à des questions connexes a considérablement diminué. Le comité, en collaboration avec d'autres partenaires du SCC, a pour responsabilité d'informer les détenus des nouvelles technologies, sans exposer le SCC ou qui que ce soit à des risques inacceptables. Par conséquent, il y a très peu d'incidents, et ceux-ci sont généralement de portée restreinte. Le comité a également permis au SCC d'établir des politiques et des procédures efficaces et uniformes quant aux ordinateurs des détenus aux niveaux des établissements, des régions et de l'administration centrale. ■

# L'alphabétisation en marche

Par M. Don Flannagan, enseignant en établissement

Monsieur Dermot Kingston a fait une partie de sa « Marche pour l'alphabétisation » derrière les murs de l'établissement Atlantique à Renous, au Nouveau-Brunswick.

La « Marche pour l'alphabétisation » témoigne du désir très cher de M. Kingston de promouvoir la cause de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick et de faire connaître la nécessité d'y venir en aide. Monsieur Kingston a donc marché de Fredericton à Bathurst (270 km) entre le 31 mai et le 9 juin 1998, afin de sensibiliser le public et de recueillir des fonds pour les principaux programmes d'alphabétisation d'un bout à l'autre de la province.

À l'invitation du directeur de l'établissement, M. Dale Cross, M. Kingston a accepté de venir à l'établissement Atlantique le 3 juin pour rencontrer le personnel et les détenus et marcher avec eux dans le gymnase et la cour de récréation.

## DE LA PAROLE AUX ACTES

L'ex-solliciteur général du Canada, M. Andy Scott, qui soutient la Laubach Literacy et le projet de M. Kingston depuis le début, est venu se joindre à M. Kingston. À l'invitation de l'ex-solliciteur général, les députés fédéraux Yvon Godin (NPD), d'Acadie-Bathurst, et Greg Thompson (PC), de Fundy-Carleton, ont également participé à la rencontre. Parmi les autres dignitaires venus appuyer M. Kingston figuraient MM. Alphonse Cormier, sous-commissaire, région de l'Atlantique; Jan Greer, directeur général du Comité sur l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick; M. Charles Ramsay, directeur général de la base de données nationale sur l'alphabétisation; ainsi que des membres du cabinet du solliciteur général: JoAnne Gibson, Dominic Blakney et Sharon Jones.

Monsieur Kingston a reçu des dons de plus de 1 500 \$ de la part des détenus et du personnel de l'établissement Atlantique pour sa « Marche pour l'alphabétisation »; au total, dans la région de l'Atlantique, les contributions venant du Service correctionnel du Canada ont dépassé les 3 000 \$. D'autres établissements du SCC ont envoyé des représentants offrir leur appui. Monsieur Bill Snowdon, du pénitencier de Dorchester, qui est également administrateur de Laubach Literacy of N.B., a porté le drapeau du Conseil d'alphabétisation

L'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, et un groupe de supporteurs se préparent à se joindre à M. Kingston (troisième à partir de la droite) pour une marche à l'établissement Atlantique, au Nouveau-Brunswick.

du Nouveau-Brunswick au cours des marches dans la cour de récréation et le gymnase. Monsieur Scott Jardine, de l'établissement Westmorland, et M<sup>me</sup> Jeannette Murray, de l'établissement Nova, ont également pris la parole. Monsieur Kingston a exprimé sa gratitude envers toute l'assistance.

Pour les remercier de leurs efforts de sensibilisation au problème de l'alphabétisation, M. Mike MacLeod, directeur adjoint des Pro-

grammes correctionnels, et M. Dale Cross, directeur de l'établissement, ont présenté des sculptures en bois à M. Kingston et Scott, au nom des détenus et du personnel de l'établissement Atlantique. Ces magnifiques sculptures sont l'œuvre de Lucas Okkiautsiaujuaq, élève de l'école de l'établissement.

## LA ROUTE SE POURSUIT

Tous les dignitaires et les invités ont été conviés à une visite du centre d'aquaculture avant de prendre le repas du midi à la salle à manger du personnel. Monsieur Kingston et son ami de longue date M. Emery Brophy, qui l'accompagne dans son périple, ont ensuite repris la direction de la route 8, afin d'être aussi fidèles que possible à leur horaire en dépit des nombreux délais.

Le conseil municipal de Miramichi et plusieurs écoles de la région avaient prévu des activités d'appui en faveur de l'alphabétisation, et M. Kingston avait l'intention de participer à un aussi grand nombre que possible de ces activités.

Nous espérons qu'en quittant l'établissement Atlantique, M. Kingston s'est senti ragaillard et encouragé par les appuis qu'il a reçus de toutes parts, depuis le cabinet du solliciteur général jusqu'aux gestionnaires, aux employés et aux détenus de la région de l'Atlantique du SCC, en faveur d'une cause dont l'importance primordiale est reconnue par tous. ■

## PRÉSENTATION D'UN CHÈQUE

Randy Druken, à gauche, vice-président du Comité des détenus de l'établissement Atlantique, présente un chèque à Dermot Kingston pour la « Marche pour l'alphabétisation ».



Lynn Dobson-Harris en compagnie de Lucky qui a appris les rudiments de l'obéissance à observer autour d'un fauteuil roulant photographiés avec Heather Logan, instructrice au programme de dressage, établissement Nova pour femmes.

## Un chien qui a de la chance

Par M<sup>me</sup> Gen Butterworth, directrice adjointe, établissement Nova pour femmes

Un chiot noir a été doublement chanceux au terme du programme de dressage de chiens « Pawsitive Directions », à l'établissement Nova, le 26 août 1998. « Lucky » est le nom que lui a donné la détenue maître-chien, au moment où elle l'a réchappé de la fourrière, quelques heures seulement avant que l'animal abandonné ne soit endormi.

À peu près au même moment où Lucky a été admis au programme d'entraînement au conditionnement opérant, une famille du Labrador, du nom de Harris, qui compte une fille atteinte de paralysie cérébrale, a vu le documentaire sur l'établissement Nova produit par le canal CPAC. Enthousiasmés par le programme, les parents ont considéré qu'il s'agissait là d'une belle occasion pour acquérir un animal dressé pouvant tenir compagnie à leur fille Lynn.

Ils ont donc pris contact avec Heather Logan, instructrice au programme de dressage, et Anne

Marie McDonald, chef d'équipe, Programmes; un plan a ensuite été établi. La famille Harris a déménagé à Truro pour l'été et elle s'est rendue à Nova une fois par semaine pour travailler avec Lucky et préparer l'animal à répondre aux besoins de Lynn. Ainsi, il était très important pour Lynn que Lucky ne touche pas à ses précieux jouets : des briques de construction Lego. On a enseigné à Lucky à se coucher près de Lynn lorsqu'elle joue par terre avec ses Lego. Tout au long de l'été, les détenues instructrices ont aidé les Harris à apprendre à se faire obéir par l'animal et Lucky a appris les rudiments de l'obéissance et des bonnes manières à observer autour d'un fauteuil roulant.

Les détenues qui participent au programme de dressage s'estiment privilégiées d'avoir connu cette famille merveilleuse, et elles sont extrêmement fières de leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie de Lynn. ■

## Des bancs pour l'école primaire locale, grâce à l'établissement Springhill

Par M. Lorne Breene, chef intérimaire de l'éducation, établissement Springhill

Grâce aux efforts de plusieurs détenus de l'établissement Springhill, l'aménagement quotidien de la cafétéria à l'école primaire West End Memorial se fait de façon beaucoup plus efficace.

Les détenus inscrits au Programme d'acquisition des compétences de base ont construit récemment 18 bancs en bois portatifs. Ils serviront dans la salle polyvalente de l'école primaire où, auparavant, on devait installer environ 65 chaises tous les midis.

La salle polyvalente est utilisée pour les cours de musique et d'éducation physique immédiatement avant et après le repas de midi. Les nouveaux bancs permettent au personnel et aux élèves de faire la transition plus rapidement et plus facilement au son de la cloche, à midi et à 13 heures. « Ça nous simplifie grandement la

vie », a déclaré le directeur adjoint de l'école. « Et ça simplifie aussi beaucoup la vie du concierge. »

Monsieur Morley Wood, l'instructeur chargé du Programme d'acquisition des compétences de base à l'établissement Springhill, affirme que les délinquants acquièrent des compétences de base par l'intermédiaire de projets de service à la collectivité tel que l'exercice de construction de bancs. « Ils travaillent pour des organismes à but non lucratif, à condition que l'article dont ils ont besoin convienne au programme, et ces projets motivent grandement les détenus », affirme M. Wood.

Les bancs de la cafétéria ont été conçus par les détenus et construits de manière à pouvoir être empilés et rangés sur l'estrade de la salle polyvalente pendant les cours. « Ils sont suffisamment

légers pour que les élèves puissent les manipuler », précise M. Wood.

Les fonds nécessaires à l'achat des matériaux ont été fournis par la West End Memorial Home and School Association.

Le projet de construction de bancs est le deuxième partenariat fructueux entre l'école primaire West End Memorial et l'établissement Springhill; le premier avait consisté à construire des étagères pour la bibliothèque de l'école. Les élèves et les détenus conjuguent actuellement leurs efforts afin de recueillir un million de tigarettes de canettes de boissons gazeuses qui permettront d'acheter un nouveau fauteuil roulant à un élève handicapé. En outre, l'exercice « donnera aux élèves une idée de ce que représente un million d'articles » explique le directeur adjoint. ■

# L'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick

Par M<sup>me</sup> Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction

tement des délinquants sexuels. Et ça marche! Très peu de détenus ont refusé d'être transférés volontairement, et la participation aux programmes offerts accroît leurs chances d'obtenir une libération conditionnelle.

## INTERVENTION PRÉCOCE

On prévoit que le projet aura aussi des retombées positives sur le plan de la protection du public. Comme les deux tiers des délinquants admis dans les pénitenciers fédéraux de la région de l'Atlantique ont déjà purgé une peine dans un établissement provincial, on s'attend à ce que le fait de leur offrir des programmes plus tôt puisse réduire la probabilité qu'ils reviennent dans le système correctionnel au niveau fédéral. De plus, l'argent économisé par la province servira à mettre au point des programmes et des services dans la collectivité qui profiteront aux délinquants sous responsabilité provinciale aussi bien que fédérale.

« C'est le retour des délinquants dans la société en tant que citoyens respectueux des lois qui, à long terme, constitue la meilleure forme de protection du public », a déclaré M. Scott à Fredericton, lors de l'annonce de l'accord en conférence de presse. « Cet arrangement nous permet de mettre à profit les forces et les ressources des systèmes correctionnels fédéral et provincial pour poursuivre notre but commun, qui est d'assurer la sécurité publique. »

« Cet accord novateur représente une progression naturelle dans notre plan de réforme de trois ans visant à établir un équilibre dans la collectivité et les services correctionnels », selon M<sup>me</sup> Barry. La province du Nouveau-Brunswick a entrepris de réformer son système correctionnel en 1996, en mettant l'accent sur la prestation, dans la collectivité, de programmes plus efficaces à l'intention des délinquants des quatre coins de la province. ■

De gauche à droite: le commissaire Ole Ingstrup, l'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, l'ex-solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Jane Barry, et l'ex-sous-solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Ron Murray, lors de la signature du protocole d'entente à Fredericton au Nouveau-Brunswick, le 15 avril 1998.

« *Le but premier de la présente initiative du Canada et du Nouveau-Brunswick est d'améliorer la prévention du crime et la sécurité du public en combinant les ressources des systèmes correctionnels fédéral et provincial.* »<sup>1</sup>

Le 15 avril 1998, l'Initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick a franchi un grand pas. L'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, et l'ex-solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Jane Barry, ont signé un accord d'échange de services grâce auquel les délinquants sous responsabilité provinciale qui purgent une peine d'une année ou plus et les délinquants sexuels qui purgent une peine de six mois pourront être transférés sous garde fédérale afin d'avoir accès aux programmes offerts par le SCC.

Chaque année, on transférera jusqu'à 125 délinquants sous responsabilité provinciale en provenance du Nouveau-Brunswick. La situation au Nouveau-Brunswick est unique, parce que les pénitenciers fédéraux situés dans cette province comptent des places libres.

## IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION INITIALE

L'évaluation initiale des délinquants par l'administration fédérale a dû être simplifiée en raison des délais serrés imposés par la brièveté des peines purgées dans les établissements provinciaux. Le niveau de sécurité et les besoins criminogènes doivent être établis promptement pour que l'aiguillage vers les programmes se fasse avant que le délinquant ne quitte l'établissement provincial. La province utilise deux établissements provinciaux pour la détention provisoire, l'un à Moncton et l'autre à Saint John. Les évaluations effectuées par les agents de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada demandent à peu près sept jours. À l'heure actuelle, plus de 50 détenus sous responsabilité provinciale ont été transférés au pénitencier Dorchester (à sécurité moyenne) et à l'établissement Westmorland (à sécurité minimale). Ces détenus participent à trois types de programmes : acquisition des compétences psychosociales, traitement de la toxicomanie et trai-

<sup>1</sup> Protocole d'entente entre le ministère du Solliciteur général du Canada et le ministère du solliciteur général du Nouveau-Brunswick, le 15 avril 1998.

# Colloque en délinquance sexuelle

Par M. Jacques Bigras, psychologue principal, Centre régional de réception

Le 14 mai 1998, en collaboration avec l'Université de Montréal et l'Institut Philippe Pinel, le Centre régional de réception (CRR) a organisé à Mirabel un colloque sur la délinquance sexuelle. Plus de 200 personnes, principalement des intervenants du SCC, ont assisté à ce colloque. Depuis trois ans, le CRR administre systématiquement à tous les délinquants sexuels un vaste questionnaire informatisé. On compile ainsi d'importantes informations touchant à la fois le modus operandi des délits, les caractéristiques personnelles, sociales et familiales des délinquants ainsi que les résultats d'une batterie de tests psychométriques. Plus de 370 détenus ont accepté de participer à cette recherche, soit 95 p. cent des détenus admis, créant ainsi une banque de données très significative. C'est en puisant au sein de cette banque de données que les auteurs ont commencé à écrire des articles scientifiques, dont quelques-uns paraîtront dans des revues scientifiques américaines.

Le colloque qui avait pour thème « Recherche et délinquance sexuelle » avait comme objectif de présenter les premiers résultats de cette collecte de données et se voulait un rassemblement d'intervenants et de théoriciens dans le domaine de la délinquance sexuelle.

À la suite des présentations du directeur du CRR et du sous-commissaire adjoint, M. André McKibben, intervenant à l'Institut Philippe Pinel, a tracé un portrait comparatif entre la population des délinquants sexuels de 1985 et celle d'aujourd'hui. Les intervenants se sont vu confirmer que le nombre des incestueux avait passablement augmenté au cours des dix dernières années et qu'on retrouve aujourd'hui beaucoup plus d'agresseurs dont les abus sont dirigés sur les enfants. On a aussi noté que les agresseurs contre les femmes exercent davantage de violence que les abuseurs d'enfants.

## LES THÉORIES DE L'ABUSÉ-ABUSEUR

Par la suite, M. Tony Brien, assistant de recherche principal de l'équipe, a présenté le questionnaire informatisé et M. Michel St-Yves, psycho-

logue au CRR, a présenté une étude sur la victimisation sexuelle des agresseurs qu'il a réalisée avec M. Bruno Pellerin, criminologue au CRR. Les intervenants notent souvent en entrevue que les délinquants sexuels se présentent comme des individus ayant été eux-mêmes abusés dans le passé. Après avoir scruté la question, l'étude de M. St-Yves révèle qu'il y a très peu de rap-

porté que la motivation primaire qui habite les agresseurs qui ont des liens affectifs avec leurs victimes est de l'ordre de la colère, alors que les agresseurs sans lien affectif sont animés par des désirs sexuels et une recherche de pouvoir.

Dans une autre présentation, M. Jean Proulx, professeur à l'Université de Montréal, a présenté une méta-analyse où il a identifié les principaux facteurs dans l'évaluation des risques de récidive ainsi que les conséquences des traitements sur les délinquants sexuels en ce qui a trait à leur réinsertion sociale.

## PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES

En deuxième partie du colloque, l'assemblée a pu assister à un partage de connaissances et de vécus en ce qui a trait aux différentes problématiques dans la gestion des délinquants sexuels. Monsieur Luc Granger, professeur à l'Université de Montréal, a animé un panel qui s'est révélé dynamique et passionnant. Les panelistes étaient M. Alain Fournier, psychologue consultant pour le SCC, M<sup>me</sup> Christine Perreault, psychologue principale à l'établissement Leclerc, M<sup>me</sup> Louise Quimper, agente de libération conditionnelle au Bureau sectoriel de Québec, M. André Ostiguy, gestionnaire en réinsertion sociale à l'établissement Cowansville, M<sup>me</sup> Johanne Rouleau, professeure à l'Université de Montréal et M<sup>me</sup> Marielle Mailloux, intervenante dans le programme VISA à l'établissement Montée St-François.

Tout au cours de la journée, les participants ont profité de ce rassemblement pour échanger sur les difficultés que l'on rencontre avec une population de délinquants sexuels et les moyens de les surmonter. Le colloque a permis au CRR de faire la preuve qu'une recherche appliquée, orientée principalement sur les programmes de traitement, s'inscrit dans le cadre de notre Mission où le partage des connaissances et des expériences est reconnu comme une source clé d'enrichissement pour une organisation comme la nôtre. Plusieurs ont souhaité que l'expérience se répète dans l'avenir. ■

**Le partage des connaissances et des expériences est reconnu comme une source clé d'enrichissement pour une organisation comme la nôtre.**

ports entre la victimisation sexuelle et le scénario délictuel des agresseurs. Cette étude permet de remettre en question les théories de l'abusé-abuseur telles qu'élaborées par plusieurs auteurs, qui suggèrent que les délits sexuels sont souvent une reproduction des abus sexuels vécus.

Monsieur St-Yves a aussi rapporté une étude comparative entre les agresseurs sexuels sans lien d'intimité avec leurs victimes et les agresseurs qui en ont – détenus condamnés pour des agressions contre leur conjointe, ex-conjointe ou amie intime. L'étude a notamment démon-

# Première conférence régionale nord-américaine de la pastorale catholique des prisons

Par M. Jean-Guy Tremblay, aumônier, établissement Montée Saint-François

**D**u 4 au 8 mai 1998, j'ai eu le privilège de participer à la Première Conférence nord-américaine de la pastorale catholique des prisons, tenue à Mexico. L'événement était placé sous le thème « Les travailleurs de la pastorale en milieu carcéral : prophètes du III<sup>e</sup> millénaire ». Nous, prêtres, diacres, religieux et laïques du Mexique, des États-Unis et du Canada, y avons partagé nos interrogations, nos expériences et nos recherches respectives, et avons tenté d'identifier les défis auxquels nous sommes confrontés au seuil de l'an 2000.

## LE CANADA

Les aumôniers canadiens de la pastorale carcérale reconnaissent la situation privilégiée qui est la leur. Le Service correctionnel du Canada témoigne de sa préoccupation pour la dimension spirituelle de la vie et pour la pastorale qui en est l'expression en reconnaissant et en appuyant les services d'aumônerie, et en les intégrant au cœur du système correctionnel. Les aumôniers bénéficient de formation, d'encadrement et de soutien, et sont reconnus comme des professionnels à part entière. Cette situation privilégiée, en comparaison à d'autres pays, a permis de développer un service d'aumônerie de qualité, efficace et dynamique, qui fait l'envie de plusieurs pays.

Nous devons rester éveillés et vigilants afin de ne pas perdre ces acquis. Nous devons résister à la tentation de copier le modèle américain plus répressif qui vise peu la réhabilitation et qui investit dans le renforcement de mesures sécuritaires plutôt que préventives, curatives, et thérapeutiques.

Au Canada, les services d'aumônerie proposent le concept de « justice réparatrice » comme alternative à la justice punitive. La justice réparatrice vise à rétablir les liens brisés entre l'offenseur, la victime et la société. Elle cherche à guérir plutôt qu'à sanctionner. Nous sommes conscients des pressions constantes qu'exercent différents regroupements de citoyens, de politiciens de droite, parfois même de groupes religieux, sur le gouvernement canadien pour exiger des me-

sures plus répressives, voire même rétablir la peine de mort. Nous comprenons la rage souvent réprimée que ressentent les victimes. Mais nous insistons sur le bien qui peut découler de la réconciliation, laquelle demeure le défi majeur des aumôniers de prisons, soutenus par leurs communautés de foi.

Quelques autres défis ont été signalés à la Conférence de Mexico, dont celui de continuer à travailler en étroite collaboration avec les nombreux bénévoles qui apportent un soutien et une aide inestimable à la pastorale carcérale. Ils prolongent l'action des aumôniers et sont complémentaires dans ce ministère de présence aux détenus. Ils sont un service d'Église indispensable. Le recrutement, le soutien et la formation des bénévoles constituent des tâches importantes des aumôniers des prisons.

Tout en demeurant fidèles aux croyances, traditions et expressions religieuses de leur propre communauté de foi, les aumôniers doivent aussi entretenir des liens œcuméniques et inter-confessionnels forts dans le cadre de leur ministère en milieu carcéral. Cette tension entre la fidélité à soi-même et l'ouverture à l'autre est génératrice d'équilibre et source de stimulation et de renouveau constant.

## LES ÉTATS-UNIS

Voici quelques-uns des défis soulignés par nos collègues américains :

Le premier est celui de la motivation des détenus qui ont des sentences très longues. Des jeunes de 14-15 ans sont condamnés à des peines pouvant totaliser jusqu'à 30 ans. Plusieurs détenus ne sortiront jamais de prison; certains, hélas de plus en plus nombreux, seront exécutés. Quelle espérance proposer à celui dont l'espoir humain de s'en sortir est complètement éteint ?

La privatisation de certaines prisons est fortement questionnée. Elle entraîne notamment une diminution des services aux détenus, dont ceux de la pastorale. Le souci d'économie et de profit l'emporte malheureusement sur la volonté d'aide aux détenus. D'autre part, la tendance à renforcer continuellement les mesures de sécu-

rité à l'intérieur des prisons rend la tâche pastorale plus ardue. Comment être présent auprès des détenus lorsque ceux-ci sont confinés en cellule 23 heures sur 24 ?

La violence chez les jeunes, la drogue, les problèmes reliés à l'immigration, les services aux minorités sont quelques-uns des défis majeurs que doivent encore relever nos voisins américains mais qui ne sont pas totalement étrangers aux nôtres.

## LE MEXIQUE

Beaucoup de laïques mexicains sont engagés dans la pastorale pénitentiaire. Par contre, peu ou pas de prêtres le sont à temps plein comme au Canada. Le défi et la tâche de coordonner davantage leurs expériences diverses, de préciser leurs objectifs et d'orienter leurs actions semblent prioritaires.

Tout en respectant leur culture, leur histoire et leur sensibilité, les services d'aumônerie canadiens semblent être une source d'inspiration, de motivation et d'exemple pour l'Église mexicaine. En tant qu'« Église riche », nous avons le défi et le devoir de partager avec les « Églises plus pauvres » et nous laisser questionner par elles.

Une difficulté majeure soulignée par plusieurs Mexicains est celle d'affronter la corruption généralisée, tout autant dans le système carcéral que dans l'appareil judiciaire, et ce, à tous les échelons. L'Église mexicaine doit-elle dénoncer plus fortement cette situation dans un souci de vérité ? Est-elle prête à en assumer les conséquences ? Voilà les questions qui se posent.

À la Conférence de Mexico, nous avons pu partager nos préoccupations, nos peines et nos joies. Nous nous sentons davantage motivés à soutenir ceux qui ont des préoccupations semblables aux nôtres. Nous invitons nos Églises respectives, et particulièrement nos leaders religieux, à continuer de sensibiliser la population à la complexité des questions liées à la criminalité afin d'éliminer les préjugés et les attitudes peu conformes au respect de l'être humain. ■

# Le Musée du SCC fait de

Par M. David St. Onge, conservateur du Musée du SCC

Il est difficile d'effectuer une recherche sur un sujet sans s'en écarter. Il y a à peine quelques mois, en répondant à une demande d'information concernant le style des uniformes des détenus sous responsabilité fédérale portés vers les années 1920, j'étais en train de feuilleter les *Annual Reports of Penitentiaries*, qui font partie de la collection du Musée du Service correctionnel du Canada (SCC), quand j'ai aperçu un article faisant référence à un agent qui « avait été tué par un détenu du pénitencier de Stony Mountain au Manitoba », en 1919. Connaissant bien la liste des agents de correction et des employés fédéraux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction au sein des pénitenciers canadiens, j'étais conscient que le nom de cet agent n'y figurait pas. Cette découverte m'a ramené à l'esprit des cas similaires que j'avais découverts, des années auparavant, et qui concernaient un autre agent de Stony Mountain, mort accidentellement en 1926, et un agent du centre psychiatrique régional de la région du Pacifique, décédé d'une crise cardiaque en 1975 après une altercation avec un détenu.

## EN SAVOIR DAVANTAGE

Immédiatement, j'ai ressenti le besoin d'en savoir davantage sur ces agents de correction et de trouver la raison de l'absence d'inscription en leur mémoire. Monsieur Vince Murray de l'Association canadienne commémorative des agents de la paix m'a indiqué que, jusqu'à tout récemment, les critères servant à déterminer si un nom devait être gravé ou non dans la pierre étaient passablement restrictifs. Selon M. Murray, le cas du décès en 1919 a fait l'objet d'une méprise évidente, tandis que les cas de 1926 et de 1975 ne pouvaient être admis en raison de la nature « accidentelle » de leur décès. Toutefois, M. Murray m'a indiqué que les critères avaient été modifiés récemment et que, dorénavant, si l'incident survient lorsque la personne est dans l'exercice de ses fonctions, son nom peut être inscrit devant le Pavillon commémoratif.

Mon assistant, monsieur Mike Paterson, et moi-même avons alors entrepris un voyage fascinant dans le passé en parcourant les microfilms du *Manitoba Free Press* conservés dans les archives de l'Université Queen's. Nous étions certains qu'il devait bien exister quelques articles traitant de ces incidents. Heureusement, nos efforts n'ont pas été vains.

Assez rapidement, nous avons trouvé un certain nombre d'articles. Toutefois, à notre grande surprise, ces premiers renseignements étaient très incomplets. Ils n'ont fait que susciter d'autres questions dans nos esprits. En outre, nous devons

**Chacune de ces histoires révèle un trait commun aux trois personnes décédées; elles étaient bien appréciées à titre d'employés et un jour, elles sont parties de chez elles pour se rendre au travail et n'en sont jamais revenues.**

composer avec l'éloignement. Les dossiers de l'établissement Stony Mountain pour les périodes en question ne nous étaient pas aisément disponibles, à nous, de Kingston.

J'avais déjà eu l'occasion de communiquer avec M<sup>me</sup> Susan Tremblay, membre du personnel de l'établissement Stony Mountain. Je me suis rappelé d'elle en raison de l'intérêt qu'elle portait à l'histoire de cet établissement ainsi que de l'étendue de ses connaissances sur l'établissement et son milieu. À ma plus grande joie, Susan a accepté sans hésitation de participer à notre recherche. Grâce à son aide, l'histoire de ces trois hommes a commencé à prendre forme, entourée d'un certain mystère, mais aussi de

sentiments profondément humains qui, dans au moins un cas, se sont manifestés bien au-delà des frontières canadiennes.

## LEUR HISTOIRE

Voici donc leur histoire telle que nous la connaissons maintenant. Au fil du temps, puisque nous poursuivons notre recherche, nous découvrirons d'autres morceaux du casse-tête et comprendrons davantage leur sacrifice. En attendant, mentionnons que chacune de ces histoires révèle un trait commun aux trois personnes décédées; elles étaient bien appréciées à titre d'employés du système pénitentiaire fédéral du Canada, et un jour, elles sont parties de chez elles pour se rendre au travail et n'en sont jamais revenues. Quoique leur décès soit un événement malheureux, on peut se consoler en pensant que leurs noms ne sombreront plus jamais dans l'oubli.

Dans les lignes qui suivent, nous vous racontons leur histoire afin de leur rendre hommage à notre manière.

### ANTON FLADEBY (1889-1919)

Anton Martinsen Fladeby, originaire de la Norvège, arrive au Canada au printemps 1909, soit peu de temps avant son 20<sup>e</sup> anniversaire. À l'âge de 25 ans, le 1<sup>er</sup> décembre 1914, il est engagé comme gardien au pénitencier du Manitoba. En janvier 1918, il se joint à l'effort de guerre et se retrouve dans les tranchées boueuses et les villages en ruine d'Amiens et de Cambrai. En 1919, il est l'un des 5 000 soldats à revenir au Canada à bord du *SS Olympic*, navire qui appartient à la famille de l'infortuné *Titanic*. Après un mois de repos, Anton Fladeby retourne travailler au pénitencier du Manitoba.

Un vendredi matin, le 2 mai 1919, seulement dix jours après son retour au travail comme agent de correction, et un mois avant son 30<sup>e</sup> anniversaire, Anton Fladeby surveille les détenus qui se rendent chez le barbier. C'est alors que le

# es découvertes historiques

détenu Albert Johnson l'aperçoit. Ce dernier purge une peine de trois ans et est considéré comme un cas à faible risque. Cependant, le gardien Fladeby a dû aller dans la cellule du prisonnier et y a découvert une lettre écrite par celui-ci. Dans cette lettre, il se plaint des mauvais traitements que l'on fait subir aux prisonniers du pénitencier du Manitoba. Cette lettre étant, à l'époque, considérée comme un objet interdit, Anton Fladeby la confisque conformément à la loi. Albert Johnson aurait apparemment gardé rancune envers le gardien Fladeby.

Armé d'un petit couteau qu'il a obtenu de l'hôpital de l'établissement pour « se couper les ongles », le détenu Johnson s'exclame sans avertissement « Je t'aurai ! » et frappe le gardien Fladeby dans le cou, lui tranchant l'artère du côté droit. Albert Johnson descend alors en courant le corridor de l'hôpital et retourne à sa cellule. Deux détenus s'occupent immédiatement du gardien Fladeby avant l'arrivée du médecin du pénitencier. Une heure plus tard, le blessé, qui semble reprendre vie, est transféré au Winnipeg General Hospital. Cependant, le dimanche 11 mai 1919, Anton Fladeby succombe à ses blessures.

Anton Fladeby a été enterré avec tous les honneurs militaires au « champ d'honneur » de Brookside Cemetery à Winnipeg.

Le détenu, Albert Johnson, a été reconnu coupable d'homicide involontaire et a écopé d'une sentence à vie. Plus tard, il a été transféré au pénitencier de Kingston, où il est demeuré pendant 16 ans, puis a été expulsé aux États-Unis.

## JOHN WILLIAMS (1880-1926)

Né en Angleterre le 23 juin 1880, John Williams se joint au Service canadien des pénitenciers comme gardien, le 11 mars 1920. C'est un vétéran de la Guerre des Boers et de la Première Guerre mondiale.

Dans les années 1920, un chantier d'importance est mis en branle au pénitencier de Stony Mountain. On construit une usine de traitement des eaux usées afin de répondre aux besoins de la population croissante du pénitencier et de tirer profit des techniques les plus récentes dans le domaine. Le vendredi 26 juin 1926,

lors de la première étape des travaux, le gardien Williams est responsable d'un groupe de détenus qui doivent faire sauter une paroi rocheuse dans l'enceinte du pénitencier. Selon les informations rapportées à l'époque, une charge de poudre noire est préparée et la mèche, allumée. Au bout d'une longue attente, l'explosion ne s'est toujours pas produite. Après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que ses détenus restent à l'abri, le gardien Williams s'approche du lieu prévu de la détonation, croyant que la mèche s'est tout simplement éteinte. Au moment où il arrive, la charge explose et le tue sur le coup.

Laissant dans le deuil sa femme et quatre enfants, John Williams a également été enterré au « champ d'honneur » de Brookside Cemetery à Winnipeg. Le jour des funérailles, on a fermé le pénitencier durant l'après-midi pour permettre au directeur du pénitencier et au personnel de prendre part à la procession jusqu'à l'église et de rendre un dernier hommage au défunt.

## ROY EDDY (1930-1975)

Né le 17 juillet 1930, Roy Eddy est embauché par le Service canadien des pénitenciers vers le milieu des années 1960 pour travailler à l'ancien pénitencier de la Colombie-Britannique. En 1968, il est affecté au centre psychiatrique régional de la région du Pacifique, à Abbotsford en Colombie-Britannique. C'est une personne très respectée et appréciée par tous, c'est-à-dire non seulement par ses collègues mais aussi par divers groupes bénévoles au sein desquels il est très actif. Il est membre de la force de police auxiliaire de Matsqui, entraîneur de deux équipes de hockey et président d'un club d'équitation. De plus, il exploite une petite ferme.

Le 6 juin 1975, un détenu est découvert souffrant de blessures qu'il s'est lui-même infligées avec des morceaux de verre brisé. Les gardiens le trouvent perturbé et en proie à une certaine agitation. Après une longue lutte avec le détenu, au cours de laquelle il subit des blessures, Roy Eddy succombe à une crise cardiaque. Il laisse dans le deuil ses trois enfants et sa femme Betty.

Les tentatives précédentes pour faire inscrire le nom de M. Eddy sur les pierres portant les

noms des agents de la paix morts dans l'exercice de leurs fonctions, devant le Pavillon commémoratif, se sont révélées infructueuses en raison de la nature des critères appliqués à l'époque et de la difficulté à classer la cause de son décès, soit la crise cardiaque. Cela n'a pas empêché le SCC de lui témoigner une forme de reconnaissance par l'entremise d'un article paru le 31 octobre 1978 dans *Entre Nous*, sur le service commémoratif pour les gardiens de prison et les policiers morts au travail. Le nom de Roy Eddy était suivi à peu près de la mention suivante : « Décédé accidentellement mais dans l'exercice de ses fonctions d'une crise cardiaque après avoir lutté avec un détenu ». Aux termes des modifications récentes aux règles applicables, le décès de Roy Eddy pendant son quart de travail et par suite d'un affrontement avec un détenu lui aurait valu l'inscription de son nom sur les pierres commémoratives.

## REMERCIEMENTS

Au nom du Musée du SCC, j'aimerais exprimer ma gratitude aux employés du SCC, à M<sup>me</sup> Susan Tremblay de l'établissement Stony Mountain et M. Mike Paterson de l'établissement Millhaven pour leur aide précieuse, leur intérêt et leurs efforts de recherche. De même, nous tenons à remercier tous ceux et celles avec qui nous avons communiqué au cours de notre recherche et qui ont bien voulu nous aider à reconstituer ce casse-tête.

Comme nous l'avons mentionné, la recherche se poursuit. ■

Toute personne désireuse de fournir des renseignements supplémentaires relatifs aux trois cas ci-dessus est invitée à communiquer avec le Musée du SCC :

Téléphone : (613) 530-3122

ou par la poste :

440, rue King ouest

Kingston (Ontario)

K7M 4Y8

# Des employés du SCC visitent leurs homologues norvégiens

Par M. Paul Bailey, M. Dale Tuck et M<sup>me</sup> Brenda Froese



Photo prise à l'extérieur de Kestsfengsel.

De gauche à droite : M. Rune Fjeld, directeur de projet au Ministère des prisons, de la probation et de l'assistance post-pénale; M<sup>me</sup> Brenda Froese, psychologue de l'établissement Edmonton et M. Dale Tuck, agent de libération conditionnelle à l'établissement Grande Cache.

Trois employés du Service correctionnel du Canada (SCC) ont eu l'occasion, en mars 1998, de visiter des installations correctionnelles à Oslo, en Norvège. Ils y ont appris comment les services correctionnels de ce pays avaient réduit le taux de récidive chez les personnes condamnées pour une infraction liée aux drogues.

## MOINS DE DÉLINQUANTS VIOLENTS, MAIS UN PROBLÈME CROISSANT DE TOXICOMANIE

La Norvège a une population carcérale d'environ 2 500 délinquants et délinquantes (sur une population totale de 4,5 millions d'habitants), répartis dans 41 établissements. Une psychologue de l'établissement Edmonton, Brenda Froese, et deux responsables de l'établissement Grande Cache, Dale Tuck, un agent de libération conditionnelle et Paul Bailey, un gestionnaire intérimaire d'unité, ont visité trois de ces établissements : Kestsfengsel, Botsen et Tyrili Senteret.

Proportionnellement, la Norvège a moins de délinquants violents que le Canada, et, par conséquent, elle a moins de prisons à sécurité maximale. Toutefois, les infractions liées aux drogues ont augmenté considérablement au cours des deux dernières décennies.

Les délinquants purgent en moyenne les

deux tiers de leur peine avant de retourner dans la collectivité. Toutefois, on a constaté que de 75 à 90 p. 100 des délinquants retournaient en prison après leur mise en liberté. La principale raison était l'absence d'un milieu favorable. Incapables de trouver un emploi lucratif, les délinquants renouaient avec leurs compagnons d'autrefois et reprenaient leur ancien mode de vie.

Après s'être familiarisés avec des programmes d'autres services correctionnels, notamment le Programme canadien de développement des aptitudes cognitives ainsi que le Therapeutic Community Program de l'Oregon et les programmes DARE et Stay Out de New York, les services correctionnels de la Norvège ont élaboré leur propre programme : le Programme des éclaireurs.

## LE PROGRAMME DES ÉCLAIREURS

Amorcé en 1989, le programme débute dans l'établissement et se poursuit dans la collectivité. Il lance au délinquant, appelé « éclaireur », le défi d'être « le meilleur possible ». Le délinquant peut demander lui-même de participer au programme, sans avoir besoin d'être recommandé et sans avoir la garantie d'une mise en liberté anticipée, dans le but de résoudre ses problèmes de toxicomanie. Le programme prévoit un degré de tolérance zéro en ce qui con-

cerne la consommation de drogues, et si l'on découvre que le délinquant utilise des drogues, la pénalité qui s'ensuit est l'expulsion immédiate du programme.

À la prison Kestsfengsel, la plus grande prison de Norvège, les 20 délinquants qui participent au programme sont isolés dans l'établissement, pour qu'ils ne soient pas influencés par la sous-culture négative du reste de la population carcérale. De plus, le personnel chargé du programme est plus jeune et plus nouveau et il a des attitudes plus libérales concernant la réadaptation des délinquants, deux facteurs importants dans le succès du programme.

Les délinquants suivent le programme en établissement, en moyenne pendant six mois, avant de participer au programme communautaire au Tyrili Senteret (Centre Tyrili). Au cours des trois mois suivants, les délinquants quittent l'établissement chaque matin pour participer au programme, et rentrent le soir. Le programme est financé conjointement par les services sociaux de la collectivité et le système carcéral. Après trois mois, les délinquants peuvent être réinsérés dans la collectivité et ne sont pas obligés de retourner le soir à l'établissement carcéral.

## SOUTIEN OFFERT PAR LES CENTRES RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES

La mise en liberté dans la collectivité ne signifie pas que les délinquants sont laissés à eux-mêmes. Ils peuvent choisir entre quatre programmes qui ont tous la même philosophie : refuser de vivre avec la toxicomanie et ses problèmes connexes, notamment la dévalorisation de soi-même, des conditions sociales médiocres et des relations superficielles avec l'entourage.

Les toxicomanes, comme tous les êtres humains, souhaitent avoir la liberté de pouvoir choisir une vie digne, et la capacité d'établir et de conserver des relations positives. En les éloignant de la drogue et en les exposant à d'autres modes de vie plus acceptables socialement, les quatre programmes communautaires aident les toxicomanes à opter pour une vie digne avec des relations positives.

Les employés du SCC ont visité le Centre Tyrili qui offre l'un de ces programmes communautaires. On y met l'accent sur deux sortes de formation : les compétences professionnelles et les aptitudes interpersonnelles. Les délinquants peuvent travailler à la cuisine, au standard téléphonique, au centre d'information ou au centre de conférence, ou encore construire des murs d'escalade et effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien. Le programme comporte trois phases : la première permet aux étudiants d'apprendre à se connaître et à connaître leur travail; la deuxième vise à leur donner la possibilité de connaître

les autres participants du programme et de nouer avec eux des relations positives; enfin, la troisième conduit les participants à réfléchir à leur avenir, au-delà de leurs soucis quotidiens.

Plus de 95 délinquants ont terminé le Programme des éclaireurs depuis sa mise sur pied. Le taux de succès, c'est-à-dire le nombre de participants qui ne retournent pas en prison, s'élève à près de 60 p. 100. Nombre de ceux qui ont participé au programme sont embauchés dans des centres résidentiels communautaires, où ils représentent environ 50 p. 100 des employés.

## **SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA RÉCIDIVE**

Un facteur important qui explique la réduction de la récidive chez les participants au programme est le rapport observé entre employés et délinquants, à savoir 60 employés pour 100 délinquants. Un tel rapport permet au personnel de surveiller les progrès plus étroitement et de mieux évaluer le risque. En outre, les employés peuvent intervenir d'une manière intensive si le risque augmente.

La réduction de la récidive est attribuable également, dans une large part, à la philosophie du Programme des éclaireurs, qui veut que les délinquants doivent être plongés dans un milieu social plutôt que criminel. En donnant ainsi aux délinquants l'occasion d'être placés dans un milieu où ils sont minoritaires, le programme empêche le développement d'un « code de conduite » propre aux détenus et l'adoption de valeurs criminelles renforcées – l'effet du « criminel endurci ». Le programme repose également sur la confiance implicite et sur l'espoir inhérent que le délinquant ou la délinquante peut se détacher de son passé criminel.

Ce modèle ne pourrait pas être transposé tel quel en Amérique du Nord, pour deux raisons principales : le nombre plus grand de délinquants entraînerait des coûts beaucoup plus élevés pour les contribuables canadiens et, la violence étant un sujet de préoccupation beaucoup plus important dans la culture canadienne, les conséquences seraient plus graves si le programme devait échouer.

Les participants estiment que la visite a contribué à la réalisation de la valeur fondamentale 4 du SCC : « Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission ». Ils croient également qu'elle a permis d'asseoir la réputation du Canada comme chef de file dans le domaine correctionnel. La visite a toutefois démontré que le Canada, comme les autres pays, demeure aux prises avec les problèmes de l'aide postcarcérale et de la récidive, qui sont inhérents au secteur correctionnel. ■

## **Remise des Médailles pour services distingués le 29 mai 1998 – Regina, Saskatchewan**

Une cérémonie de remise des Médailles pour services distingués en milieu correctionnel a eu lieu le 29 mai 1998, à Regina en Saskatchewan, à la résidence du Gouverneur général. Au nom du Gouverneur général du Canada, le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan a remis médailles et barrettes à douze personnes qui ont travaillé dans l'administration fédérale, et à six personnes, qui ont œuvré dans l'administration provinciale. La Médaille pour services distingués en milieu carcéral est décernée pour un minimum de 20 ans de services exemplaires et la barrette, pour chaque tranche supplémentaire de 10 ans.



De gauche à droite :

Première rangée : Bill Peet, directeur, établissement Riverbend; Heather Bergen, directrice, pénitencier de la Saskatchewan; l'honorable lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, Jack Wiebe; Madame Anne Wiebe; l'honorable John Nilson, C.R., ministre de la Justice et Procureur général de la province de la Saskatchewan; Rémi Gobeil, sous-commissaire, région des Prairies.

Deuxième rangée : Philip Mackie, pénitencier de la Saskatchewan; Ronald Boettcher, pénitencier de la Saskatchewan; Lawrence (Sam) Hurford, pénitencier de la Saskatchewan; Miles (Frank) MacGregor, pénitencier de la Saskatchewan; Frank Koziol, pénitencier de la Saskatchewan.

Troisième rangée : William Cej, établissement Riverbend; Albert Armstrong, administration régionale, région des Prairies; Jane von Glahn, pénitencier de la Saskatchewan; Patrick Moan, établissement Riverbend.

Dernière rangée : Sheldon Curran, pénitencier de la Saskatchewan; Richard Evans, établissement Riverbend; Fred Chester, pénitencier de la Saskatchewan.

Au niveau fédéral, les récipiendaires sont :

Albert Armstrong, administration régionale, région des Prairies; Ronald Boettcher, pénitencier de la Saskatchewan; William Cej, établissement Riverbend; Fred Chester, pénitencier de la Saskatchewan; Sheldon Curran, pénitencier de la Saskatchewan; Richard Evans, établissement Riverbend; Lawrence (Sam) Hurford, pénitencier de la Saskatchewan; Frank Koziol, pénitencier de la Saskatchewan; Miles (Frank) MacGregor, pénitencier de la Saskatchewan (barrette); Philip Mackie, pénitencier de la Saskatchewan; Patrick Moan, établissement Riverbend; Jane von Glahn, pénitencier de la Saskatchewan.

# Bricks and Stones, Prisons and Homes

Par M<sup>me</sup> Audrey Hatto, chef d'équipe, Services de gestion à l'établissement Edmonton pour femmes, et Chuck Andrews, chef, Éducation et formation à l'établissement Edmonton

Le 21 mars 1998, l'établissement Edmonton pour femmes (EEF) et l'établissement Edmonton ont pris part à « Bricks and Stones, Prisons and Homes », un forum d'information publique organisé par la Société John Howard d'Edmonton en collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles et des représentants de deux comités consultatifs de citoyens. Une victime résidant à Edmonton et bien connue du public, a également donné de son temps afin de prendre part au forum.

En faisant la promotion de ce forum ouvert, on l'avait présenté aux gens de la collectivité comme étant une assemblée plénière suivie d'ateliers en petits groupes. Il s'agissait du premier forum conjoint d'information publique à Edmonton portant à la fois sur les services correctionnels fédéraux offerts aux hommes et aux femmes.

Le directeur de l'établissement Edmonton, M. Jack Linklater, et la directrice de l'établissement Edmonton pour femmes, M<sup>me</sup> Jan Fox, ont tous deux participé au forum et aux ateliers. Monsieur Linklater a également pris part à l'assemblée plénière. De plus, des employés des deux établissements ont assisté à l'événement.

## LE SCC À L'ŒUVRE DANS LA COLLECTIVITÉ

Le forum « Bricks and Stones, Prisons and Homes » a attiré près de 80 personnes de la collectivité, dont des représentants d'un certain nombre d'organismes communautaires et des membres du grand public. Monsieur Chuck Andrews, de l'établissement Edmonton, a fait venir au centre-ville d'Edmonton le véhicule du SCC utilisé par l'établissement à l'occasion d'événements communautaires. Il a aussi organisé un stand d'information ainsi que des présentations visuelles. Madame Audrey Hatto, de l'EEF, a également arrangé des présentations visuelles et fait appel aux détenues de l'établissement pour préparer la nourriture.

L'organisation et la coordination du forum résultent d'efforts concertés de la part des deux établissements fédéraux, pour hommes et pour femmes, de la région. Comme l'a affirmé M. Linklater lors de l'assemblée plénière, « nous



Le véhicule du SCC utilisé à l'occasion d'événements communautaires.

apprenons tous chaque jour, et nous croyons que les gens que nous hébergeons dans les établissements fédéraux peuvent réintégrer la collectivité, si nous leur en donnons la possibilité ». Si nous étions sans espoir, si moi-même, je n'avais pas d'espoir, c'est que nous ne serions pas à notre place et que j'aurais mal choisi mon métier. » Plus tard, M<sup>me</sup> Fox a fait écho aux propos de son collègue au cours de l'atelier qui a attiré le plus de participants : « Les craintes que nous avons dans la collectivité par rapport à la réinsertion sociale des délinquants et à leur mise en liberté « chez nous » se fondent en fait sur des perceptions bien souvent nourries par les médias. Par notre présence, M. Linklater et moi, ainsi que des membres de nos personnels, tentons de sen-

sibiliser le public, de tisser et de renforcer des liens avec la collectivité car, au bout du compte, nous sommes tous responsables. »

## TRAVAILLER ENSEMBLE

Cette initiative conjointe n'est qu'un exemple parmi d'autres de la collaboration, de l'échange de personnel et d'idées et de l'entraide qui caractérisent les rapports entre ces deux établissements fédéraux. Il se fait de nombreuses affectations provisoires entre eux et les deux équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence suivent parfois ensemble des séances de formation. En outre, des visites guidées de l'établissement Edmonton ont été assurées en partie par du personnel de l'établissement Edmonton pour femmes, notamment lors de la visite en avril 1998 d'une délégation d'agents du service extérieur.

Des efforts communs de ce genre donnent tout son sens à la Valeur fondamentale 4 : « Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission. » En effet, l'établissement Edmonton et l'établissement Edmonton pour femmes offrent un bel exemple du partage au sein du Service correctionnel du Canada. ■



Chuck Andrews présente des documents d'information au forum.

# Une Autochtone publie un livre sur sa vie tourmentée

Par M. Tim Krause, agent de communications, région des Prairies

que le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Après la cérémonie officielle, M. Wiebe et M<sup>me</sup> Johnson ont signé des exemplaires du livre pour une centaine d'invités, y compris les résidentes et le personnel de l'établissement. Ils ont également accordé, pendant plusieurs heures, des entrevues aux médias venus en grand nombre pour couvrir l'événement. Un mini pow-wow, une danse traditionnelle, des dons et un banquet complétaient les activités de la journée.

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Au cours des semaines et des jours qui ont précédé l'événement, les résidentes et le personnel ont travaillé avec empressement pour faire en sorte que la fête soit un succès. Sous la direction de M<sup>me</sup> Johnson, les résidentes ont travaillé en équipe à la préparation du repas, et aux différentes tâches qui s'imposent pour un événement de cette ampleur. Une des rési-

Les auteurs qui dédicacent leur livre « *Stolen Life : The Journey of a Cree Woman* », le 18 juin 1998.

Une collaboration qui a duré six ans entre une résidente du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et un auteur bien connu a été couronnée par le lancement du livre *Stolen Life : The Journey of a Cree Woman*, au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, le 18 juin 1998. Madame Yvonne Johnson et M. Rudy Wiebe sont coauteurs du récit de la vie d'Yvonne Johnson.

Le livre retrace les événements marquants de la vie de M<sup>me</sup> Johnson, depuis son enfance, pendant laquelle elle a été victime de sévices sexuels de la part de membres de sa famille, jusqu'au moment où elle est devenue la première femme autochtone condamnée à perpétuité pour meurtre au premier degré, pour conclure avec la démarche qui l'a conduite à l'écriture.

C'est la lecture du livre de Rudy Wiebe, *The Temptations of Big Bear*, qui a donné à M<sup>me</sup> Johnson l'idée d'écrire le récit de sa vie. En effet, M<sup>me</sup> Johnson est une parente éloignée du Grand chef cri, et après la lecture du livre, elle a été convaincue que M. Wiebe était le collaborateur qu'il lui fallait pour écrire sa propre biographie.

## LE LANCEMENT D'UN LIVRE À UN PAVILLON DE RESSOURCEMENT : UNE PREMIÈRE POUR LE SCC

Le lancement s'est déroulé au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, un établissement à niveaux de sécurité multiples pour les délinquantes autochtones sous responsabilité fédé-

rale, qui se trouve sur la réserve de Nekaneet à Cypress Hills en Saskatchewan. L'événement, empreint d'un esprit de spiritualité, a été profondément émouvant pour les participants et les invités. Madame Louise Dennys, éditrice à Knopf Canada, a dit dans son allocution que la cérémonie constituait un précédent puisqu'il s'agit du premier lancement effectué dans un établissement pénitentiaire fédéral. Elle a félicité le Service correctionnel du Canada d'avoir eu le courage de l'autoriser.

La partie officielle de cette journée de célébrations a eu lieu dans l'après-midi, dans la cour intérieure du bloc administratif de l'établissement. Monsieur Larry Oakes, chef de la bande Nekaneet, en était le maître de cérémonie. Le lancement s'est déroulé selon les traditions et les croyances spirituelles autochtones, au son des prières des Aînés et des tambours résonnant dans les collines.

Madame Johnson et M. Wiebe ont tous deux prononcé un discours. Madame Johnson, dans une allocution remplie d'émotions, a dit que cet ouvrage constituait pour elle le moyen de se réapproprier sa propre vie, de prendre du recul par rapport aux événements et de trouver un moyen de continuer à vivre. Monsieur Wiebe, également ému par la cérémonie, a félicité M<sup>me</sup> Johnson d'avoir eu le courage de révéler les secrets de sa vie et de les partager avec les gens. Il a dit qu'il était peut-être temps de retirer le sac de médecine de Big Bear du musée new-yorkais où il se trouve et de le rapatrier à Cypress Hills. Selon lui, il n'existe pas de meilleur endroit pour ce sac

Les auteurs Yvonne Johnson et Rudy Wiebe au lancement du livre qui se tenait au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

dentes s'est même déguisée en clown et s'est occupée de coordonner une animation destinée aux enfants, qui comprenait maquillage, maïs soufflé, sacs-surprises et cornets de crème glacée.

Tous ceux et celles qui ont participé à cette journée ont été témoins d'un événement tout à fait spécial, qui a fait la fierté du SCC, de la bande Nekaneet et du personnel et des résidentes du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

On peut se procurer le livre en librairie partout au Canada. Éditeur : Knopf Canada; prix de détail suggéré : 34,95 \$.

# Le 7<sup>e</sup> Symposium sur la violence

Par M<sup>me</sup> Deborah Podurriel, rédactrice indépendante de Saskatoon

Le 7<sup>e</sup> Symposium sur la violence et l'agression a réuni à Saskatoon, du 14 au 17 juin 1998, plus de 300 participants provenant des milieux de la justice pénale, des collectivités autochtones, de la santé mentale et des services sociaux. Il était parrainé conjointement par le Centre psychiatrique régional des Prairies et l'Université de la Saskatchewan (Extension Division).

Le symposium a commencé le dimanche après-midi par une visite d'interprétation du Wanuskewin Heritage Park, suivie d'un vin et fromage au cours duquel M. Marcel Chiasson, sous-commissaire adjoint de la région des Prairies, et M. Howard Harding, conseiller, ont souhaité aux participants la bienvenue au symposium et à Saskatoon.

## VIOLENCE AU CANADA

La première journée a été entièrement consacrée aux ateliers et aux séances plénières. Madame Patti Pearcey, directrice fondatrice de la People's Law School, premier établissement public d'enseignement du droit au Canada, a présenté un atelier portant sur les stratégies en matière de prévention de la violence au Canada. Madame Pearcey, qui est aujourd'hui directrice générale de la B.C. Coalition for Safer Communities, œuvre dans les domaines du droit judiciaire et du droit pénal depuis bon nombre d'années. Elle a fourni, dans le cadre de l'atelier, une foule de renseignements sur les facteurs contribuant à la perpétration de crimes violents au Canada, ainsi que sur les programmes et les stratégies de prévention efficaces.

## SOUVENIRS D'ENFANCE

Le D<sup>r</sup> John Yuille, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique et président du Forensic Psychology Program, a ensuite donné un atelier traitant du syndrome des faux souvenirs intitulé Dissociative Amnesia versus Created Memories: the False Memory Syndrome Debate. Monsieur Yuille se spécialise dans le domaine de la psychologie médico-légale et de ses applications au sein du système de justice pénale. Ses travaux portent surtout sur les mauvais traitements infligés aux enfants et sur l'évaluation de la crédibilité des témoins. Il a mis au point des questionnaires d'entrevue normalisés et des évaluations de la crédibilité tels que la procédure Step Wise et le Sexual

Assault Interview, dont on se sert maintenant dans le monde entier. Il s'est penché, au cours de l'atelier, sur les croyances actuelles et sur la validité des souvenirs retrouvés en ce qui concerne la violence vécue pendant l'enfance. On a aussi présenté des cas de jurisprudence récente, ainsi que plusieurs exemples de cas d'amnésie dissociative et de souvenirs retrouvés.

## VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le D<sup>r</sup> Carol Golench, administratrice et conseillère en matière de politiques auprès du Conseil scolaire de Toronto, et Tom Woods, du service de police de Saanich, étaient les co-animateurs d'un atelier sur le contrôle de la violence à l'école. L'exposé du D<sup>r</sup> Golench traitait de la mise au point de politiques efficaces de contrôle de la violence à l'école, et elle a souligné la nécessité de développer une politique nationale pour des écoles sans violence. Des exemples de politiques en cours ont été présentés et discutés.

Monsieur Tom Woods a présenté un excellent résumé d'un programme de prévention de la violence centré sur l'école, intitulé Rock Solid, qui a été largement utilisé dans la région sud de l'Île de Vancouver. Ce programme a été mis au point en 1997 par un groupe de citoyens préoccupés par la violence chez les jeunes dans la grande région de Victoria. La présentation faite aux jeunes prône la discussion sensée et directe sur la violence et un jeu de rôles permettant d'explorer les solutions de rechange aux menaces, à l'agression, à l'intimidation et à la violence. Chaque scène est suivie d'une courte période de questions, et les solutions pacifiques sont récompensées par des articles comme un T-shirt ou une bouteille d'eau. Rock Solid reconnaît que le programme ne constitue probablement qu'un premier pas en vue d'une solution à la violence chez les jeunes. Il s'agit toutefois d'un excellent moyen de rejoindre les jeunes avant qu'ils soient désensibilisés à la violence. Le message est clair : « Il faut du courage, de la maturité et de l'intelligence pour relever le défi et changer le monde. »

## PROGRAMMES DE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Monsieur Terry Nicholaichuk, ancien directeur du programme de traitement des délin-

quants sexuels au foyer de traitement de Clearwater – centre psychiatrique régional des Prairies – a présenté une séance plénière sur l'évaluation des méthodes et des résultats des programmes de traitement des délinquants sexuels au Canada. L'évaluation du programme de traitement de Clearwater est fondée sur l'évaluation des résultats du traitement et sur la nature des relations thérapeutiques établies par les patients pendant les traitements. Des effets positifs du traitement ont été démontrés : diminution des récidives et de la mauvaise conduite en établissement.

## POUR QUE LES SERVICES CORRECTIONNELS FONCTIONNENT

La deuxième journée a été tout aussi intéressante et chargée que la première. La première séance plénière, Making Corrections Work, a été présentée par le D<sup>r</sup> Paul Gendreau, professeur de psychologie et directeur du Criminal Justice Studies Centre de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le D<sup>r</sup> Gendreau possède 35 années d'expérience dans le domaine des services correctionnels, et a été administrateur des services de psychologie pour le ministère des Services correctionnels de l'Ontario.

La séance plénière résumait le développement de la criminalité chez l'adulte et les résultats obtenus des méta-analyses des indicateurs de prédiction de la criminalité chez l'adulte. La présentation comprenait aussi deux méta-analyses sur l'efficacité d'un programme de traitement et l'efficacité des programmes utilisant des stratégies de dissuasion ou de punition auprès des délinquants récidivistes.

## RÉINSERTION EFFICACE DES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Madame Norma Jean Byrd a enchaîné avec son atelier sur la réinsertion des délinquants autochtones, traitant de leur réinsertion efficace dans une communauté grâce à la compréhension de leurs besoins et en leur fournissant les outils pour réussir leur réinsertion.

Au cours des 13 dernières années, M<sup>me</sup> Byrd a travaillé avec les gouvernements locaux responsables du développement économique et l'administration de différentes organisations autochtones de la Saskatchewan. Elle travaille présentement à fournir des services communautaires tels que la sensibilisation aux

# Violence et l'agression

différences culturelles, les cercles de guérison pour la violence familiale et les ateliers sur le deuil, les habiletés parentales et les autres habiletés, par une approche holistique et au moyen de méthodes d'enseignement traditionnelles. Elle a reçu le « Woman of Distinction Award » pour sa contribution exceptionnelle aux communautés de la Saskatchewan.

## AVISER LE PUBLIC

Monsieur Bob Shilling, détective ayant passé plus de 18 ans au service de police de Seattle, a présenté un exposé sur la façon de prévenir la communauté de la remise en liberté d'un délinquant sexuel. Il dirige l'équipe du Special Assault Unit du service de police spécialisée dans les crimes à caractères sexuels, et son expertise dans le domaine des communications ou des séances d'information calmes, instructives et bien structurées est reconnue. Monsieur Shilling enseigne aux détenus les devoirs et les responsabilités qu'ils doivent accomplir afin de se réintégrer à la société. Il enseigne aussi à des nouvelles recrues du State Criminal Justice Training Academy ainsi qu'à des policiers d'expérience comment avertir et éduquer la population.

La signature de la *Community Protection Act* et de la *Megan's Law* par le Président Bill Clinton, en mai 1996, a légalisé la publication de l'information nécessaire et pertinente afin de protéger le public contre les délinquants sexuels reconnus coupables. Monsieur Shilling a souligné, au cours de sa présentation, qu'il existe une bonne et une mauvaise façon de traiter cette question délicate et de plus en plus courante. Un signalement mal fait peut en effet conduire à la violence et créer ce qu'on appelle « le phénomène du justicier ». Par contre un signalement bien fait permet à la communauté de surveiller le délinquant sans le persécuter. Monsieur Shilling a également souligné que la société a intérêt à réinsérer avec succès les agresseurs sexuels parce que, à son avis, un échec signifie qu'il y aura une autre victime, ce qui est inacceptable.

Le Dr Alan W. Leschied, directeur de la recherche à la London Family Court Clinic et rédacteur principal de *Young Offenders Act: A Revolution in Canadian Juvenile Justice*, a également rédigé et publié de nombreux articles et chapitres touchant l'évaluation de l'enfance et l'impact des modifications à la législation sur les services à l'enfance. En plus

de ses 20 années d'expérience dans l'évaluation des enfants et des familles en procédures d'avant-procès, il a témoigné comme expert dans des procès dans tout l'Est du Canada. Son atelier, intitulé *Multi-Systemic Therapy: an Effective Alternative to Custody for High-Risk Young Offenders*, traitait des différents éléments de cette thérapie et de sa valeur comme option de service auprès des jeunes à risque élevé. On a également présenté les résultats de la première année d'un essai clinique de quatre ans présentement implanté dans quatre sites de l'Ontario.

linquants sexuels par une combinaison de méthodes holistiques traditionnelles et de méthodes modernes. Le Dr Ellerby est le directeur des services de soins de la Native Clan Organization's Forensic Behavioural Management Clinic et est également consultant en pratique privée spécialisé dans le traitement des délinquants sexuels et des criminels violents.

L'atelier était centré sur le besoin de fournir aux délinquants autochtones des traitements et des programmes adaptés au plan culturel. Depuis de nombreuses années, le Dr Ellerby et M. Stonechild travaillent conjointement au développement de programmes destinés aux délinquants autochtones en mettant en œuvre des programmes combinant des éléments des traitements contemporains des agresseurs sexuels et des approches thérapeutiques traditionnelles. On a aussi discuté de la correspondance de ce traitement des délinquants sexuels au mandat du SCC de fournir des services pertinents au niveau culturel pour sa clientèle, ainsi que des tensions et des défis que peut entraîner cette approche.

Enfin, au cours de la réception couronnant le symposium, l'honorable John T. Nilson, C.R., ministre de la Justice et procureur général de la Saskatchewan, a présenté aux participants un résumé des initiatives gouvernementales courantes dans la prévention de la violence et du crime.

## REMERCIEMENTS

Le Symposium sur la violence et l'agression est autonome sur le plan financier. Son succès futur dépend de sa capacité d'attirer les participants et de leur fournir des présentations de grande qualité. Par conséquent, le comité du symposium aimerait que les participants (et les autres) lui fassent part de leurs commentaires, de leurs suggestions et de leurs critiques. Le comité tient aussi à remercier l'Extension Division de l'Université de la Saskatchewan pour leur administration du symposium; le sous-comité du programme pour la qualité exceptionnelle des présentateurs (dont seulement un petit nombre a été mentionné dans le présent article, à cause de contraintes d'espace); la ville de Saskatoon, pour sa commande de 1000 \$ pour le banquet de clôture; et tous les participants du symposium et les présentateurs pour leur soutien au 7<sup>e</sup> Symposium sur la violence et l'agression. ■

## APPROCHE HOLISTIQUE POUR LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS SEXUELS AUTOCHTONES

Le Dr Lawrence Ellerby et l'Aîné John Stonechild, de la région des Prairies, ont présenté un atelier sur le traitement des dé-

# Des agents de correction sur le podium aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers

Par M<sup>me</sup> Louisa Coates, Secteur des communications

M. Larry Price et sa conjointe ont obtenu trois médailles d'or et deux médailles de bronze aux fléchettes. Madame Loilita Rocheleau, agente de correction, a participé à la compétition de natation.

Monsieur Dan Cole, de l'établissement Matsqui, était concurrent au biathlon.

Monsieur Kelly Turner, de l'établissement Drumheller, s'est mesuré à ses confrères golfeurs.

L'établissement Kent était représenté par M. Dave Laughlin, au golf, M. Ton Walton et M. Andy Sylvester, ainsi que par l'équipe de hockey, composée de MM. Brian Ferguson, Brian English, Sean Riel, Chris Dehaan, Ray Scott et Maury Sparvier, qui a livré combat à ses rivaux.

Niel Thiessen, de l'établissement Elbow Lake, et sa conjointe Vicki ont participé au tir au pistolet.

## RÉGION DES PRAIRIES

Le personnel de l'établissement Edmonton s'est démarqué par son talent et sa persévérance dans le tir au pistolet.

Monsieur Kelly Nikota a décroché la médaille d'or dans le tir au pistolet de police pour sa catégorie et la médaille de bronze dans le tir au pistolet (épreuve individuelle) pour la catégorie Maîtres, ainsi qu'une autre médaille de bronze dans le tir au pistolet (épreuve par équipe). Monsieur Wayne Bhnisch a remporté la médaille d'argent dans le tir au pistolet de police et la médaille de bronze dans l'épreuve par équipe du parcours de tir au pistolet de police. Monsieur Ric Dyck s'est vu décerner la médaille de bronze dans le tir au pistolet par équipe. Monsieur Trent Tinney a décroché deux médailles de bronze dans la compétition de pêche. Madame Anne Rivet a remporté la médaille de bronze dans la course de fond. Monsieur John P. Thompson a décroché trois médailles : l'or dans la pêche, l'argent dans la catégorie Maîtres du tir au pistolet et la bronze dans l'épreuve par équipe du tir au pistolet. ■

De gauche à droite : M. Kelly Nikota, de l'établissement Edmonton, M<sup>me</sup> Celeste Faessler, de l'établissement William Head, et M. Wayne Bhnisch, de l'établissement Edmonton, tous des participants aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers tenus à Regina en juin 1998. Plus de 1 500 professionnels de l'application de la loi venus des quatre coins du monde y ont pris part.

**D**es employés du Service correctionnel du Canada ont participé aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers, tenus chaque année, qui ont eu lieu du 22 au 27 juin 1998, à Regina en Saskatchewan. Les Jeux visent à promouvoir la camaraderie et la bonne forme physique chez les professionnels de l'application de la loi – y compris les policiers, les douaniers et les agents de correction – et les pompiers. Les retraités y participent également.

Cette année, plus de 1 500 participants, du Canada, des États-Unis, de Puerto Rico et de la Russie ont pris part aux épreuves.

Le personnel du Service correctionnel du Canada a participé à diverses compétitions, sportives et autres, récoltant de nombreuses médailles.

Voici certains des membres du personnel du SCC qui ont assisté aux Jeux.

## RÉGION DU PACIFIQUE

De l'établissement William Head, il y avait notamment M<sup>me</sup> Celeste Faessler, qui en est à ses cinquièmes Jeux. Cette année, elle a remporté la médaille d'or dans le tir au pistolet de police, la médaille de bronze dans le tir aux armes de petit calibre en trois étapes et la médaille de bronze dans le tir au pigeon d'argile de vingt et une verges (femmes).

Janie Lacey, de l'établissement Ferndale, a obtenu deux médailles d'or dans le tir à l'arc, l'une dans le tir à l'arc en campagne et l'autre dans le tir à l'arc sur des cibles tridimensionnelles. Son conjoint a remporté la médaille d'or dans les mêmes catégories chez les hommes.

De l'établissement Mountain, on comptait notamment M<sup>me</sup> Fran Wright, surveillante correctionnelle, qui a participé à la compétition de golf. Le surveillant correctionnel

# Vingt années de loyaux services dispensés par les employés et les bénévoles

Par M. Dan M. Erickson, sous-directeur

Le 10 septembre 1998, plus de 250 bénévoles, invités et employés actuels et anciens se sont réunis à l'établissement Edmonton pour célébrer ses 20 années d'existence. En effet, l'établissement Edmonton a ouvert ses portes en 1978, et le directeur de l'établissement, M. Jack Linklater, tenait à ce que le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaisse de manière officielle le travail accompli par les bénévoles et les employés au cours de ces 20 années.

Les cérémonies ont commencé à l'heure du midi par un barbecue tenu au gymnase et dans la cour de récréation de l'établissement. Une garde d'honneur de l'établissement était présente pour accueillir les participants et pour remettre à chacun une épinglette commémorant le 20<sup>e</sup> anniversaire. La coordonnatrice des œuvres de bienfaisance à l'établissement, M<sup>me</sup> Corrie Uyesugi, a ensuite procédé à une collecte de dons pour un organisme local appelé Stars Air Ambulance, qui a rapporté au total 320 \$.

Le directeur par intérim, M. Dan Erickson, a ensuite animé la cérémonie de présentation des prix. Vingt sept employés qui travaillent à l'établissement Edmonton depuis qu'il est ouvert ont reçu une pendulette de bureau portant une inscription commémorative. Madame Maria Popiwchak a été nommée l'employée du mois (août et septembre) et M<sup>me</sup> Arlene O'Connor employée du mois (octobre et novembre). Monsieur Bob Vos, agent de libération conditionnelle, s'est vu remettre une citation du commissaire pour bravoure, parce qu'il a sauvé un employé. Messieurs John Amiot et Keith Harrison, tous deux agents de correction, ont chacun reçu une mention élogieuse du directeur de l'établissement pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors du même incident. Un article racontant l'historique de l'ouverture de la première prison de l'Alberta, rédigé par un employé du SCC, M. Les Shand, et publié en 1983 dans un numéro d'*Entre Nous*, a été lu à haute voix aux employés.

Des employés ont fait visiter l'établissement aux invités pour leur montrer les nombreux changements qui ont été apportés au fil des ans. Tous les employés et les bénévoles ont exprimé le sentiment de s'être bien amusés pendant cette journée et ont beaucoup apprécié ces heureux moments passés ensemble à échanger de bons souvenirs. ■



Monsieur Dan Erickson, directeur adjoint de l'établissement Edmonton remet la citation du commissaire pour bravoure à M. Robert Vos, agent de libération conditionnelle.



Monsieur Kevin Austin, surveillant correctionnel et M. Art Steedsman, ancien directeur adjoint.



Monsieur Dale Millar, surveillant correctionnel et M. Robert Benner, ancien directeur.

## La société chinoise des prisons visite la région du Pacifique

Par M. Dennis Finlay, administrateur régional, Communications

Six délégués de la Société chinoise des prisons ont visité la région du Pacifique du 7 au 12 septembre 1998, afin d'échanger de l'information avec les représentants des services correctionnels du Canada et de visiter divers établissements correctionnels et bureaux communautaires provinciaux et fédéraux.

### LA SOCIÉTÉ CHINOISE DES PRISONS

La Société chinoise des prisons regroupe des intervenants qui mènent des recherches en pénologie et en criminologie et qui recommandent des politiques à l'administration pénitentiaire. Des membres provenant de diverses provinces participent aussi directement à la gestion des pénitenciers de la République populaire de Chine. Cet organisme a publié quelque 200 ouvrages.

En Chine, ces savants aînés sont hautement respectés, et leur contribution est très importante.

### LE PROGRAMME DE L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

Cette visite fait partie d'un programme, financé en partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le cadre duquel le Canada et la Chine échangent des idées et étudient le système correctionnel de l'autre pays. Au printemps 1998, dans le cadre de ce même programme, des délégués canadiens, dont la sous-commissaire principale, Lucie McClung, et le directeur de l'établissement William Head, Michael Gallagher, se sont rendus en Chine.

### EXPLORATION DES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE CANADIEN

Les délégués ont été accueillis par le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, qui a son siège à Vancouver.

Ils ont rencontré le procureur général de la Colombie-Britannique. Pendant la visite des établissements provinciaux, ils ont manifesté un intérêt particulier pour la surveillance électronique, les établissements et les programmes pour jeunes contrevenants et les services correctionnels à l'intention des délinquantes.

De plus, ils ont passé une journée avec les membres et les employés de la Commission nationale des libérations conditionnelles et ont assisté à une audience de libération conditionnelle à l'établissement Mission. Ils ont aussi



Les délégués chinois, un interprète et M. Brian Tkachuk à l'University College of The Fraser Valley à Abbotsford.

visité l'établissement Kent et l'établissement Mountain.

Les délégués ont par ailleurs manifesté un intérêt marqué pour les services correctionnels communautaires, passant une bonne demi-journée avec les employés et les cadres du bureau communautaire de Vancouver.

### SÉMINAIRE SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS EN CHINE

Le 9 septembre, les six délégués, accompagnés d'un interprète et de Brian Tkachuk du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, ont donné un exposé sur les services correctionnels chinois à des étudiants, des enseignants et des employés du Service correctionnel du Canada et de la CNLC au University College of the Fraser Valley à Abbotsford.

Les délégués ont indiqué que le système correctionnel chinois regroupe 700 pénitenciers renfermant 1,4 million de prisonniers. Les Chinois croient qu'il est possible de réformer les gens. Le système carcéral est fondé sur l'éducation et le travail. Il existe divers types de libération conditionnelle, mais il s'agit d'un concept relativement nouveau pour ce pays. En 1997, 311 000 prisonniers ont bénéficié d'une forme de libération sous condition, dont 41 000, de la libération conditionnelle. Le taux de récidive en Chine est d'environ huit pour cent.

Près de 90 p. 100 des prisonniers chinois participent à des programmes d'éducation visant à leur inculquer des principes moraux et des valeurs et à leur faire acquérir diverses aptitudes. Plus de la moitié des prisonniers n'ont pas terminé leur 7<sup>e</sup> année; quatorze pour cent sont analphabètes. Les programmes d'éducation ont été mis en place dans les prisons chinoises au début des années 1980.

L'accent est mis sur l'apprentissage de la lecture. On tient même des concours où des

prix sont remis en guise d'encouragement. On incite les prisonniers à lire seulement de bons livres.

### DOIT TRAVAILLER QUICONQUE EST EN MESURE DE TRAVAILLER

Le travail en prison fait aussi partie de la routine des prisonniers chinois, la loi statuant que quiconque est en mesure de travailler doit travailler. Toutefois, le travail s'étend jusqu'à la recherche dans le secteur de la haute technologie et d'autres activités de pointe.

Voici la liste des délégués :

Monsieur Wang Fei, vice-président de la Société chinoise des prisons (chef de la délégation)  
Monsieur Wang Zheng Duo, secrétaire général adjoint de la Société chinoise des prisons  
Monsieur Tao Guo Yuan, président de la Société des prisons de Jiangsu  
Monsieur Yang Mu Song, président de la Société des prisons de Fujian  
Monsieur Li De Tian, directeur du service des communications de la Société chinoise des prisons  
Monsieur Dong Zheng Yan, chercheur de la prison Qingpu de Shanghai

Messieurs Brian Tkachuk et Vincent Yang, ainsi que M<sup>me</sup> McClung ont accompagné les délégués pendant leur visite de l'établissement William Head. Le directeur de l'établissement, Michael Gallagher, le sous-directeur, Dan Denis, et le directeur adjoint, Randie Scott, leur ont fait faire le tour des aires de programmes et de logement de l'établissement.

### INVITÉS D'HONNEUR DE LA FRATERNITÉ AUTOCHTONE

Les invités ont manifesté un intérêt particulier pour les visites et le programme d'activités artistiques et artisanales. La Fraternité autochtone de William Head a honoré les délégués par une cérémonie de bienvenue au tambour impromptue dans le secteur voué à la spiritualité autochtone, qui se situe entre la suerie et le hangar servant d'atelier aux sculpteurs autochtones. Les invités ont été particulièrement impressionnés par le système de gestion des déchets que l'on étend actuellement au recyclage des effluents des égouts de la réserve. Ils étaient très intéressés par les unités résidentielles et le coût relativement faible de la construction d'un environnement normalisé. ■

## L'inauguration d'un poteau totémique sculpté par des détenus de l'établissement Matsqui



Des détenus autochtones de l'établissement Matsqui viennent d'achever un poteau totémique qui a été inauguré lors d'une cérémonie publique tenue le 26 juin 1998.

**A**près des années de labeur, des détenus autochtones de l'établissement Matsqui viennent d'achever un poteau totémique qui a été inauguré, dans une atmosphère de fête, lors d'une cérémonie publique tenue le 26 juin 1998 à Abbotsford en Colombie Britannique.

La cérémonie était organisée conjointement par la fraternité des détenus autochtones, l'Aîné de l'établissement et des membres de la collectivité autochtone. Environ 200 personnes étaient de la partie, y compris des détenus, des invités, des membres et des Aînés de la communauté autochtone avoisinante et le personnel de l'établissement Matsqui, ainsi que des employés d'autres établissements de la région du Pacifique.

Commençant à midi, la cérémonie a été suivie d'un festin, d'une danse, des tambours et de la cérémonie du calumet. On avait d'autant plus raison de fêter que l'événement coïncidait avec la danse en rond du printemps tenue chaque année à l'établissement Matsqui.

Le projet de poteau totémique a été lancé en 1993. Au cours des années, plus de

120 délinquants y ont participé lors de leur séjour à l'établissement Matsqui. Le projet a bénéficié du soutien, notamment, du personnel des programmes pour Autochtones du SCC, des Aînés et du personnel de liaison qui ont appuyé et orienté les détenus participants.

L'un des détenus, M. Clarence Cassill-Smith, est un des vieux de la vieille du projet, qui a été membre puis conseiller de la fraternité autochtone. Il a suivi l'évolution du poteau totémique au cours des cinq ans passés à le sculpter. «Le poteau nous a permis de découvrir notre identité en tant que peuple», a-t-il affirmé aux journalistes du *Abbotsford News*.

La conception du poteau, taillé dans le tronc d'un genévrier rouge, a été réalisée par Mitchell Morris, l'auteur bien connu du poteau totémique majestueux érigé près de la place GM à Vancouver.

Nombre des délinquants autochtones ont subi des années de violence dans des foyers d'accueil. Sculpter le poteau totémique leur a permis de retourner aux sources et de mettre l'accent sur la guérison. ■

## La région du Pacifique rend hommage à une employée courageuse

**E**n août 1998, l'établissement Mountain a présenté une plaque et une montre à une de ses employées en reconnaissance de ses actes courageux.

Le 24 avril, une commis à la gestion des cas, M<sup>me</sup> Allana Strickland (qui suit actuellement une formation d'agent de correction), roulait en voiture lorsqu'elle a vu une auto qui avait plongé dans un ruisseau. Elle a aussitôt quitté son véhicule, entrant dans l'eau pour tenter de secourir l'automobiliste. Mais celui-ci était déjà mort.

Dans une lettre au journal local, le frère de la victime a exprimé ses remerciements à M<sup>me</sup> Strickland. «Je tiens à remercier cette femme courageuse qui, arrivant la première sur les lieux, s'est précipitée dans le ruisseau pour tenter de dégager mon frère de sa voiture. Vous êtes très brave», a-t-il écrit.

Le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, a témoigné de son admiration devant la volonté d'aider et la bonté d'Allana Strickland. Monsieur Doug Black, directeur de l'établissement Mountain, a fait écho à ces réflexions.

«Il est très encourageant de voir à quel point les employés du Service correctionnel du Canada ont à cœur le bien-être d'autrui», a-t-il déclaré. ■



Allana Strickland, une commis à la gestion des cas, établissement Mountain, reçoit une plaque d'appréciation du directeur de l'établissement M. Doug Black.

## La campagne «Cops for Cancer» de 1998 à l'île de Vancouver Des employés de l'établissement William Head se font raser la tête pour recueillir des fonds

Par M. Randie Scott, sous-directeur

Cette année encore, les organismes d'application de la loi de l'île de Vancouver ont recueilli des fonds pour la Société canadienne du cancer en organisant toute une série d'activités. La campagne, qui a duré 12 jours, s'est terminée le 3 octobre 1998 par une exposition sur les services d'urgence au parc Beacon Hill à Victoria. Les dons recueillis serviront à poursuivre la recherche contre le cancer et à envoyer des enfants de l'île de Vancouver au Camp Goodtimes. Situé à l'extérieur de Vancouver en Colombie-Britannique (C-B), ce camp est un centre de séjour familial conçu spécialement pour les enfants atteints de cancer. Ils peuvent y poursuivre leur traitement en passant des vacances avec leur famille.

La campagne a débuté le 21 septembre 1998 par le Tour de Rock, une épreuve de cyclisme à laquelle ont participé 15 employés d'organismes d'application de la loi de l'île de Vancouver ainsi que le directeur du service de nouvelles de la station radiophonique CFAX, M. Alan Perry. Ces derniers ont parcouru 1 000 kilomètres à vélo, partant de Port Hardy, au nord, pour se rendre à Victoria. La population de l'île

de Vancouver les a appuyés. Pour les parrainer, une agente de correction, M<sup>me</sup> Celeste Faessler, a recueilli 980 \$ auprès des employés de l'établissement William Head en l'honneur ou à la mémoire de collègues atteints d'un cancer.

Des centaines d'enfants se sont joints aux cyclistes pour parcourir les sept derniers kilomètres. L'arrivée du groupe au parc Beacon Hill a marqué l'ouverture de la plus grande foire sur les services d'urgence jamais tenue à Victoria. On y trouvait des stands de corps de police, de services d'incendie, du service forestier de la C-B, de la garde côtière, de la Base des Forces Canadiennes Esquimalt et des services d'ambulance de la C.-B. Plusieurs activités de collecte de fonds s'y sont déroulées, dont le rasage de la tête d'employés d'organismes d'application de la loi.

Les employés de l'établissement William Head se sont de nouveau lancés, la tête la première, dans cette activité. Ils ont mis au défi le personnel de la prison provinciale de l'endroit, le Vancouver Island Regional Correctional Centre (VIRCC). Le sous-directeur de William Head, M. Randie Scott, a recruté

un groupe de neuf employés, qui ont recueilli 2 690 \$ en échange de leur chevelure. Monsieur Mike Wilfert, agent de correction au VIRCC, a recruté les braves de son établissement. Les détenus du centre provincial ont fait don de 1 000 \$. Christine Jones, agente de correction, était l'une des 25 employés du centre provincial à se faire raser. Deux des fils de M. Randie Scott, Steven et Alex, ont suivi les traces de leur père et de leur tante, recueillant plus de 100 \$. Au total, l'équipe provinciale a pu réunir plus de 10 000 \$.

Les employés de l'établissement William Head ont peut-être perdu la partie, mais les enfants atteints de cancer en sont sortis gagnants. Le président de la Société canadienne du cancer, M. Peter Dawson, a annoncé que la campagne de collecte de fonds des policiers avait permis de recueillir 315 000 \$, un véritable exploit de l'avis de tous.

La campagne de 1998 a été un incontestable succès pour tous les intéressés : la Société canadienne du cancer, les agents et surtout les enfants. ■

L'agente de correction provinciale, Christine Jones, face à son destin.

Un dernier coup de rasoir pour l'agente de correction provinciale Christine Jones.

Une partie des 25 agents de correction provinciaux qui ont contribué à ramasser 10 000 \$ pour les enfants atteints de cancer.

Chris Grangeaud, surveillant correctionnel intérimaire à William Head, change de style aux mains d'une personne bénévole.

Mike Wilfert, agent de correction, qui a recruté les employés de l'établissement provincial qui se sont fait raser la tête pour recueillir des fonds contre le cancer.

Maryann Nicholson, chef du personnel p.i., et Ibrahim Caynab, commis, se joignent au reste de l'équipe de William Head pour se faire raser afin de collecter des fonds pour la Société canadienne du cancer.



Le sous-directeur de l'établissement William Head, Randie Scott, en entrevue en direct avec le directeur du service de nouvelles de la station radio-phonique de Victoria CFAX, Alan Perry, qui non seulement s'est fait raser, mais qui aussi a parcouru 1 000 kilomètres à vélo pour la cause.



L'équipe de William Head qui a recueilli 2 689,13 \$ lors de la campagne « Cops for Cancer ». À l'arrière, de gauche à droite : Ibrahim Caynab, commis; Dave Hamer, agent de sécurité préventive en établissement; Warren Campbell, agent de correction; Maryann Nicholson, chef du personnel p.i.; Tyler Rens, agent de correction; Randie Scott, sous-directeur. À l'avant, de gauche à droite : Chris Grangeaud, surveillant correctionnel p.i.; Doug Holt et Shane Demille, agents de correction. On voit aussi les fils de M. Scott, Alex (à gauche) et Steven (à droite).

« Le Tour de Rock est terminé, et il y a de quoi être fier ! Cet événement a remporté un succès retentissant à tous les égards. De nouveau cette année, l'établissement William Head a joué un rôle important... sa contribution est grandement appréciée. Vous pouvez être fiers de compter parmi ceux qui font bouger les choses dans la lutte contre le cancer », a déclaré M. Peter Dawson, président de la Société canadienne du cancer, division de Victoria.

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région du Pacifique

# Vivre une crise – le récit d'une surveillante de liberté conditionnelle

Par M<sup>me</sup> Pat Patterson, surveillante de liberté conditionnelle principale par intérim

*L'article qui suit est le compte rendu de la crise personnelle qu'a vécue une surveillante de liberté conditionnelle quand un délinquant placé sous sa surveillance a commis un crime. Lors d'une réunion sur la réinsertion sociale des délinquants tenue récemment par le Service correctionnel du Canada à l'intention du personnel, on s'est demandé quoi faire pour appuyer le personnel dans ces situations. Madame Patterson nous livre peut-être une des réponses.*

Il y a deux ans, un délinquant en liberté conditionnelle placé sous ma surveillance a tué sa logeuse. Cette nuit est gravée dans ma

mémoire à jamais. Un collègue m'a appelée pour me dire « Il a tué une femme, on ne sait pas où il est ». Cet appel m'a profondément secouée. Nous avions parlé de ce délinquant le jour précédent. Il avait omis de se présenter comme prévu, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Nous espérions qu'il n'était pas malade. Encore incrédule, je me suis levée et j'ai regardé la télévision jusqu'au matin. Une pauvre femme était morte. Je n'aurais jamais cru à un tel geste de sa part et j'en étais profondément ébranlée.

Le matin, j'ai déjeuné avec deux collègues. Nous aurions peut-être dû parler de la perte d'une vie humaine, mais nous nous sommes

rendu compte que nous nous posions des questions sur ce qui allait arriver. Étant la plus âgée du groupe, je savais que la plupart des enquêtes et examens menés dans de tels cas sont justes et équitables, mais qu'ils prennent un ton accusatoire, un peu comme si nous étions au banc des accusés. Dans un cas en particulier, on m'avait diminuée et on aurait cru que les membres de l'équipe d'examen avaient préjugé de l'issue du dossier avant même de m'avoir parlé. On a finalement retiré les accusations portées contre le délinquant, mais seulement après la diffusion du rapport contenant des observations négatives à mon égard. ►

Lorsque les policiers ont appréhendé et accusé le délinquant le jour suivant, ils ont dit qu'il n'avait pas voulu collaborer et qu'il avait eu une attitude de criminel, ce qui ne cadrait pas du tout avec la personne que nous connaissions.

## LES MÉDIAS

Au début, cette affaire n'a pas retenu beaucoup d'attention en Colombie-Britannique, province où est situé notre bureau. Toutefois, lorsque les médias s'y sont intéressés, des gens ont commencé à se manifester, affirmant qu'ils connaissaient l'assaillant et qu'ils l'avaient toujours considéré comme un être non recommandable. Le battage médiatique était compréhensible, mais certains reportages étaient fondés sur des renseignements erronés, tel celui où un porte-parole déclarait que les risques que présentait le délinquant avaient augmenté à mesure que progressait sa semi-liberté. D'après ce que nous avons constaté, cela était faux.

Heureusement, l'appréhension que m'inspirait l'enquête a été pire que l'enquête même. Les mauvaises expériences que j'avais connues avaient ébranlé ma confiance et j'ai passé plusieurs nuits blanches avant le début de l'enquête. Je savais que je serais pointée du doigt. J'étais indignée par l'idée qu'encore une fois, le dernier maillon de la chaîne allait devoir accepter l'entière responsabilité du comportement de quelqu'un. J'étais convaincue qu'on cherchait un bouc émissaire et que ce bouc émissaire, ce serait moi.

J'ai été bien soulagée lorsque je me suis rendu compte que cette enquête ne ressemblait en rien à celles que j'avais connues. Les enquêteurs étaient polis. Ils ont expliqué leurs questions et fait montre d'un grand professionnalisme. L'interrogatoire a été difficile, mais les membres de l'équipe ont essayé de me mettre le plus à l'aise possible.

Ensuite, la vie a lentement repris son cours, mais l'incident avait manifestement laissé des séquelles chez le personnel. La paranoïa nous avait gagnés. Les surveillants passaient à la loupe tous les détails des dossiers ainsi que tous les scénarios possibles; en fait, certains d'entre eux sont même devenus rigides et se sont mis à exercer un contrôle excessif sur les délinquants dont ils avaient la responsabilité. Pour ma part, j'ai commencé à douter de la franchise de mes clients. Toutefois, notre attitude est redevenue plus équilibrée, avec le temps. Ce qui nous a grandement aidés est le fait que notre bureau comptait des personnes dotées d'une personnalité forte, des personnes qui s'apprécient sincèrement et qui n'hésitent pas à donner d'elles-mêmes. Il est difficile d'imaginer ce qui peut arriver dans un milieu de travail lorsque les collègues ne s'entendent pas bien entre eux.

Le procès s'est déroulé l'année suivante. Mon collègue et moi-même avons été cités à com-

paraître à court préavis. L'angoisse et l'insomnie m'ont à nouveau gagnée. Heureusement, nous étions deux et nous pouvions partager nos pensées et nos émotions. Je ne crois pas que nous aurions pu passer à travers autrement.

L'accusé a été reconnu coupable, ce qui a attisé l'intérêt des médias. On cherchait des coupables. Heureusement la chasse aux sorcières n'a pas duré longtemps.

## LETTRE ÉMISE EN VERTU DE L'ARTICLE 13

La vie est revenue à la normale, jusqu'à ce que je reçoive une lettre émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*. Dans cette lettre, les membres du comité d'enquête expliquent aux personnes en cause la façon dont elles ont été perçues, à savoir s'ils estiment qu'elles ont fait preuve de négligence ou qu'elles ont suivi les modalités applicables. Je ne pouvais même pas la regarder. On m'avait dit maintes et maintes fois que cette lettre avait pour but de me protéger si le rapport sur le cas contenait des informations erronées. Je pouvais difficilement croire que c'était bien le cas. J'ai signé et retourné la lettre, pensant qu'il ne changerait pas tellement l'idée qu'on se faisait de moi.

Le rapport d'enquête a finalement été diffusé. On m'avait donné des informations au préalable, mais les deux collègues avec qui j'avais déjeuné ainsi que les autres employés du bureau devaient compter sur les médias pour se renseigner.

Malheureusement, les renseignements dont avaient disposé les médias avaient été fort déficients dès le départ et ils ne connaissaient pas les faits exacts. Cette situation tenait peut-être à ce que les personnes autorisées à s'adresser aux médias n'étaient pas de l'endroit et ne possédaient pas toutes les données de l'histoire. C'était là une situation bien frustrante!

Les médias ont donc tourné leur attention sur moi et mon collègue. Chaque soir, je faisais les frais des reportages télévisés; on recommençait à chercher un coupable. Un jour, une dame m'a apostrophée pour me dire que je la dégoûtai. Plusieurs personnes qui m'avaient vue aux nouvelles m'ont appelée. Mon voisin a décidé de ne plus m'adresser la parole.

Puis, mes nerfs ont lâché. Mes amis me disaient que je m'en tirais bien, mais, en dedans, plus rien n'allait. J'étais souvent malade, je ne dormais plus, je fondais soudainement en larmes et je ne pouvais plus me concentrer. Ma vie sociale en souffrait. Je me querellais avec mes parents et j'étais à bout de souffle.

J'ai alors fait un pas déterminant. J'ai reconnu que je ne réussissais pas à m'en sortir, mais cela a pris une querelle douloureuse avec ma famille pour que je m'en rende compte. Nous, les agents de correction, nous nous croyons forts et capables de faire face à n'importe quelle situation. J'ai dû reconnaître que tel n'était pas mon cas.

Avant tout, il faut verbaliser, ce que j'ai fait abondamment. J'ai d'abord tout raconté à deux collègues qui se sont montrés pleins de sympathie et qui m'ont permis de me vider le cœur. J'ai ensuite été dirigée vers une personne de l'extérieur. Cette démarche m'a grandement aidée. En fait, me confier ainsi à une personne qui n'avait aucun lien avec mon milieu a été la chose la plus salutaire pour moi. Ces consultations, les congés, les plantes offertes par l'établissement résidentiel communautaire, la jolie carte de mes collègues, l'appel du sous-commissaire régional et les appels réguliers d'un collègue dont je suis proche m'ont beaucoup aidée.

## LA PAGE EST TOURNÉE

J'ai presque fini de remonter la pente, mais certaines journées sont plus difficiles à vivre que d'autres. Je crois que cette expérience m'a marquée à jamais. J'ai failli remettre ma démission deux fois – après l'incident et après la diffusion du rapport.

Sur le plan personnel, j'ai appris à me confier aux autres. J'ai une plus grande admiration pour mes collègues et je sais que je peux me fier à eux.

Sur le plan professionnel, je me suis aperçue que nous devrions nous intéresser davantage aux conséquences à long terme que peuvent avoir les incidents graves sur le personnel. Alors qu'une personne pourra faire face au suicide d'un délinquant en liberté conditionnelle sans trop de difficulté, une autre en sera fortement ébranlée. Dans les cas qui retiennent beaucoup d'attention, on devrait relever la personne de ses fonctions habituelles et l'affecter à un autre poste pendant plusieurs mois.

On devrait également encourager l'employé à se trouver un conseiller au moyen du programme d'aide aux employés. On pourrait également jumeler la personne avec une autre qui a déjà vécu une situation semblable. Dans mon cas, mon collègue a pu grandement m'aider car il avait une vision d'ensemble de la situation et non seulement des bribes.

Je crois qu'il est également important, lorsqu'un délinquant en liberté sous condition commet un crime, d'expliquer au surveillant ou à l'agent de correction qui était chargé de la surveillance de ce délinquant, tout ce qui va survenir après la perpétration du crime. Je crois qu'il est important de laisser cette personne prendre connaissance de tous les reportages qui la concernent et de ne pas chercher à lui cacher les événements. Vous aiderez grandement cette personne si vous reconnaissez qu'elle vit une situation douloureuse.

Je plains les personnes qui sont aux prises avec un incident majeur. Je crois sincèrement qu'il importe de mettre en place un plan solide et un bon réseau de soutien au cas où l'inimaginable se produirait encore. ■